

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**



**LIVRET SUR LES INDICATEURS
DE GENRE AU BENIN**

2015 à 2020

DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Juillet 2022

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE



LIVRET SUR LES INDICATEURS DE GENRE AU BENIN 2015 à 2020

Juillet 2022

EQUIPE DE REDACTION

COORDINATION DES TRAVAUX

Laurent Mahounou HOUNSA (Directeur Général de l'INStad)

Jules DAGA (Directeur Général Adjoint de l'INStad)

Rémy HOUNGUEVOU (Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales)

EQUIPE TECHNIQUE DE L'INStad

Rémy HOUNGUEVOU

Samson SOKOU

Fèmi Christian DOSSOU

Mémounath ZOUNON

Gisèle HOUESSO ASSABA

Jeannine HOUHA

Eudes HOUNKPODOTE

Alain SATCHA

Urielle HOUNSOU

Marcel AKOHONWE

Ezéchiel AKPAHOUMBA

Edouard HLIHE

Abraham BIAOU

CONSULTANT AYANT APPUYE LE PROCESSUS

Hubert GBOSSA

PERSONNES RESSOURCES EXTERNES EN APPUI A LA COLLECTE DES DONNEES

Clément ASSINADÉ

Arden CODJO

Christine DOSSA

A. Abdulaziz ESSEBA

Eugène Olufèmi OKPE

STAGIAIRES INTERNES EN APPUI A LA COLLECTE DES DONNEES

Maël DOSSOU-YOVO

Emmanuel OUSSA

Eudoxe LIGAN

Hermann AGBODO

Farid KOUAKANOU

Débora KAHOU

APPUI ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE DE L'INStad

Lisette ASSEMIEN

Amour ZEHOUNKPE

Bricette ADJOVI SOUROU

Hermine VIGAN

SECRETARIAT

Souliatou CHITOU

Solange BADJAGOU

TABLE DES MATIÈRES

EQUIPE DE REDACTION	2
TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
SIGLES ET ACRONYMES	9
AVANT-PROPOS.....	10
RÉSUMÉ EXECUTIF.....	11
1. POPULATION	13
1.1. Structure par âge et sexe de la population	13
1.2. Personnes âgées de 60 ans et plus.....	13
1.3. Rapport de masculinité	14
1.4. Espérance de vie à la naissance	14
2. MARIAGE.....	15
2.1. Age médian au premier mariage.....	15
2.2. Polygamie	16
3. FÉCONDITÉ	17
3.1. Fécondité par milieu de résidence	17
3.2. Fécondité par département	17
3.3. Fécondité par niveau d'instruction	18
3.4. Fécondité par quintiles de bien-être économique.....	18
3.5. Âge médian à la première naissance.....	19
4. PLANIFICATION FAMILIALE	20
4.1. Connaissance des méthodes contraceptives	20
4.2. Utilisation actuelle de la contraception chez les femmes.....	21
4.3. Utilisation actuelle de la contraception moderne par méthode	21
5. SANTÉ DANS LA POPULATION GÉNÉRALE	22
5.1. Affections fréquemment notifiées en consultation et rencontrées en hospitalisation	22
5.2. Incidence du paludisme dans la population générale.....	22
5.3. Taux de létalité du paludisme	23
6. SANTÉ MATERNELLE.....	24
6.1. Incidence du paludisme chez la femme enceinte	24
6.2. Soins prénatals	24
6.3. Lieu d'accouchement	25
6.4. Assistance au cours de l'accouchement.....	25
7. SANTÉ DE L'ENFANT	26

7.1. Vaccination des enfants	26
7.2. Maladies de l'enfance	27
8. MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	27
8.1. Avortements.....	27
8.2. Mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	28
9. ÉDUCATION	28
9.1. Alphabétisation	28
9.2. Enseignement primaire	29
9.2.1. Admission, scolarisation et achèvement au niveau primaire	29
9.2.2. Évolution de la scolarisation entre le primaire et le secondaire	30
9.2.3. Indices de parité au primaire	31
9.2.4. Achèvement du primaire	31
9.3. Enseignement secondaire général	32
9.3.1. Transition de l'enseignement primaire vers le secondaire.....	32
9.3.2. Scolarisation dans le secondaire	33
9.3.3. Achèvement du secondaire général	33
9.4. Enseignement secondaire technique et professionnel.....	34
9.4.1. Sciences et Techniques Industrielles (STI) et Sciences et Techniques Agricoles (STA).....	34
9.5. Enseignement supérieur et recherche scientifique	34
9.5.1. Réussite au Baccalauréat	34
9.5.2. Parité femme/homme des étudiants dans les universités	35
9.5.3. Parité femme/homme parmi les enseignants d'universités.....	36
9.5.4. Parité femme/homme parmi le personnel administratif de l'enseignement supérieur	36
9.5.5. Niveau d'instruction de la population	37
10. CADRE DE VIE, PAUVRETÉ ET ACCÈS AUX RESSOURCES	37
10.1. Qualité du logement.....	37
10.2. Utilisation de combustibles non solides pour la cuisson.....	38
10.3. Accès à l'eau potable et à l'électricité	38
10.4. Pauvreté des ménages.....	39
11. EMPLOI.....	40
11.1. Chômage.....	40
11.2. Participation à la vie active.....	40
11.3. Sous-utilisation de la main d'œuvre	41
11.4. Salarisation dans le secteur non agricole	41
11.5. Travail indépendant ou familial	42
12. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)	42
12.1. Violences physiques.....	43

12.2. Violences sexuelles	43
12.3. Auteurs des violences physiques	44
12.4. Auteurs des violences sexuelles	44
12.5. Violence conjugale.....	45
12.6. Violence pendant la grossesse.....	45
12.7. Recherche d'aide par les femmes victimes de violences conjugales	46
12.8. Mariages précoces.....	47
12.9. Violence à l'égard des enfants.....	47
13. POUVOIR D'ACTION	48
13.1. Contrôle des gains	48
13.2. Possession de maison	49
13.3. Possession d'un titre de propriété pour une maison	49
13.4. Possession de terre.....	50
13.5. Possession d'un titre de propriété pour une terre.....	50
14. SPHÈRES DÉCISIONNELLES.....	51
14.1. Postes nominatifs	51
14.2. Postes électifs	52
15. JUSTICE ET DÉTENTION	53
15.1. Principaux acteurs du système judiciaire	53
15.2. Population carcérale globale	54
15.3. Population carcérale par type d'établissement pénitentiaire.....	54
15.4. Population carcérale par maison d'arrêt.....	55
15.5. Population carcérale par prison civile	56
16. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE	57
17. COMMUNICATION	58
18. MIGRATION	59
18.1. Dynamique migratoire.....	59
18.2. Milieu de résidence des émigrants.....	59
18.3. Motivations des migrations internationales.....	60
RÉFÉRENCES	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition (en %) des affections fréquemment notifiées en consultation et rencontrées en hospitalisation, de 2015 à 2020	22
---	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population (en effectif), de 2015 à 2020	13
Graphique 2 : Répartition (%) des personnes de 60 ans et plus	14
Graphique 3 : Rapport de masculinité, de 2015 à 2020	14
Graphique 4 : Espérance de vie à la naissance (en année)	15
Graphique 5 : Âge médian au premier mariage chez les hommes et femmes	16
Graphique 6 : Répartition (%) d'hommes et de femmes en union polygamique	16
Graphique 7 : Indice Synthétique de Fécondité selon le milieu de résidence	17
Graphique 8 : Indice Synthétique de Fécondité selon le département	17
Graphique 9 : Indice Synthétique de Fécondité selon le niveau d'instruction	18
Graphique 10 : Indice Synthétique de Fécondité selon le quintile de bien-être économique	18
Graphique 11 : Âge médian à la première naissance (en année)	19
Graphique 12 : Répartition (%) d'hommes et de femmes connaissant une méthode contraceptive	20
Graphique 13 : Répartition (en %) des hommes et des femmes selon les méthodes contraceptives modernes connues	21
Graphique 14 : Répartition (en %) des femmes en union	21
Graphique 15 : Répartition (en %) des femmes en union sexuellement actives selon les méthodes contraceptives modernes utilisées	22
Graphique 16 : Taux d'incidence du paludisme (en %), de 2015 à 2020	23
Graphique 17 : Taux de létalité du paludisme (en‰), de 2015 à 2020	23
Graphique 18 : Répartition (%) des femmes enceintes testées positives au paludisme, de 2015 à 2020	24
Graphique 19 : Répartition (en %) des femmes ayant eu une naissance vivante au cours des 5 dernières années, par type de prestataire de santé vu durant la grossesse de la naissance la plus récente	25
Graphique 20 : Répartition (en %) des naissances vivantes des 5 dernières années, par lieu d'accouchement, pour la naissance vivante la plus récente	25
Graphique 21 : Répartition (en %) des naissances vivantes des 5 dernières années, par catégorie de personnel ayant assisté l'accouchement, pour la naissance vivante la plus récente	26
Graphique 22 : Répartition (%) d'enfants de 12-23 mois ayant reçu certains vaccins à n'importe quel moment	26
Graphique 23 : Répartition (%) d'enfants de moins de 5 ans ayant eu des symptômes d'infections respiratoires aiguës (IRA), de la fièvre, ou de la diarrhée au cours des 2 dernières semaines	27

Graphique 24 : Nombre d'avortements, de 2015 à 2020	27
Graphique 25 : Quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile (en ‰).....	28
Graphique 26 : Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes (en ‰)	29
Graphique 27 : Taux d'admission, de scolarisation et d'achèvement au niveau primaire (en ‰), de 2015 à 2020	30
Graphique 28 : Taux nets de scolarisation au primaire et au secondaire (en ‰)	30
Graphique 29 : Indice de parité du Taux Brut de scolarisation.....	31
Graphique 30 : Taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) (en ‰), de 2015 à 2019	31
Graphique 31 : Taux de transition entre le primaire et le secondaire (en ‰), de 2015 à 2020.....	32
Graphique 32 : Taux Brut de Scolarisation au secondaire (en ‰), de 2015 à 2020	33
Graphique 33 : Taux d'achèvement du secondaire général (en ‰), de 2015 à 2020	34
Graphique 34 : Répartition (%) des filles en Sciences et Techniques Industrielles et en Sciences et Techniques Agricoles.....	34
Graphique 35 : Taux de réussite au baccalauréat (en ‰), de 2017 à 2020.....	35
Graphique 36 : Indice de parité (pour 1) femme/homme des étudiants dans les universités, de 2015 à 2020	35
Graphique 37 : Répartition (%) de femmes parmi le personnel enseignant au supérieur, entre 2015 à 2020	36
Graphique 38 : Pourcentage de femmes parmi le personnel administratif de l'enseignement supérieur, entre 2015 à 2020.....	36
Graphique 39 : Taux d'achèvement du secondaire général (en ‰), en 2015 et 2019.....	37
Graphique 40 : Répartition (%) de logements par type de matériau définitif, selon le sexe du chef de ménage	38
Graphique 41 : Répartition (%) de ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson, selon le sexe du chef de ménage.....	38
Graphique 42 : Répartition (%) de ménages ayant accès à l'électricité et à l'eau potable, selon le sexe du chef de ménage.....	39
Graphique 43 : Incidence de pauvreté (en ‰) des ménages, selon le sexe du chef de ménage	39
Graphique 44 : Taux de chômage (en ‰) au sens du Bureau International du Travail (BIT)	40
Graphique 45 : Taux d'activité (en ‰).....	40
Graphique 46 : Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre (en ‰).....	41
Graphique 47 : Taux de salarisation dans le secteur non-agricole (en ‰).....	41
Graphique 48 : Répartition (%) de travailleurs indépendants ou familiaux	42
Graphique 49 : Répartition (%) de femmes victimes de violences physiques depuis l'âge de 5 ans	43
Graphique 50 : Répartition (%) de femmes victimes de violences sexuelles à un moment quelconque.....	43
Graphique 51 : Répartition (en ‰) des femmes victimes de violences physiques, par auteur	44
Graphique 52 : Répartition (en ‰) des femmes victimes de violences sexuelles, par auteur	44

Graphique 53 : Répartition (en %) des femmes victimes de violences conjugales, par type de violence.....	45
Graphique 54 : Répartition (%) de femmes victimes de violences pendant leur grossesse.....	46
Graphique 55 : Répartition (%) de femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles et n'ayant jamais sollicité d'aide.....	46
Graphique 56 : Répartition (%) de femmes victimes de mariage précoce.....	47
Graphique 57 : Répartition (%) d'enfants victimes de violences.....	48
Graphique 58 : Répartition (en %) des hommes et des femmes en union, selon la personne qui décide comment est utilisé leur argent.....	48
Graphique 59 : Répartition (%) possédant de maison.....	49
Graphique 60 : Répartition (%) possédant un titre de propriété pour une maison.....	49
Graphique 61 : Répartition (%) possédant de terre.....	50
Graphique 62 : Répartition (%) possédant un titre de propriété pour une terre.....	50
Graphique 63 : Effectifs des membres nommés dans les Institutions de la république, de 2015 à 2020.....	51
Graphique 64 : Effectif des membres élus dans les Institutions de la république, de 2015 à 2020.....	52
Graphique 65 : Effectif de quelques acteurs clés du système judiciaire, en 2015 et 2016.....	53
Graphique 66 : Effectif de la population carcérale, de 2017 à 2020.....	54
Graphique 67 : Effectif de la population carcérale, par type d'établissement, de 2017 à 2020.....	55
Graphique 68 : Effectif de la population carcérale dans les maisons d'arrêt, de 2017 à 2020.....	55
Graphique 69 : Effectif de la population carcérale dans les prisons civiles, de 2017 à 2020.....	56
Graphique 70 : Répartition (%) de chefs de ménages selon leur opinion sur différents domaines de la démocratie et de la gouvernance.....	58
Graphique 71 : Répartition (%) d'individus selon leur exposition aux médias.....	58
Graphique 72 : Répartition (%) d'hommes et de femmes selon le statut migratoire.....	59
Graphique 73 : Répartition (%) des émigrants selon leur milieu de résidence.....	60
Graphique 74 : Répartition (%) d'hommes et de femmes selon le principal motif de départ pour l'extérieur ..	60

SIGLES ET ACRONYMES

EDSB	: Enquête Démographique et de Santé du Bénin
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des ménages
ERI-ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
INStAD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESFTP	: Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MS	: Ministère de la Santé
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
STAG	: Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
STI	: Sciences et Techniques de l'Industrie
VBG	: Violences Basées sur le Genre

AVANT-PROPOS

Il est parfois difficile de comprendre exactement ce que l'on entend par le terme de "genre" et comment il se différencie de celui de sexe qui lui est étroitement lié.

Communément, si le terme sexe se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes, le genre sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes. Les hommes et les femmes sont deux catégories de sexe, tandis que masculin et féminin correspondent à des catégories de genre.

Présenté sous forme de factbook attractif et facile à utiliser, ce Livret, qui est une production de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD), s'inscrit dans le cadre de la valorisation des résultats statistiques issus des différentes collectes des données de terrain effectuées par l'Institut et les systèmes sectoriels d'informations statistiques, en vue d'éclairer le débat public. Il présente et examine la synthèse des indicateurs de genre au Bénin, de 2015 à 2020.

Il est principalement basé sur les résultats de recensements et enquêtes réalisées par l'INStAD, ainsi que sur les annuaires et autres documents produits par les services statistiques sectoriels.

Cependant, certains indicateurs collectés ne sont pas disponibles pour toutes les années de la période sous revue. Ils ne sont donc présentés que pour les années disponibles.

Enfin, quoique mettant l'accent sur les résultats de ces différentes opérations, ce Livret ne saurait remplacer les rapports d'analyse déjà produits pour ces opérations.

L'INStAD présente ses remerciements à la Commission de l'UEMOA pour son appui technique et financier à la rédaction de ce Livret.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'INStAD :

Tél : 21-30-82-44 / 21-30-82-45

E-mail : instad@instad.bj

RÉSUMÉ EXECUTIF

L'égalité des sexes est généralement reconnue comme une condition préalable à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement. Le Bénin en a fait une priorité. En effet, la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes figure au rang des projets contenus dans le pilier 3 du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026 (PAG-2) « *Poursuivre l'amélioration du bien-être sociale des populations* ».

Depuis quelques années, les praticiens du développement aux niveaux national, régional et international reconnaissent l'importance des statistiques sexospécifiques¹, car elles jouent un rôle essentiel pour mesurer l'égalité des sexes et informer les décideurs des progrès et des lacunes.

Afin de fournir aux différents acteurs du développement, des éléments permettant de suivre et de mesurer les progrès réalisés pour assurer l'égalité et l'équité entre les sexes au Bénin, l'institut National de la Statistique et de la Démographie, avec l'appui technique et financier de la Commission de la CEDEAO, a élaboré ce « Livret sur les indicateurs de genre au Bénin de 2015 à 2020 ». Ce dernier présente, sur la base de statistiques sexospécifiques, un tableau fidèle de la vie des femmes et des hommes au Bénin. Dans l'ensemble, il donne un aperçu sur la relation homme-femme dans les domaines de la population, la santé, l'éducation, le cadre de vie et la pauvreté, l'emploi, les violences basées sur le genre, le pouvoir d'action et les sphères décisionnelles, la justice et la détention, la communication, ainsi que la migration. Il se veut simple et utile à tous les utilisateurs de données statistiques, pour les initiatives visant à remédier aux inégalités entre les sexes au Bénin.

Les données exploitées pour son élaboration sont celles du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH de 2013), de la cinquième Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB-V, 2017-2018), de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2018) et de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM, 2019). Celles-ci sont complétées par les données de divers services statistiques sectoriels.

Les résultats montrent que :

- les femmes sont plus nombreuses que les hommes et ont une espérance de vie plus élevée. Malgré leur forte connaissance des méthodes contraceptives, l'utilisation en est faible. Celles du milieu rural ont une fécondité plus élevée font moins suivre leur grossesse par un personnel de santé qualifié², accouchent plus à la maison et sans aucune assistance. Parmi elles, une femme sur deux accouche à un âge plus précoce que celle vivant en milieu urbain. Cependant, lorsqu'elles sont instruites ou que leur ménage a un niveau de vie élevé, elles font moins d'enfants. Cela suggère que l'urbanisation, l'instruction et l'amélioration du niveau de vie ont des effets positifs sur les connaissances, attitudes, pratiques et comportements des femmes. La couverture vaccinale complète touche moins de filles que de garçons. Cependant, on observe une plus forte mortalité masculine entre la naissance et le premier anniversaire (mortalité infantile), de même qu'entre la naissance et le cinquième anniversaire (mortalité infanto-juvénile).
- Quelle que soit l'année considérée, les taux de réussite au CEP ont toujours été plus faibles chez les filles par rapport aux garçons. Même au niveau de l'enseignement secondaire général, les taux d'achèvement des filles sont moins bons que ceux des garçons. Malgré cela, les candidates féminines ont de meilleurs taux de succès au baccalauréat que leurs homologues de sexe masculin. À l'université, les étudiantes sont relativement moins nombreuses, surtout dans le publique et le pourcentage de femmes parmi les enseignants du supérieur demeure aussi très bas.

¹ C'est-à-dire ventilées par sexe.

² Médecin, infirmière ou sage-femme.

- De façon générale, les hommes participent davantage à l'activité économique que les femmes. En milieu rural, le chômage touche davantage les femmes que les hommes et aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les femmes sont sous-utilisées par rapport aux hommes. Quel que soit le milieu de résidence, les femmes travaillent davantage à leur propre compte ou dans des entreprises familiales et le taux de salarisation est nettement moins important chez les femmes que chez les hommes.
- La pauvreté touche moins les ménages dirigés par les femmes. Aussi retrouve-t-on davantage de logements ayant des toitures et des sols en matériaux définitifs parmi les ménages qu'elles dirigent que parmi ceux dirigés par des hommes. Pour cuisiner, les ménages dirigés par des femmes utilisent davantage le gaz que ceux dirigés par des hommes.
- La violence physique envers les femmes semble s'estomper au fil des générations. Les conjoints ou partenaires (actuels ou anciens) en sont les principaux auteurs. C'est encore eux les premiers responsables des violences sexuelles subies par les femmes. Chez les femmes en union, les violences émotionnelles sont les plus fréquentes. C'est chez les femmes de 25 à 29 ans qu'on observe davantage des violences au cours de la grossesse. Les résultats montrent qu'un tiers des femmes ayant subi à la fois des violences physiques et sexuelles ne demande de pas d'aide. Chez les enfants, on constate que les filles subissent plus d'agressions psychologiques tandis que les garçons subissent davantage des châtiments corporels.
- Environ 1 femme sur 10 ne participe pas aux décisions sur l'utilisation de l'argent qu'elle a gagné. Aussi, le pourcentage de femmes ne possédant pas de maison et de celles ne possédant pas de terre est supérieur à celui des hommes.
- La promotion des femmes aux fonctions nominatives³ dans les Institutions de la République ou dans les différentes catégories de services publics demeure extrêmement faible par rapport aux hommes. Le constat est similaire pour les postes électifs⁴, de même que pour les acteurs clés du système judiciaire⁵.
- Entre 2017 et 2020, l'effectif des femmes dans les établissements pénitentiaires a augmenté, malgré une baisse en effectif relatif par rapport aux hommes.
- Dans bien de domaines de la démocratie et de la gouvernance, moins de chefs de ménage femmes ont des perceptions et sentiments favorables, par rapports à leurs pairs hommes.
- En matière de communication, contrairement aux hommes les femmes sont moins exposées aux médias ou à internet.
- Enfin, les résultats montrent que les femmes migrent davantage que les hommes, surtout à l'intérieur du pays. Si pour les hommes et les femmes, la recherche d'un emploi et les études sont les principaux motifs de départ du Bénin vers l'extérieur, le regroupement familial n'en est un que chez les femmes en particulier.

³ Ministres, membres de la Cour Constitutionnelle, de la Haute Cour de Justice, du Conseil Économique et Social, et Préfets

⁴ Membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, maires, députés.

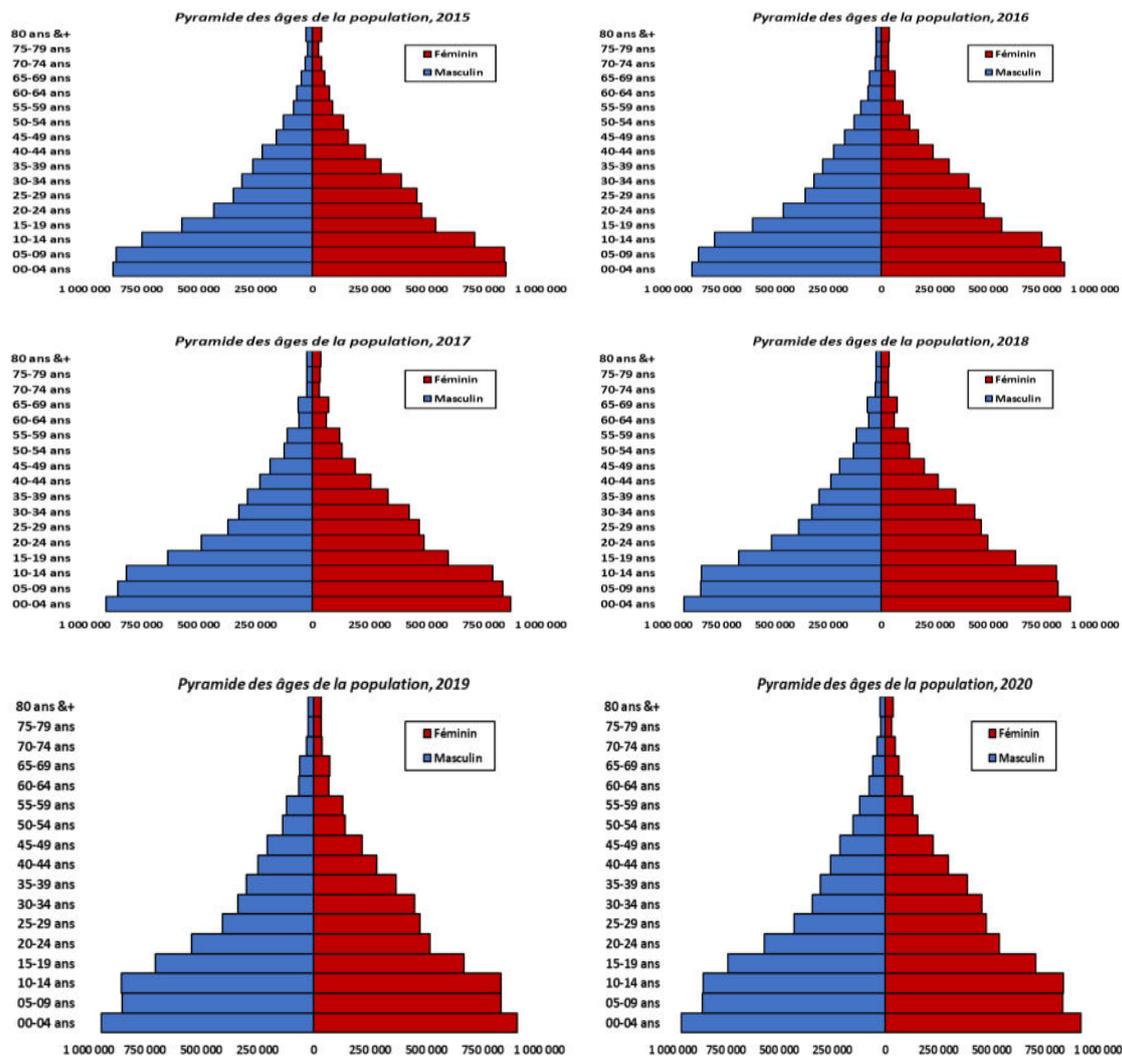
⁵ Juges, avocats, huissiers, notaires.

1. POPULATION

1.1. Structure par âge et sexe de la population

La population du Bénin présente une forme pyramidale. Sa base élargie est caractéristique des pays à forte natalité et majorité jeune.

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population (en effectif), de 2015 à 2020



Source : Projections de population (base RGPH4, 2013)

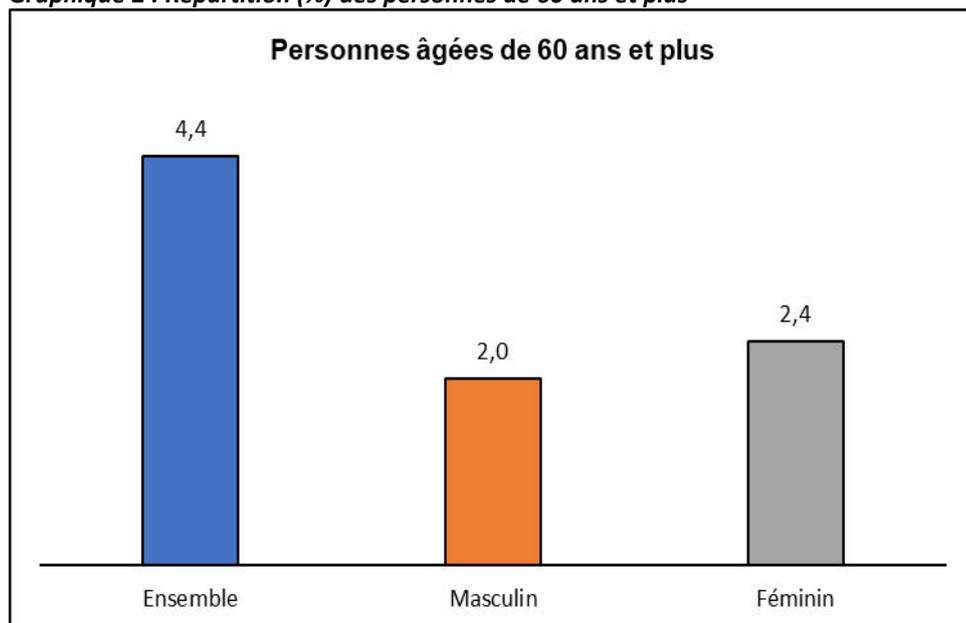
1.2. Personnes âgées de 60 ans et plus

Le vieillissement d'une population correspond à une augmentation de la part des personnes qui dépassent un certain âge (60 ou 65 ans) dans l'ensemble de la population.

L'Organisation Mondiale de la Santé divise la vieillesse en 3 étapes :

- 60-74 ans : jeunes seniors. Début de la vieillesse (un premier palier) ;
- 75-89 ans : seniors. Vieillesse tardive ;
- 90 ans et + : grands seniors. Longévité (quatrième âge).

Graphique 2 : Répartition (%) des personnes de 60 ans et plus



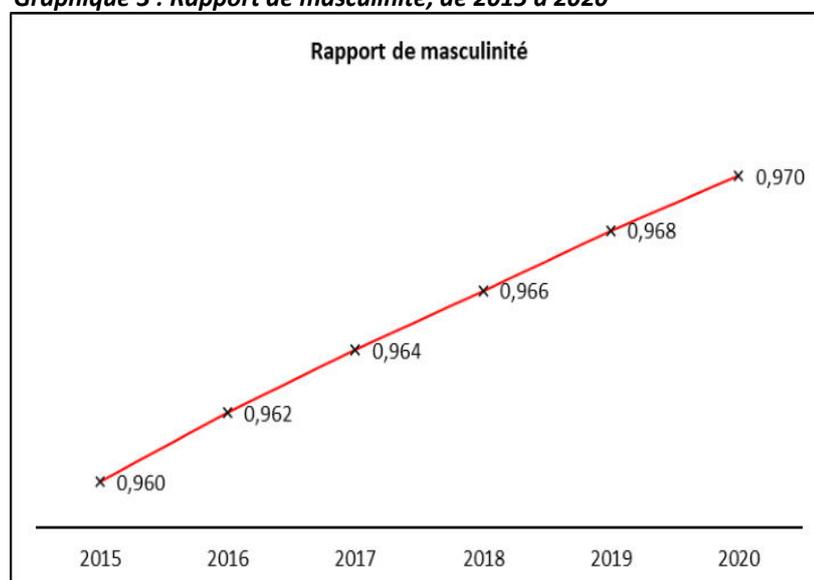
La population des personnes âgées de 60 ans et plus représente 4,4% de la population totale, dont 2,4% de femmes contre 2,0% d'hommes

Source : RGPH4, 2013

1.3. Rapport de masculinité

L'un des plus importants indicateurs de genre est le rapport de masculinité. Il s'agit du rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin. Une valeur inférieure à 1 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Une valeur supérieure à 1 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Graphique 3 : Rapport de masculinité, de 2015 à 2020



Entre 2015 et 2020, la population des femmes est restée supérieure à celle des hommes

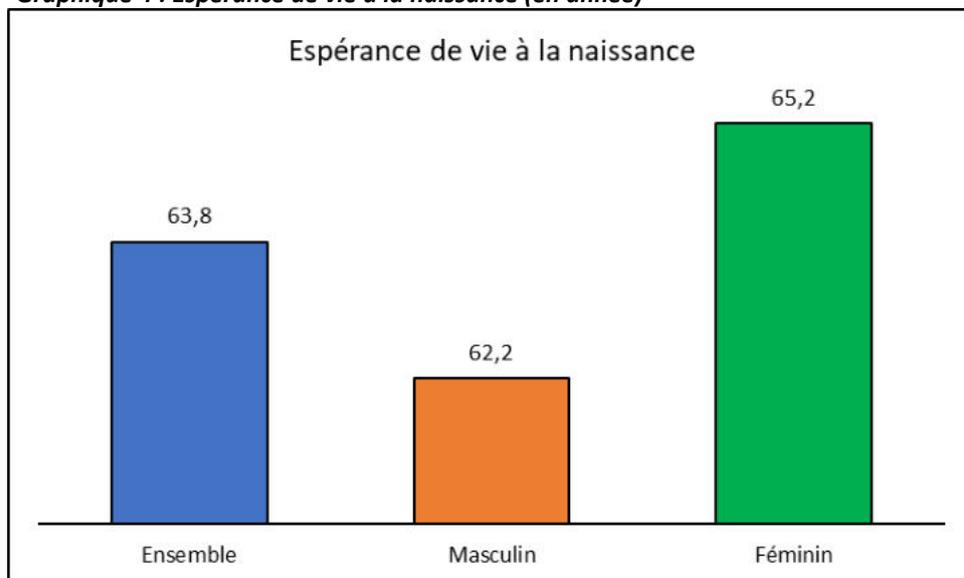
Source : Projections de population (base RGPH4, 2013)

1.4. Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est définie comme le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre si le taux de mortalité actuel n'évolue pas. Les résultats du RGPH de 2013

montrent que l'espérance de vie à la naissance s'établit à 63,8 ans dans la population générale. Elle varie selon le sexe. Ainsi, elle est de 62,2 ans chez les hommes contre 65,2 ans chez les femmes.

Graphique 4 : Espérance de vie à la naissance (en année)



À la naissance, l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes

Source : RGPH4, 2013

2. MARIAGE

2.1. Age médian au premier mariage

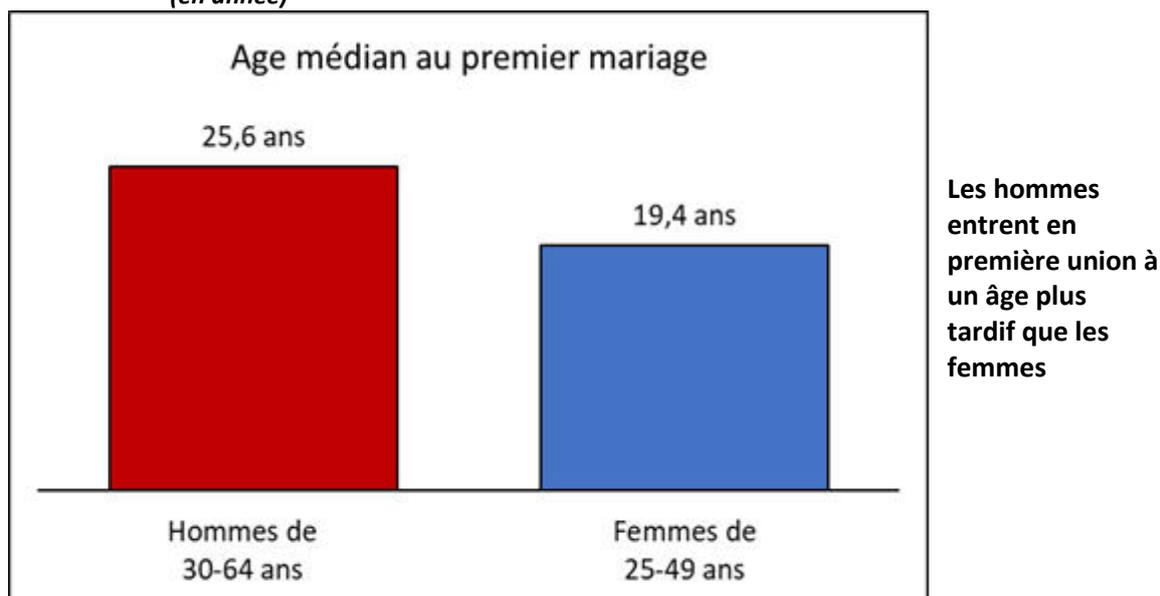
L'âge auquel les femmes se marient influence fortement les niveaux de fécondité dans une société. Il est l'un des principaux déterminants de la durée pendant laquelle ces femmes seront exposées au risque de grossesse au cours de leur vie féconde. L'augmentation de l'âge au premier mariage est un facteur important qui sous-tend les tendances à une baisse de la fécondité.

L'un des indicateurs utilisés pour explorer les tendances dans le calendrier du mariage est l'âge médian à la première union, c'est-à-dire l'âge auquel 50% des hommes et des femmes d'un groupe se sont mariés pour la première fois.

Les âges médians à la première union des femmes des groupes d'âges 15-19 ans et 20-24 ans n'ont pas été calculés à toutes les enquêtes parce que moins de 50% des femmes avaient commencé à vivre pour la première fois avec leur conjoint/partenaire avant d'atteindre le début de ces groupes d'âges. Aussi, les résultats de l'âge médian à la première union ne prennent en considération que les femmes de 25-49 ans et les hommes de 30-64 ans.

Selon les résultats de l'EDSB-V de 2017-2018, avant d'atteindre 18 ans exacts, 37% des femmes de 25-49 ans avaient déjà contracté une première union contre 7% parmi les hommes du même groupe d'âges. L'âge médian à la première union des femmes de 25-49 ans est estimé à 19,4 ans. Chez les hommes de 30-64 ans, il est estimé à 25,6 ans.

Graphique 5 : Âge médian au premier mariage chez les hommes et femmes (en année)

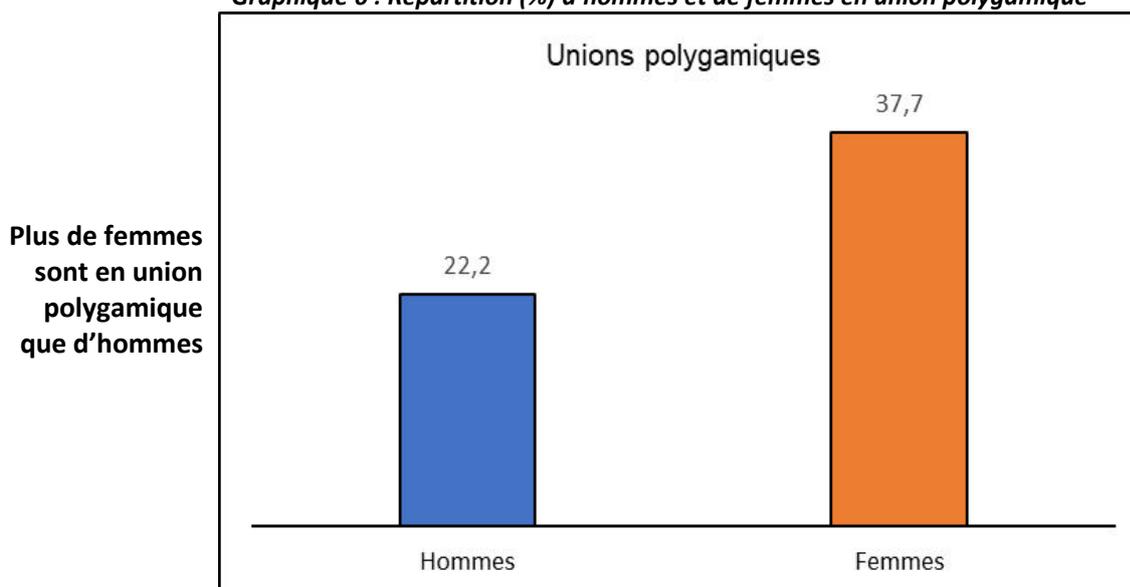


Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

2.2. Polygamie

La polygamie qui s'oppose à la monogamie est le fait qu'un individu ait plusieurs conjoints. Pour une femme ayant plusieurs maris on parle de polyandrie et pour un homme ayant plusieurs femmes on parle de polygynie. Au Bénin, le système marital est basé sur la monogamie, et le code des personnes et de la famille interdit la polygamie « officielle ». Cependant, dans la tranche d'âges 15-49 ans, environ deux femmes en union sur cinq (38%) ont déclaré vivre en union polygamique et environ un homme sur cinq (22%) a déclaré être polygame.

Graphique 6 : Répartition (%) d'hommes et de femmes en union polygamique



Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

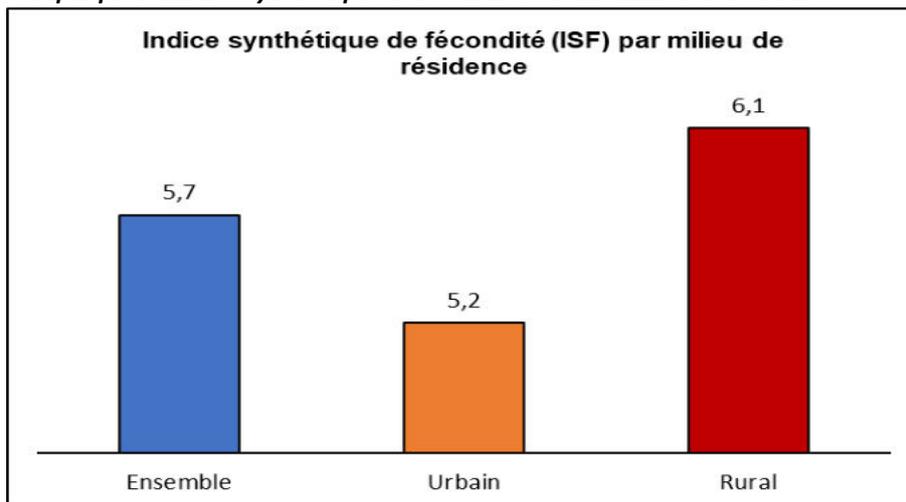
3. FÉCONDITÉ

L'Indice synthétique de fécondité (ISF) fait référence au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive (15-49 ans) si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée.

3.1. Fécondité par milieu de résidence

Le niveau de la fécondité au Bénin est estimé à 5,7 enfants par femme. Il varie selon le milieu de résidence, de 5,2 enfants par femme en milieu urbain à 6,1 enfants par femme en milieu rural.

Graphique 7 : Indice Synthétique de Fécondité selon le milieu de résidence



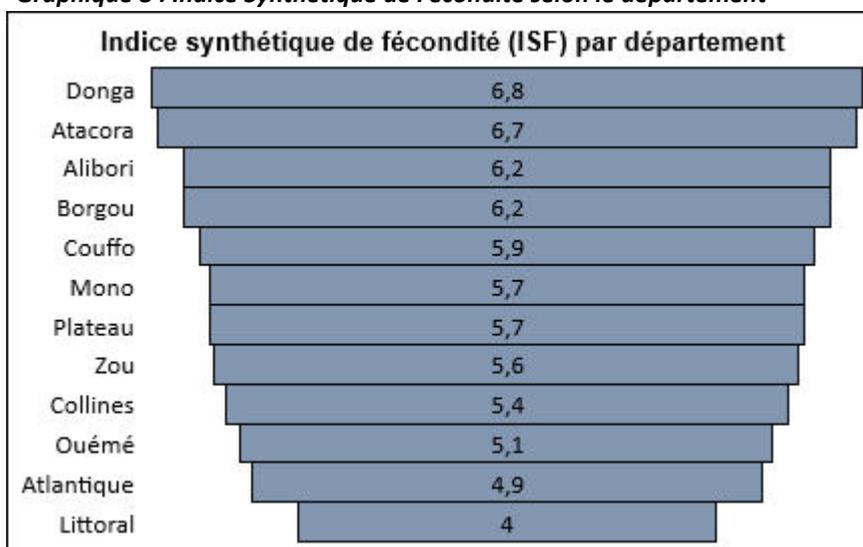
La fécondité est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

3.2. Fécondité par département

Le niveau de la fécondité varie selon le département de résidence des femmes. L'indice synthétique de fécondité le plus faible est enregistré dans le département du Littoral (en moyenne, 4,0 enfants par femme). Par contre, les niveaux les plus élevés sont enregistrés dans les départements de la Donga (6,8 enfants par femme) et de l'Atacora (6,7 enfants par femme).

Graphique 8 : Indice Synthétique de Fécondité selon le département



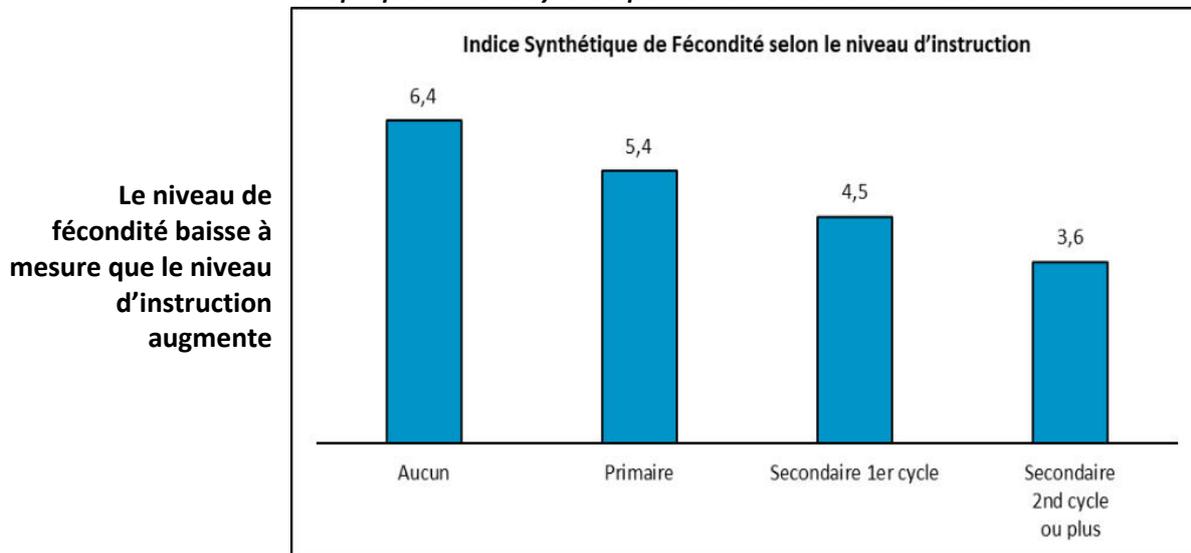
Les femmes de la Donga et de l'Atacora ont les plus hauts niveaux de fécondité

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

3.3. Fécondité par niveau d'instruction

L'indice synthétique de fécondité varie selon le niveau d'instruction de la femme. En effet, plus le niveau d'instruction est faible, plus l'indice synthétique de fécondité est élevé. Il passe de 3,6 enfants chez les femmes de niveau secondaire 2nd cycle ou plus à 6,4 enfants chez celles qui n'ont aucun niveau d'instruction.

Graphique 9 : Indice Synthétique de Fécondité selon le niveau d'instruction

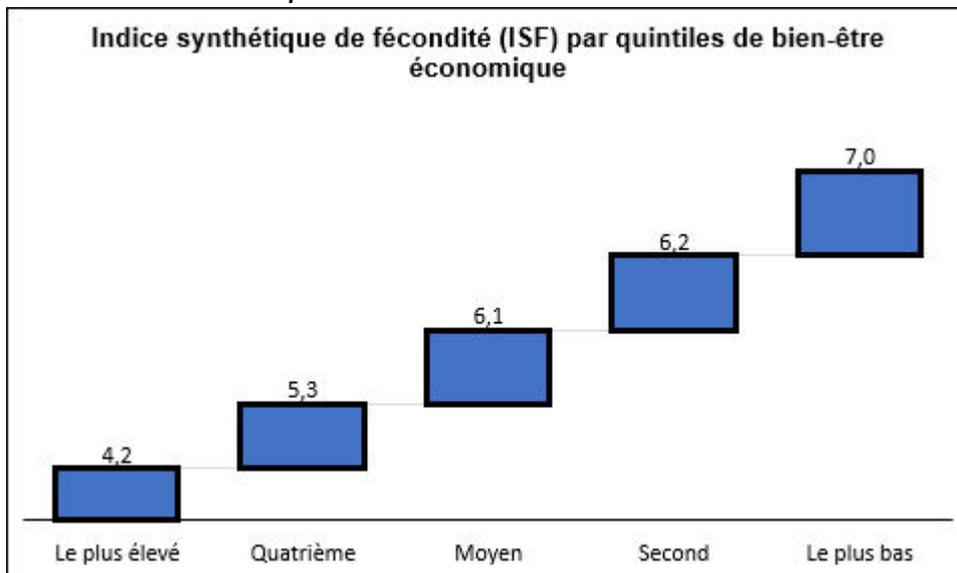


Source : INStAD, EDSB-V, 2017-2018

3.4. Fécondité par quintiles de bien-être économique

Les résultats de l'enquête montrent que l'indice synthétique de fécondité passe de 4,2 enfants chez les femmes des ménages du quintile le plus élevé à 7,0 chez celles des ménages du quintile le plus bas.

Graphique 10 : Indice Synthétique de Fécondité selon le quintile de bien-être économique



Plus le quintile de bien-être économique est faible, plus élevé est l'indice synthétique de fécondité

Source : INStAD, EDSB-V, 2017-2018

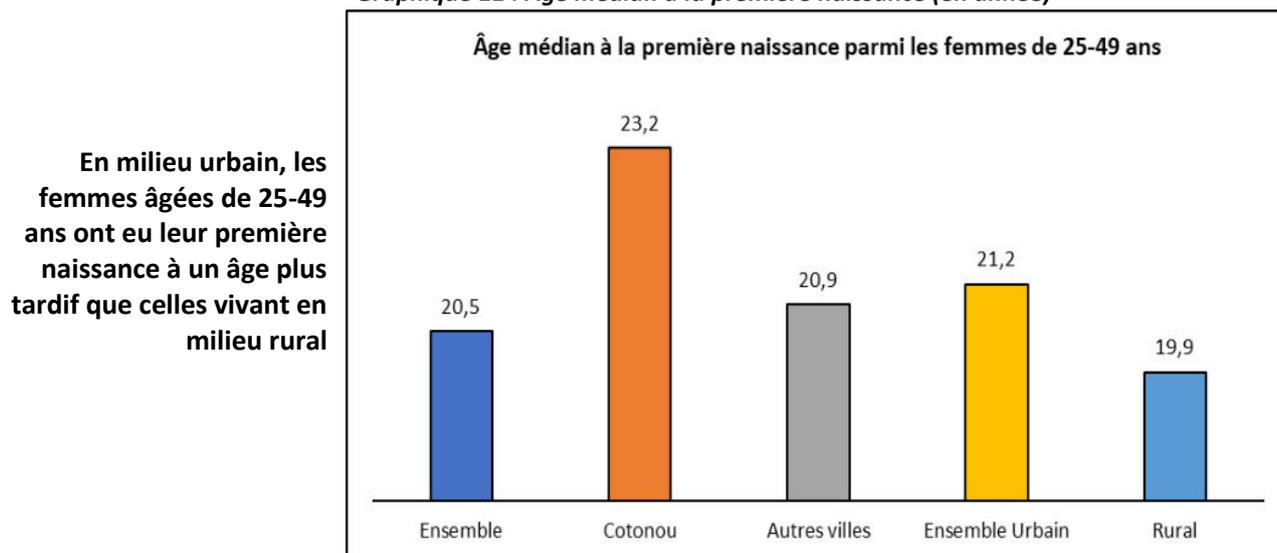
3.5. Âge médian à la première naissance

Le report de la première naissance et l'allongement de l'intervalle intergénéral ont joué un rôle important dans la réduction des niveaux de fécondité dans de nombreux pays. Ces facteurs ont aussi des conséquences positives en termes de santé. À l'opposé, des intervalles intergénéral courts (de moins de 24 mois) peuvent avoir des effets néfastes pour les nouveau-nés et pour leurs mères, comme des naissances avant terme, des faibles poids à la naissance et le décès. La maternité à un âge très jeune est associée à un risque accru de complications durant la grossesse et la naissance de l'enfant et à des niveaux élevés de mortalité néonatale.

L'âge médian à la première naissance représente l'âge auquel la moitié des femmes ont eu leur premier enfant.

Au Bénin, 25% des femmes âgées de 25-49 ans ont eu leur première naissance avant l'âge exact de 18 ans et 83% avant l'âge exact de 25 ans. L'âge médian à la première naissance des femmes âgées de 25-49 ans est de 20,5 ans. Cela signifie que la moitié des femmes âgées de 25-49 ans ont eu leur première naissance avant 20,5 ans. En milieu urbain, les femmes âgées de 25-49 ans ont eu leur première naissance à 21,2 ans, contre 19,9 ans chez celles du milieu rural.

Graphique 11 : Âge médian à la première naissance (en année)



Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

Selon les résultats de l'EDSB-V (2017-2018) :

- l'âge médian à la première naissance varie pour les femmes de 25-49 ans de 23,2 ans dans le département du Littoral à 18,9 ans dans le département de l'Atacora ;
- l'âge médian à la première naissance augmente avec le niveau d'instruction de la femme, passant de 19,8 ans parmi les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction à 22,0 ans parmi celles ayant le niveau secondaire 1^{er} cycle ;
- par ailleurs, l'âge médian à la première naissance des femmes âgées de 25-49 ans augmente des ménages de quintile de bien-être économique le plus bas (19,4 ans) au quintile le plus élevé (22,6).

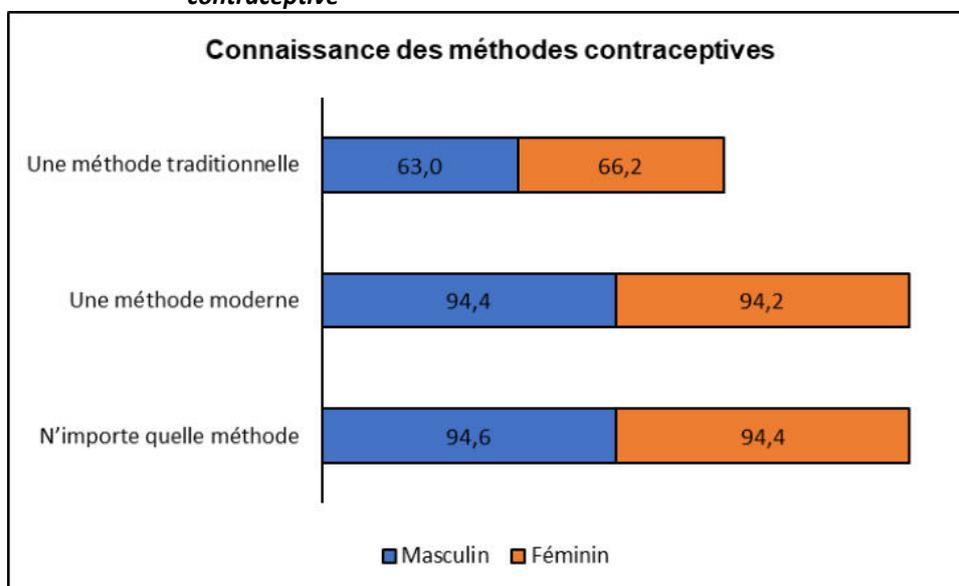
4. PLANIFICATION FAMILIALE

Les couples peuvent utiliser des méthodes contraceptives pour limiter ou espacer le nombre d'enfants. L'utilisation de la contraception permet d'éviter les grossesses non désirées ou non planifiées. Elle permet également de prévenir les grossesses à risque et améliore aussi la santé de la mère et de l'enfant. L'information en matière de connaissance et d'utilisation des méthodes contraceptives est importante pour connaître l'impact des programmes de planification familiale.

4.1. Connaissance des méthodes contraceptives

La connaissance des méthodes contraceptives est relativement élevée au Bénin. En effet, 94,4% des femmes et 94,6% des hommes de 15-49 ans ont déclaré avoir entendu parler d'une méthode contraceptive en 2018.

Graphique 12 : Répartition (%) d'hommes et de femmes connaissant une méthode contraceptive

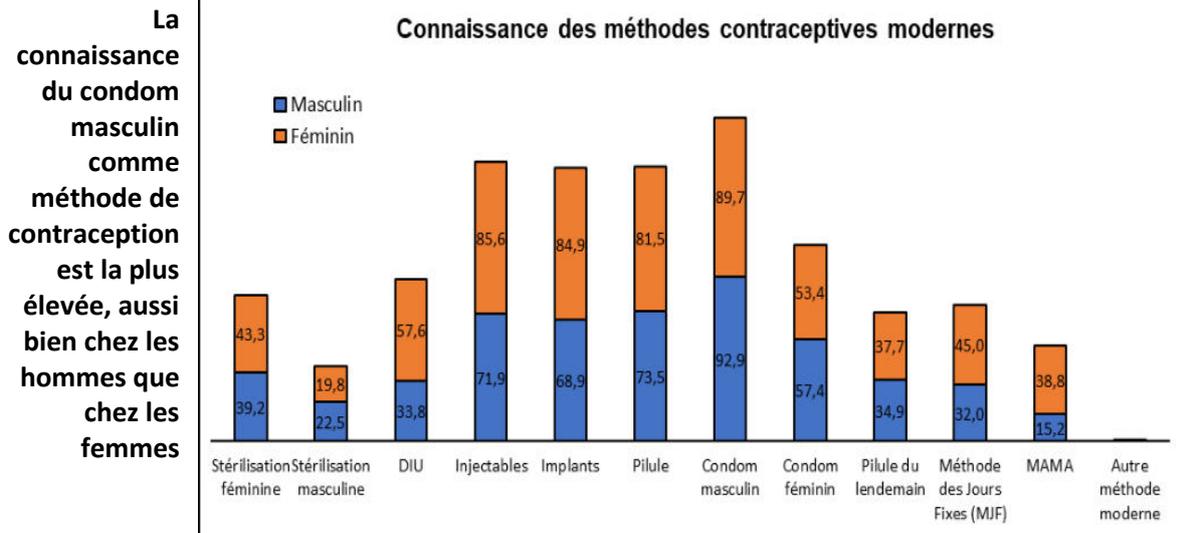


La connaissance de méthodes contraceptives est très élevée aussi bien chez les femmes que chez les hommes

Source : INStAD, EDSB-V, 2017-2018

Parmi les méthodes modernes, pour l'ensemble des femmes et des hommes, on constate que le condom masculin (89,7% chez les femmes et 92,9% chez les hommes), les injectables (85,6% chez les femmes et 71,9% chez les hommes), les implants (84,9% chez les femmes et 68,9% chez les hommes) et les pilules (81,5% chez les femmes et 73,5% chez les hommes) sont les méthodes les plus connues. À l'opposé, c'est la stérilisation masculine qui est la méthode la moins connue (19,8% des femmes et 22,5% des hommes).

Graphique 13 : Répartition (en %) des hommes et des femmes selon les méthodes contraceptives modernes connues

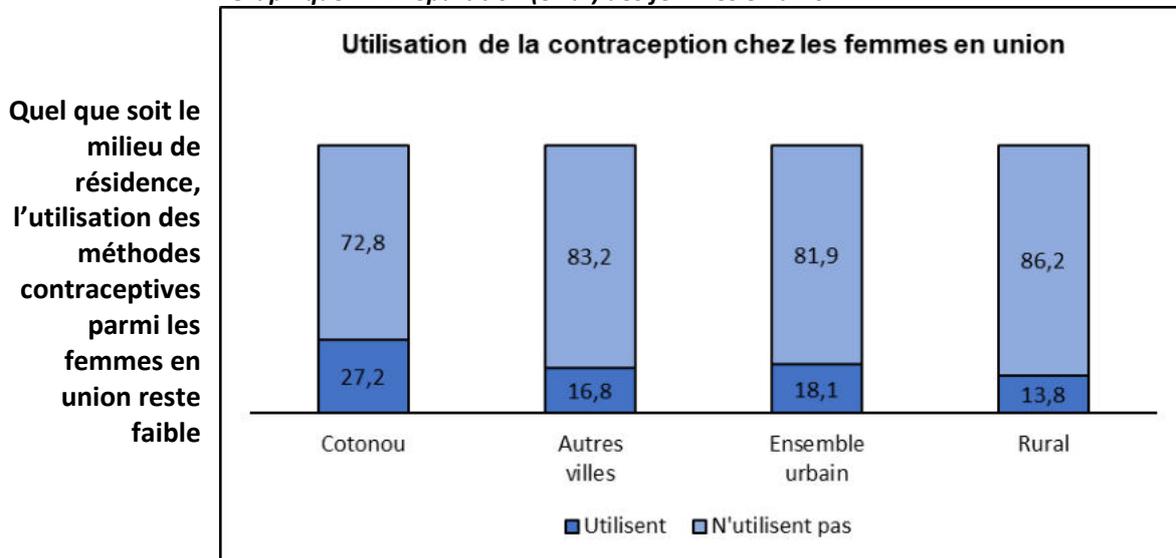


Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

4.2. Utilisation actuelle de la contraception chez les femmes

Au Bénin, le niveau d'utilisation de la contraception parmi les femmes en union est encore faible. Elle n'est en effet que de 18,1% parmi celles du milieu urbain et 13,8% parmi celles du milieu rural. Avec un taux de prévalence 27,2%, les femmes en union à Cotonou, se distinguent légèrement dans le milieu urbain.

Graphique 14 : Répartition (en %) des femmes en union

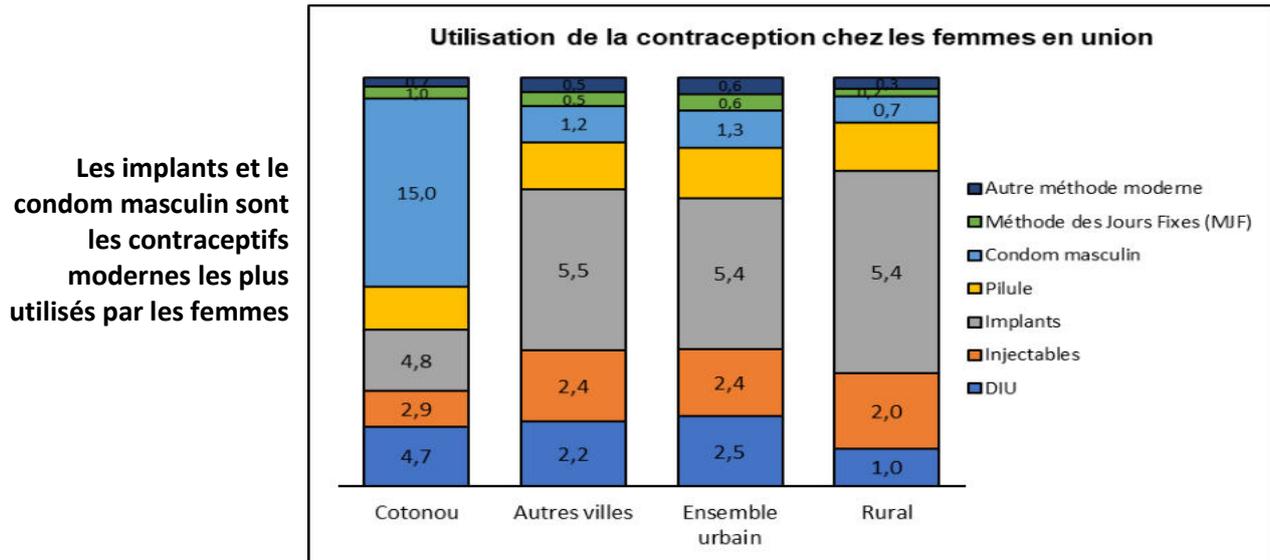


Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

4.3. Utilisation actuelle de la contraception moderne par méthode

Le niveau de la pratique contraceptive moderne chez les femmes est plus élevé pour les implants (4,5%), le condom masculin (2,1%) et les injectables (1,9%). Par contre, il est plus faible pour la méthode des jours fixes (MJF) et d'autres méthodes modernes.

Graphique 15 : Répartition (en %) des femmes en union sexuellement actives selon les méthodes contraceptives modernes utilisées



5. SANTÉ DANS LA POPULATION GÉNÉRALE

5.1. Affections fréquemment notifiées en consultation et rencontrées en hospitalisation

Le paludisme domine comme affection fréquemment notifiée en consultation et rencontrée en hospitalisation. Certaines affections sont plus caractéristiques des hommes que des femmes (infections respiratoires aiguës ; diarrhées) et d'autres affections sont plus caractéristiques des femmes que des hommes (douleurs abdominales basses ; l'hypertension artérielle).

Tableau 1 : Répartition (en %) des affections fréquemment notifiées en consultation et rencontrées en hospitalisation, de 2015 à 2020

ANNEE	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Masc.	Fém.										
Paludisme	40,7	37,5	44,6	41,9	45	42,1	46,1	43,6	47,7	44,7	44,2	41,1
Infections respiratoires aiguës	13,2	12,3	14,8	12,7	12,6	10,9	13	11,1	13	10,9	11,8	9,6
Autres affections gastro-intestinales	5,8	5,4	7	6,8	5,8	5,7	5,4	5,3	5,3	5,2	5,4	5
Traumatismes	6,1	2,8	5,8	2,9	5,8	2,7	5,6	2,7	4,9	2,3	5,4	2,5
Anémie	4,1	3,2	3,8	3,3	3,5	3	3	2,5	2,7	2,3	2,6	2,6
Diarrhées	3,0	2,4	2,9	2,3	2,8	2,2	2,6	2,1	2,4	2	2,7	2,1
Autres affections dermatologiques	2,1	1,8	1,6	1,3	1,6	1,5	1,6	1,4	1,4	1,2	1,4	1,2
Douleurs abdominales basses	0,5	2,3	0,4	2,5	0,4	2,2	1,1	1,6	0,3	1,9	0,4	2
Hypertension artérielle	1,3	1,8	1	1,6	1,1	1,6	0,4	2	0,9	1,4	1,1	1,6
Reste des affections	23,1	30,4	18	24,7	21,4	28,2	21,3	27,7	21,3	28,2	25	32,4

Source : Ministère de la Santé, *Annuaire des Statistiques Sanitaires, 2015 à 2020*

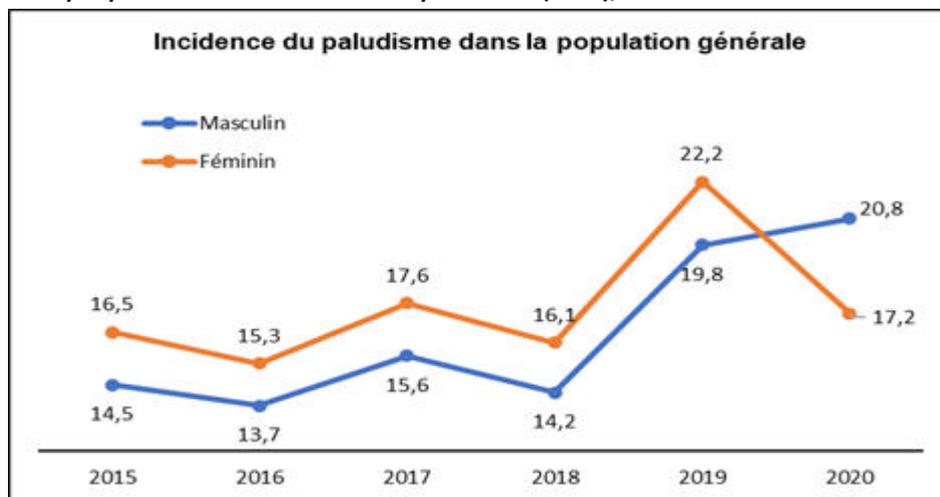
5.2. Incidence du paludisme dans la population générale

En épidémiologie, l'incidence d'une maladie est le nombre de nouveaux cas de cette maladie observés sur une période donnée.

Le paludisme est une maladie humaine potentiellement mortelle causée par des parasites que transmettent la piqûre des moustiques anophèles.

Entre 2015 et 2019, l'incidence du paludisme était plus importante chez les femmes que chez les hommes (16,5% à 22,2%, contre 14,5% à 19,8%). La situation contraire s'observe en 2020 (17,2% chez les femmes contre 20,8% chez les hommes).

Graphique 16 : Taux d'incidence du paludisme (en %), de 2015 à 2020



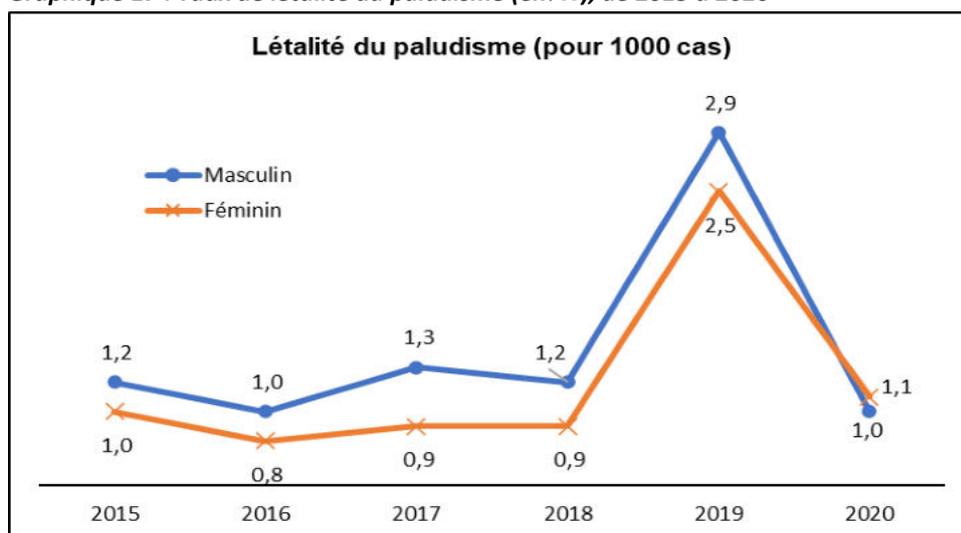
Au cours de la période, les femmes ont beaucoup plus souffert de paludisme que les hommes

Source : Ministère de la Santé, *Annuaire des Statistiques Sanitaires, 2015 à 2020*

5.3. Taux de létalité du paludisme

Le taux de létalité est la proportion de décès liés à une maladie ou à une affection particulière, par rapport au nombre total de cas. Concernant le paludisme, il est plus élevé chez les hommes (1,2‰ à 2,9‰ entre 2015 et 2020, avec un pic à 2,9‰ en 2019) que chez les femmes (1,0‰ en 2015 et 2020, avec un pic à 2,5‰ en 2019).

Graphique 17 : Taux de létalité du paludisme (en‰), de 2015 à 2020



La létalité due au paludisme est plus importante chez les hommes que chez les femmes

Source : Ministère de la Santé, *Annuaire des Statistiques Sanitaires, 2015 à 2020*

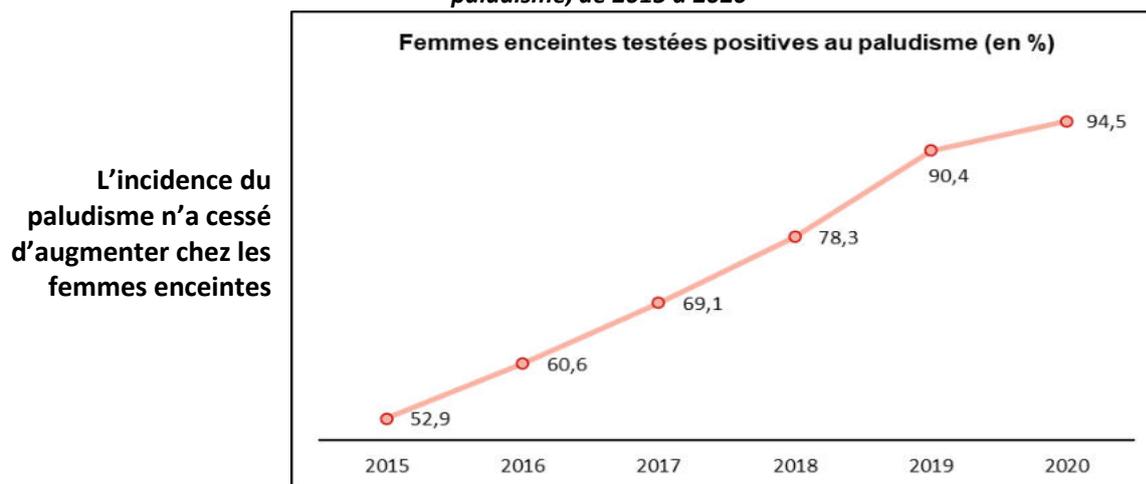
6. SANTÉ MATERNELLE

Aussi bien la mère que l'enfant sont bénéficiaires lorsque la mère reçoit des soins appropriés durant la grossesse et l'accouchement. Les résultats issus des EDS peuvent être utilisés pour examiner les niveaux et tendances en matière de couverture des services de santé maternelle au Bénin.

6.1. Incidence du paludisme chez la femme enceinte

Les niveaux d'incidence croissent progressivement entre 2015 et 2020, passant de 52,9% à 94,5%.

Graphique 18 : Répartition (%) des femmes enceintes testées positives au paludisme, de 2015 à 2020



L'incidence du paludisme n'a cessé d'augmenter chez les femmes enceintes

Source : Ministère de la Santé, *Annuaire des Statistiques Sanitaires, 2015 à 2020*

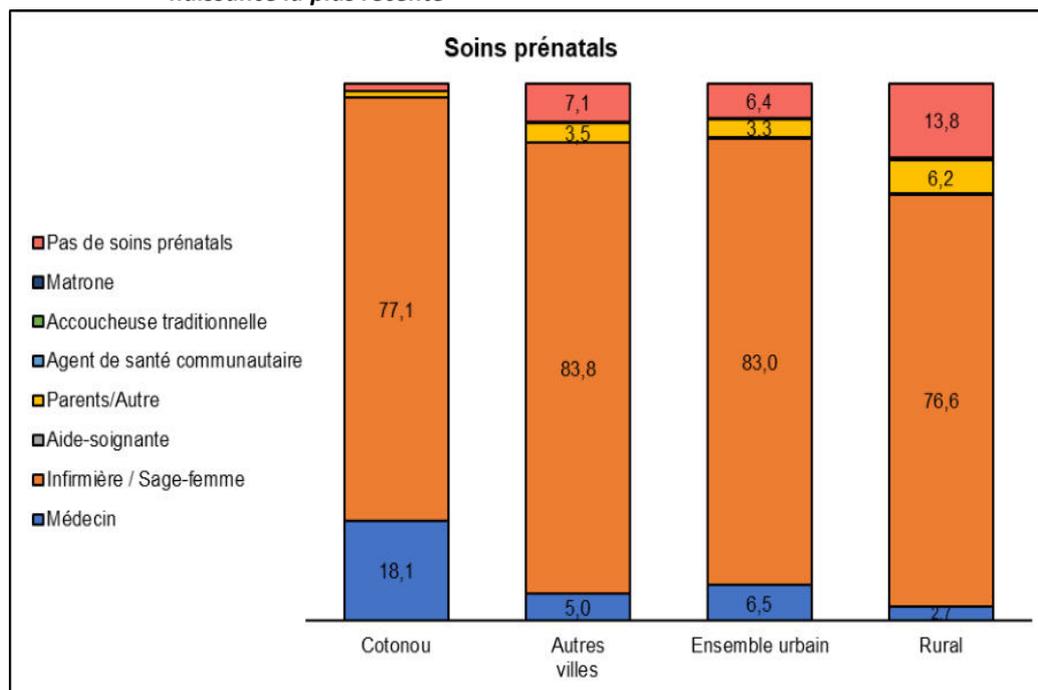
6.2. Soins prénatals

Des contrôles réguliers par un personnel de santé qualifié⁶ sont importants pour suivre l'évolution de la grossesse et identifier les femmes qui risquent d'avoir des complications durant l'accouchement. Au Bénin, il est recommandé qu'une femme consulte un personnel de santé qualifié au moins quatre fois durant la grossesse.

Durant leur grossesse, les femmes ont davantage été suivies par des infirmières ou des sage-femmes au cours des consultations prénatales (83,0% en milieu urbain et 76,6% en milieu rural). Le niveau observé en milieu urbain est principalement tiré celui de Cotonou (77,1%). Il ressort par ailleurs que 6,4% des femmes du milieu urbain et 13,8% de celles du milieu rural n'ont effectué aucune consultation auprès de qui que ce soit.

⁶ Médecin et infirmière/sage-femme

Graphique 19 : Répartition (en %) des femmes ayant eu une naissance vivante au cours des 5 dernières années, par type de prestataire de santé vu durant la grossesse de la naissance la plus récente



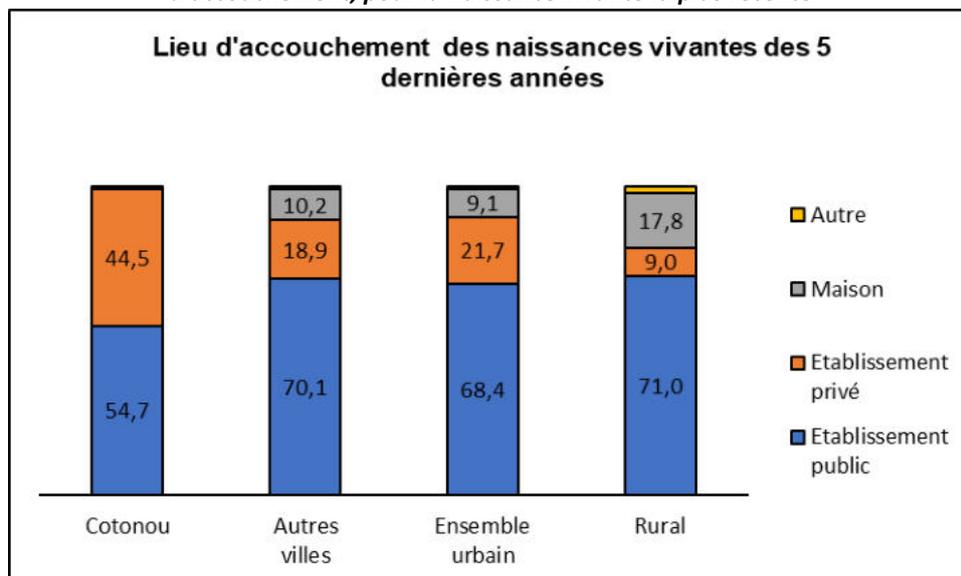
Généralement, les femmes consultent un personnel de santé qualifié

Source : INStAD, EDSB-V, 2017-2018

6.3. Lieu d'accouchement

De manière générale, une grande partie des naissances a lieu dans une formation sanitaire publique (90,1% en milieu urbain et 80% en milieu rural, dont respectivement 68,4% et 71,0% dans un établissement public).

Graphique 20 : Répartition (en %) des naissances vivantes des 5 dernières années, par lieu d'accouchement, pour la naissance vivante la plus récente



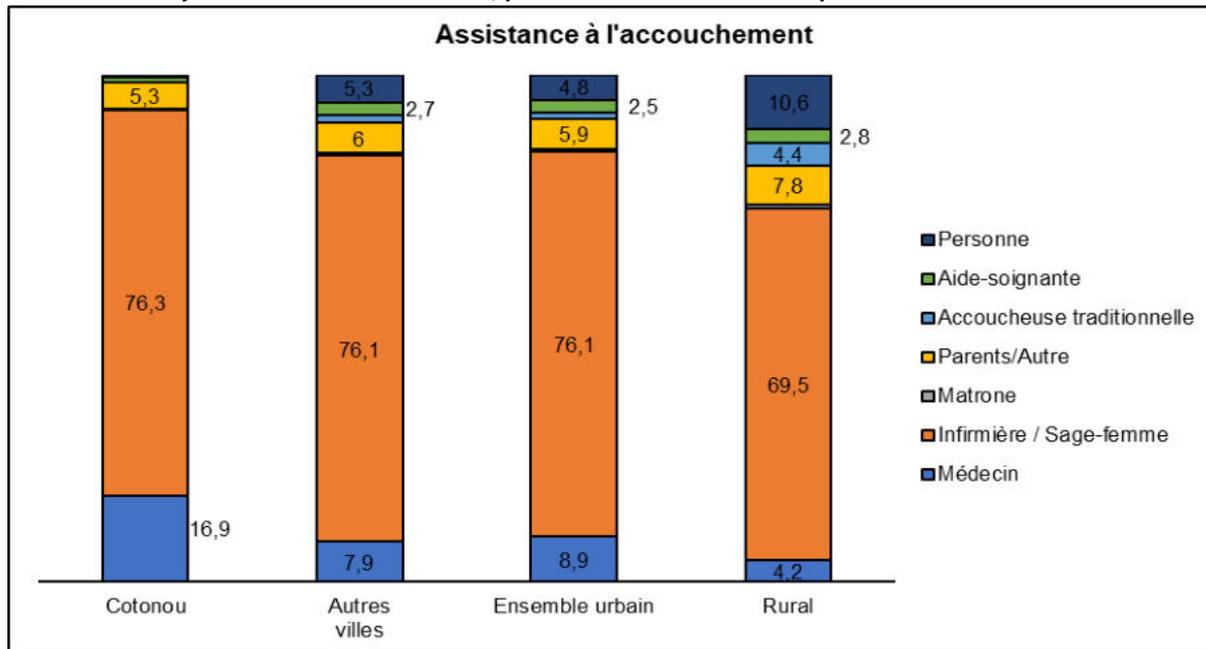
En milieu rural, 8 naissances sur 10 ont lieu dans une formation sanitaire, dont 7 dans des établissements publics

Source : INStAD, EDSB-V, 2017-2018

6.4. Assistance au cours de l'accouchement

Une grande partie des naissances se fait avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié (78,1%, dont 6% par un médecin et 72% par une infirmière ou une sage-femme).

Graphique 21 : Répartition (en %) des naissances vivantes des 5 dernières années, par catégorie de personnel ayant assisté l'accouchement, pour la naissance vivante la plus récente



Quel que soit le milieu, l'assistance à l'accouchement par un personnel de santé qualifié (notamment les sage-femmes) est élevée

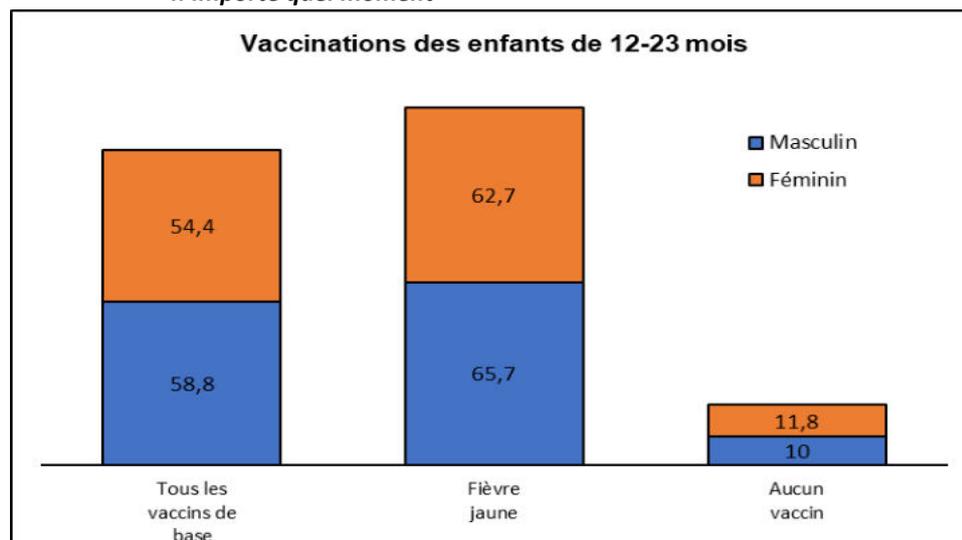
Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

7. SANTÉ DE L'ENFANT

7.1. Vaccination des enfants

La couverture vaccinale complète touche un enfant sur deux (58,8% chez les garçons et 54,4% chez les filles). Cette couverture est particulièrement importante contre la fièvre jaune (respectivement 65,7% et 62,7%). À l'opposé, 10% des garçons et 11,8% des filles n'ont reçu aucun vaccin.

Graphique 22 : Répartition (%) d'enfants de 12-23 mois ayant reçu certains vaccins à n'importe quel moment



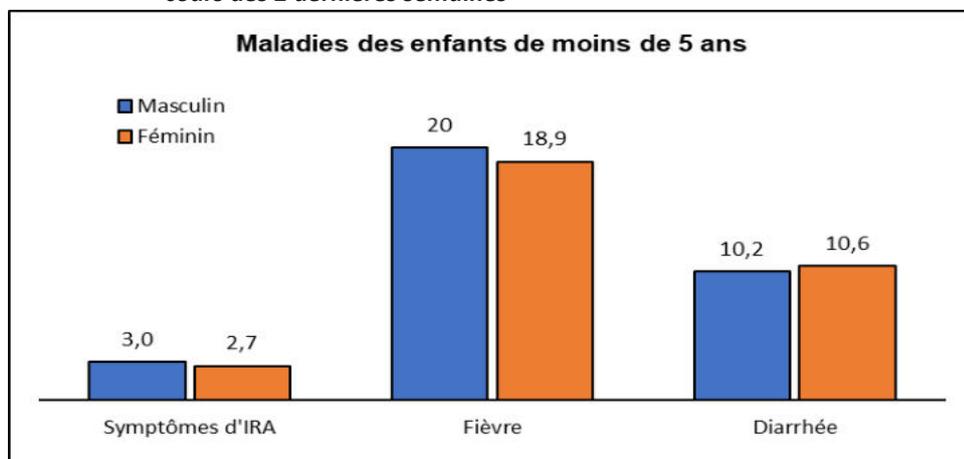
Aussi bien chez les garçons que chez les filles, plus d'un enfant sur deux a reçu tous les vaccins

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

7.2. Maladies de l'enfance

Le pourcentage de cas de fièvre au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête est de 20% chez les garçons et 18,9% chez les filles. En ce qui concerne la diarrhée, on note un niveau de 10,2% chez les garçons et 10,6% chez les filles.

Graphique 23 : Répartition (%) d'enfants de moins de 5 ans ayant eu des symptômes d'infections respiratoires aiguës (IRA), de la fièvre, ou de la diarrhée au cours des 2 dernières semaines



Traiter la fièvre est primordial

Source : INStAD, EDSB-V, 2017-2018

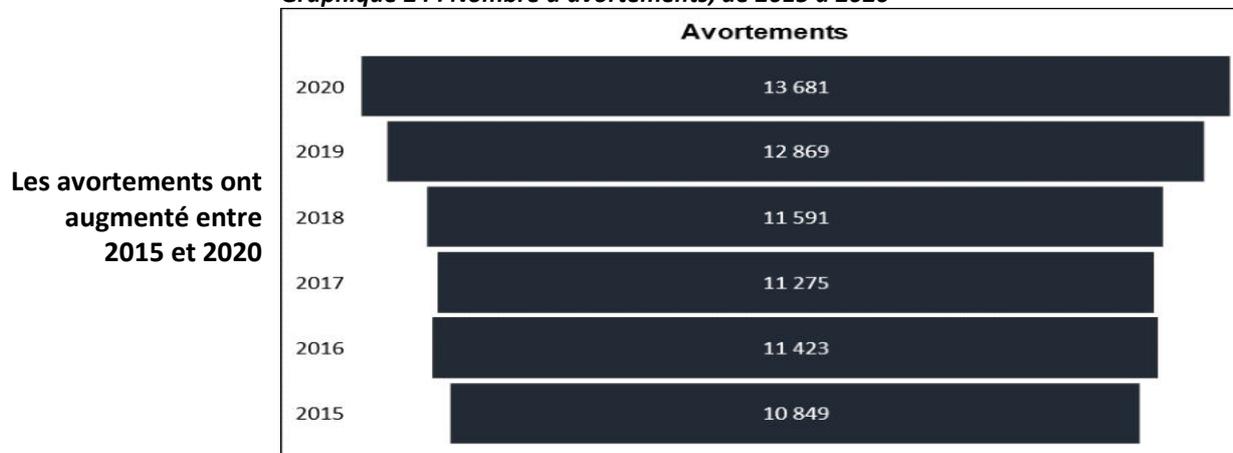
8. MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Le niveau de mortalité des enfants est l'un des meilleurs indicateurs du niveau de développement d'une population. Il est, en effet, l'une des composantes de l'indice du développement humain (IDH). Un niveau de mortalité élevé parmi les enfants est, bien souvent, le reflet d'une situation nutritionnelle précaire, d'un faible accès aux soins de santé, à l'eau salubre et à des installations sanitaires inadéquates.

8.1. Avortements

L'avortement est la perte d'un embryon ou d'un fœtus lors d'une grossesse. Il peut être spontané, c'est-à-dire se produire sans avoir été recherché (problème de santé, génétique, etc.), ou provoqué et donc volontaire. Ils ont constamment augmenté entre 2015 et 2020 (10 849 à 13 681 cas).

Graphique 24 : Nombre d'avortements, de 2015 à 2020



Les avortements ont augmenté entre 2015 et 2020

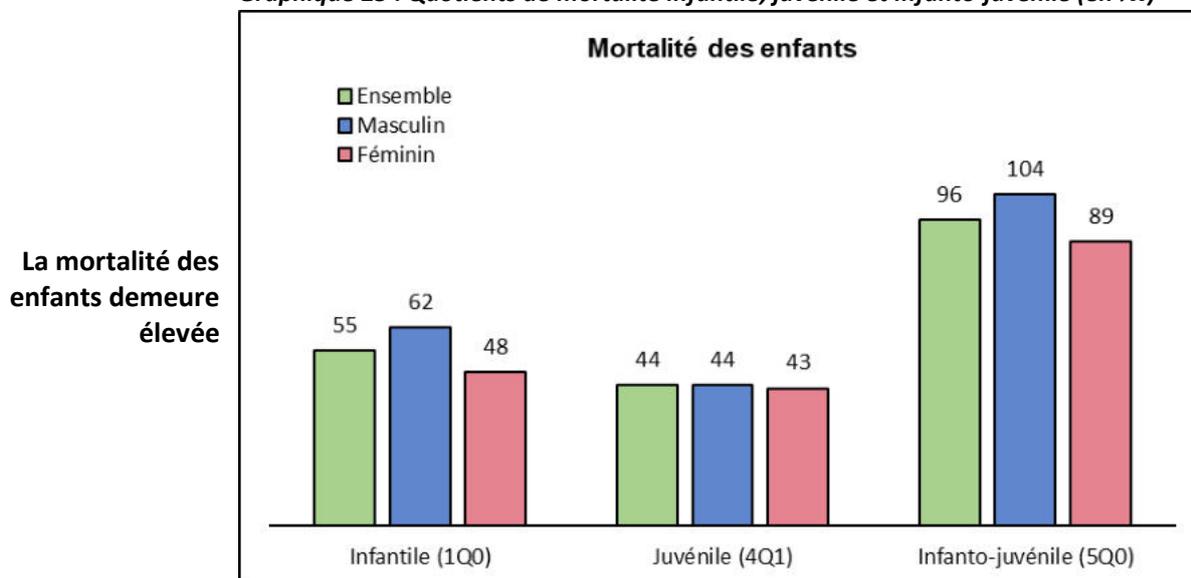
Source : Ministère de la Santé, *Annuaire des Statistiques Sanitaires*, 2015 à 2020

8.2. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Les informations sur la mortalité des enfants permettent d'identifier les enfants à hauts risques de mortalité et de mettre en place des stratégies pour réduire ces risques, comme par exemple, la promotion de l'espacement des naissances. Le quotient de mortalité infantile est la probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire. Le quotient de mortalité juvénile est la probabilité de décéder entre le premier et le cinquième anniversaire. Le quotient de mortalité infanto-juvénile est la probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Bien que relativement élevés, les niveaux de mortalité sont plus faibles chez les filles que chez les garçons. En effet, le quotient de mortalité infantile (décès avant l'âge de 1 an) s'élève à 48 pour 1000 naissances vivantes chez les filles contre 62 pour mille chez les garçons, ce qui montre qu'un enfant sur 16 chez les garçons décède avant d'atteindre son premier anniversaire, contre un enfant sur 21 chez les filles. Quant au quotient de mortalité infanto-juvénile (décès avant l'âge de 5 ans), il s'élève à 89 pour 1000 naissances vivantes chez les filles contre 104 pour mille chez les garçons.

Graphique 25 : Quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile (en ‰)



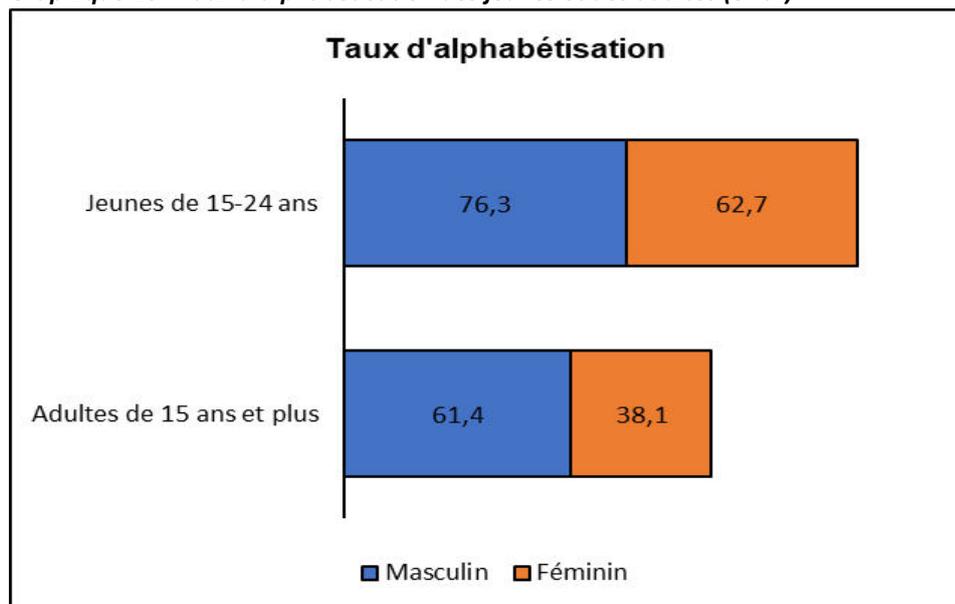
Source : INStAD, EDSB 2017-2018

9. ÉDUCATION

9.1. Alphabétisation

L'alphabétisation est « l'acquisition des connaissances et des compétences de base (de lecture et d'écriture) dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, et un droit fondamental de la personne humaine ». Le taux d'alphabétisation des jeunes est défini par le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui sait lire et écrire, tandis que celui des adultes est relatif à la population âgée de 15 ans et plus. Chez les jeunes comme chez les adultes, ces taux sont plus élevés chez les hommes avec cependant des écarts plus marqués chez les adultes (respectivement 76,3% contre 62,7% et 61,4% contre seulement 38,1%).

Graphique 26 : Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes (en %)



Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le taux d'alphabétisation chez les hommes est supérieur à celui des femmes

Source : INStaD, EHCVM, 2019

9.2. Enseignement primaire

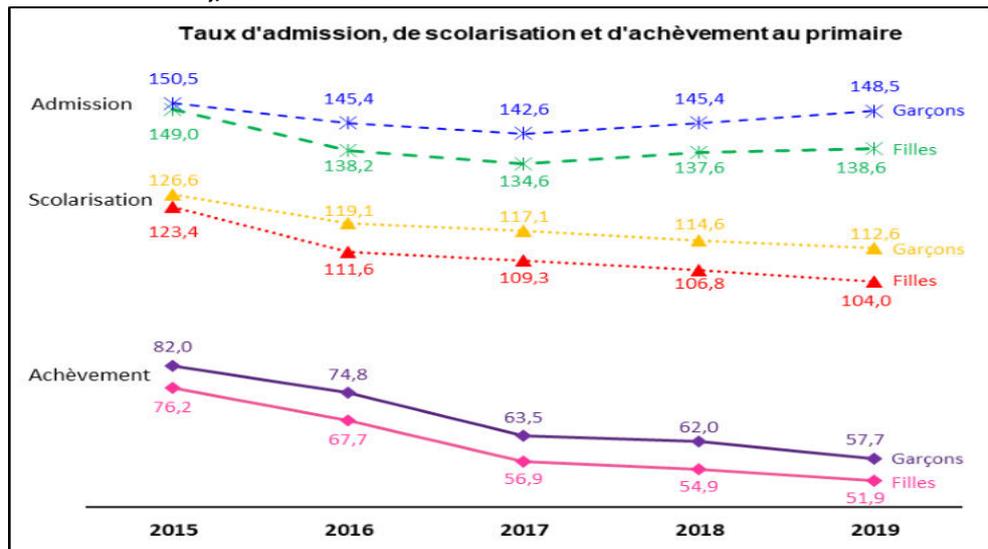
9.2.1. Admission, scolarisation et achèvement au niveau primaire

L'admission, la scolarisation et l'achèvement au niveau primaire se mesurent respectivement par le taux d'admission (TA) au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire et le taux d'achèvement du primaire. Le taux d'admission correspond au nombre total de nouveaux inscrits en 1^{ère} année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel prescrit pour l'inscription dans cette année d'études. Le Taux brut de scolarisation au primaire correspond au nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge correspondant officiellement à ce niveau d'enseignement. Il peut dépasser 100 % en raison des admissions tardives ou précoces et/ou des redoublements. Le taux d'achèvement du cycle primaire est le rapport entre le nombre total d'enfants, quel que soit l'âge, entrant en dernière classe du primaire pour la première fois et le nombre d'enfants ayant l'âge de terminer le cycle primaire au début de l'année scolaire en cours (ou l'année la plus récente).

En 2015, l'admission des filles au primaire était à peu près égale à celle des garçons (149,0% contre 150,5% respectivement). Les écarts entre eux ont commencé par être observés lors de la scolarisation (123,4% contre 126,6% respectivement) et l'achèvement de ce niveau d'étude (76,2% contre 82,0% respectivement). Aussi bien chez les garçons que chez les filles, si les taux d'admission au primaire sont élevés, il apparaît cependant leur déperdition scolaire, accompagnée d'une forte baisse en matière d'achèvement de ce niveau d'étude de base. Ainsi, en 2019, les niveaux de ces 3 indicateurs n'étaient respectivement chez les filles et les garçons, que de 138,6% contre 148,5% pour l'admission, 104,0% contre 112,6% pour la scolarisation et 51,9% contre 57,7% pour l'achèvement.

Graphique 27 : Taux d'admission, de scolarisation et d'achèvement au niveau primaire (en %), de 2015 à 2020

Entre 2015 à 2019, les taux d'admission, de scolarisation et d'achèvement au primaire ont toujours été plus faibles chez les filles que chez les garçons



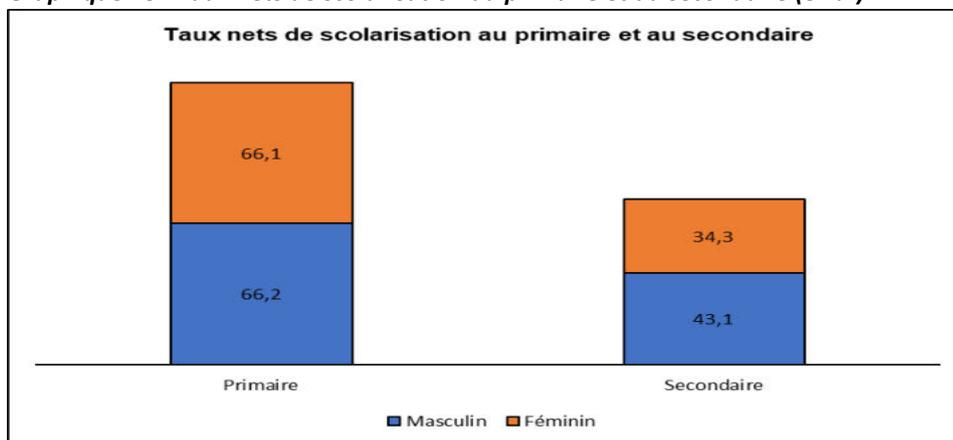
Source : MEMP, *Annuaire Statistiques*, 2015 à 2019

9.2.2. Évolution de la scolarisation entre le primaire et le secondaire

Le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau primaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il montre la proportion d'enfants scolarisés au primaire parmi ceux qui y sont scolarisables (6-11 ans). Quant au taux net de scolarisation (TNS) dans le secondaire, c'est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il représente la proportion d'enfants d'âge compris entre 12 et 18 ans inscrits au niveau secondaire parmi tous les enfants de 12 - 18 ans.

Au primaire, les taux nets de scolarisation sont élevés et quasi égaux entre garçons et filles (66,2% et 66,1% respectivement). Mais une fois au secondaire, ils sont beaucoup plus faibles (encore plus chez les filles que chez les garçons).

Graphique 28 : Taux nets de scolarisation au primaire et au secondaire (en %)



Élevés au primaire, avec des niveaux égaux, les taux nets de scolarisation diminuent fortement au secondaire, où ils sont par ailleurs plus faibles chez les filles que chez les garçons

Source : INStatD, EHCVM, 2019

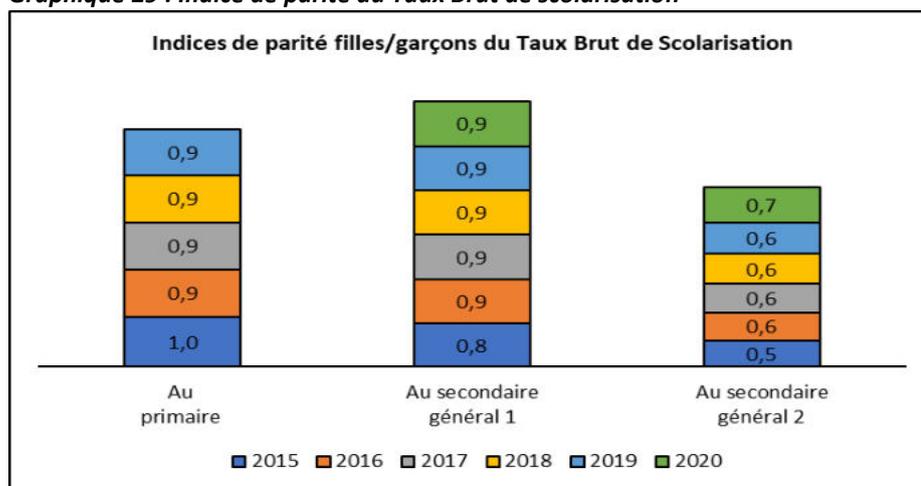
9.2.3. Indices de parité au primaire

L'indice de parité (ou d'égalité) entre les femmes et les hommes est un outil qui permet de mesurer les écarts en matière de scolarisation entre les sexes et de mettre en lumière les disparités existantes. La finalité de cet outil est de mettre fin aux inégalités. En matière d'éducation, le rapport filles/garçons mesure l'égalité des chances, le degré d'équité et d'efficacité dans l'enseignement primaire. L'élimination de la disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique. Un indice de parité égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et des valeurs supérieures à 1 reflètent une disparité en faveur des individus de sexe féminin.

Quelle que soit l'année considérée, l'indice de parité du Taux Brut de Scolarisation est plus faible dans l'enseignement secondaire général supérieur (2nd cycle) par rapport à l'enseignement secondaire inférieur (1^{er} cycle) et au niveau primaire. Au primaire, l'indice relève une égalité parfaite en 2015, mais il connaît dès 2016, une légère baisse à 0,9, niveau sur lequel il stagne jusqu'en 2020. Au premier cycle de l'enseignement secondaire, cet indice a plutôt légèrement augmenté dès 2016, de 0,8 en 2015 à 0,9 en 2020). La même tendance est observée au second cycle de l'enseignement secondaire (0,5 en 2015 à 0,7 en 2020).

Graphique 29 : Indice de parité du Taux Brut de scolarisation

Des efforts sont encore à faire pour améliorer l'accès, la scolarisation et l'achèvement du primaire chez les filles

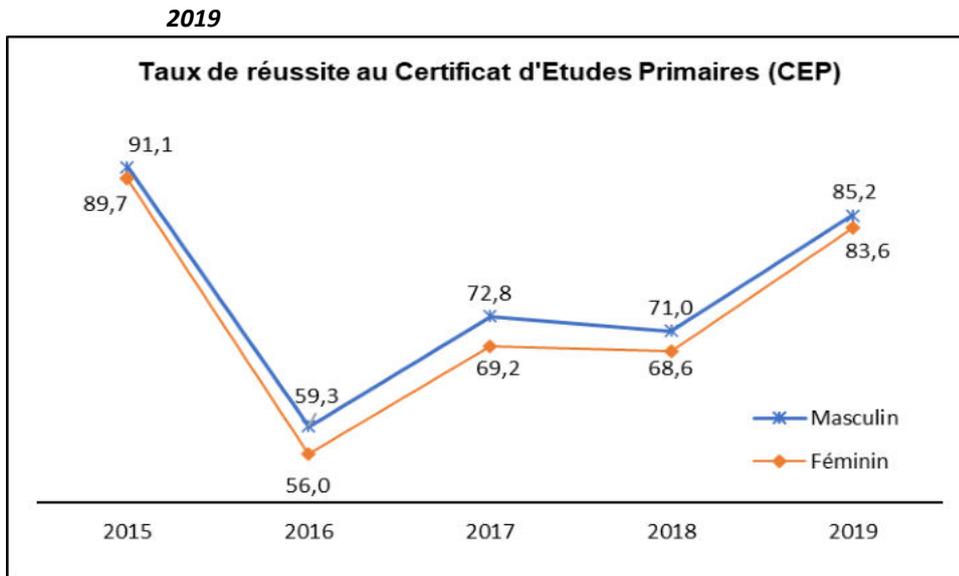


Source : MEMP, *Annuaire statistique 2015 à 2020*

9.2.4. Achèvement du primaire

Le taux de réussite au CEP rend compte de l'achèvement avec succès, tout en mesurant aussi l'efficacité du système éducatif, car un faible taux de réussite peut être notamment dû à l'insuffisance de la qualité de l'enseignement, au découragement devant les mauvais résultats et les coûts directs et indirects de la fréquentation scolaire. Entre 2015 et 2019, les taux de réussite au CEP sont demeurés moins élevés chez les filles. Quel que soit le sexe, ils ont connu une baisse, passant de 91,1% à 85,2% chez les garçons, et de 89,7% à 83,6% chez les filles. Les niveaux les plus bas s'observent en 2016, avec respectivement 59,3% et 56,0%.

Graphique 30 : Taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) (en %), de 2015 à 2020. Quelle que soit



l'année considérée, les taux de réussite au CEP sont plus faibles chez les filles par rapport aux garçons. Les années 2016, 2017 et 2018 enregistrent les niveaux les plus faibles, quel que soit le sexe

Source : MEMP, Annuaire statistiques 2015 à 2019

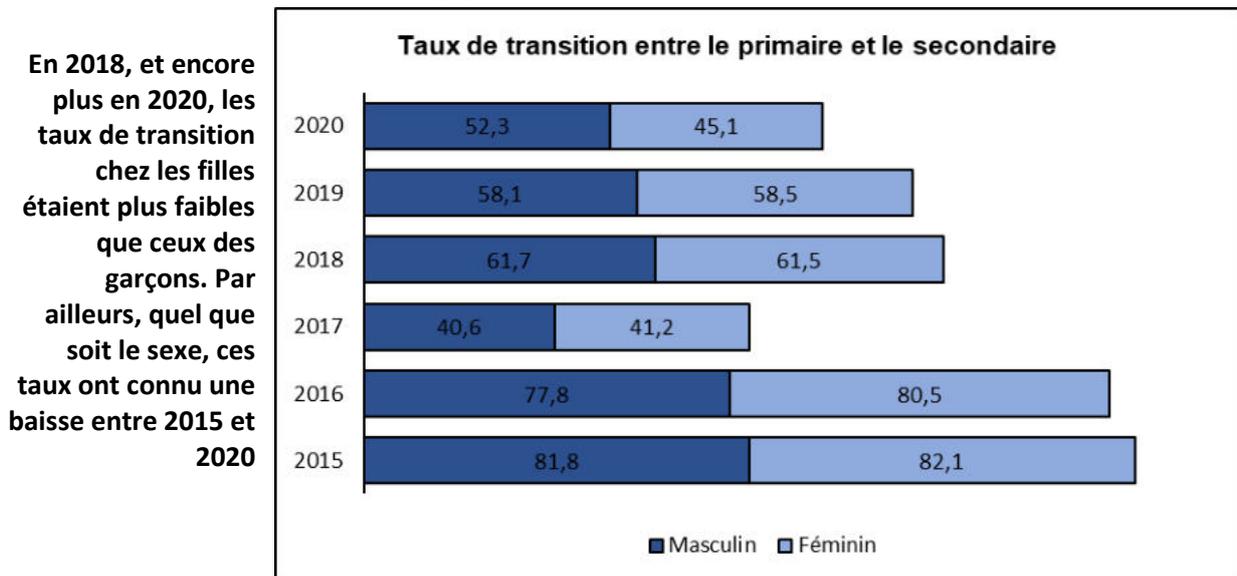
9.3. Enseignement secondaire général

9.3.1. Transition de l'enseignement primaire vers le secondaire

L'enseignement secondaire couvre les degrés scolaires qui se situent entre la fin de l'école primaire et le début de l'enseignement supérieur.

Dans un système éducatif, les parcours de formation devraient idéalement se dérouler de manière linéaire, sans rupture ni détour au moment de passer d'un degré au suivant. On parle alors de transition. Elle est dite immédiate lorsqu'un élève accède au degré suivant l'année même de sa sortie du degré précédent et dite différée lorsqu'il y entre une ou plusieurs années plus tard. Quel que soit le sexe, les taux de transition ont connu une baisse entre 2015 et 2020. Sur la plupart des années, ils sont plus importants chez les filles. En 2015, ils étaient de 82,1% contre 81,8% chez les hommes. Cependant, en 2020, ils ne sont respectivement que de 45,1% contre 52,3%.

Graphique 31 : Taux de transition entre le primaire et le secondaire (en %), de 2015 à 2020



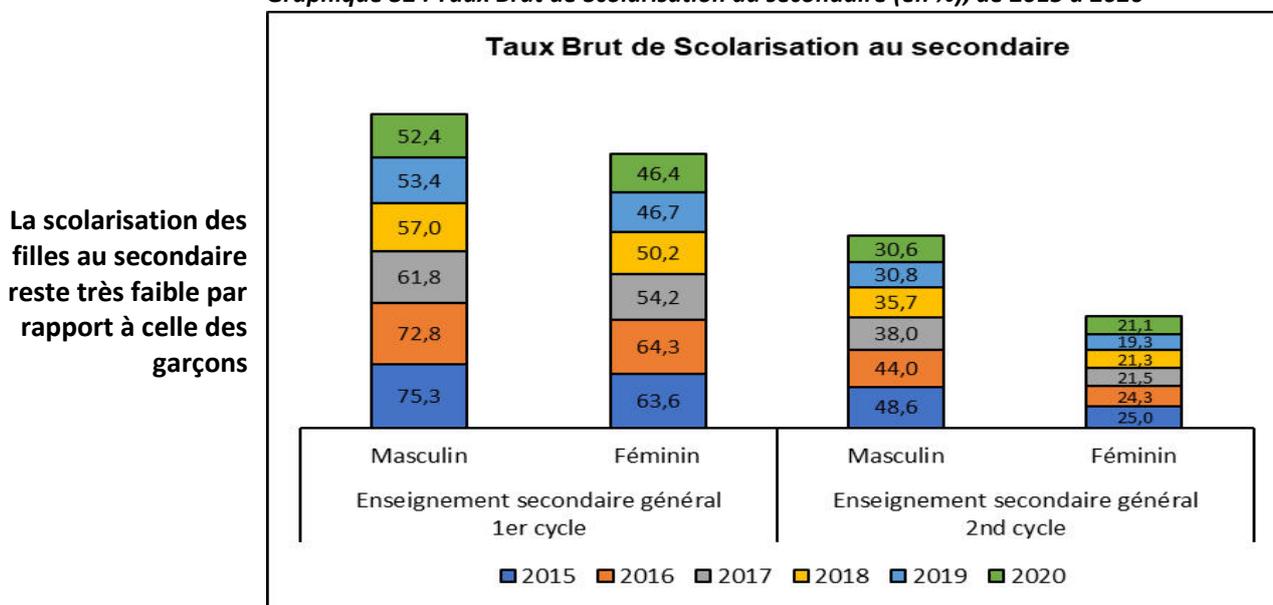
Source : MESFTP, Annuaire statistiques 2015 à 2020

9.3.2. Scolarisation dans le secondaire

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire est un indicateur qui permet de mesurer la participation effective des élèves au cycle secondaire. Il informe sur le total des inscriptions dans le secondaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il peut être supérieur à 100%. Élevé, un taux brut de scolarisation indique un degré important de participation, quel que soit l'âge des élèves. Proche de 100% ou supérieur, cela indique que le pays a, en principe, la capacité de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter. Parvenir à un taux de scolarisation brut de 100% est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'universalisation de l'enseignement.

Au Bénin, dans l'enseignement général secondaire inférieur ou supérieur (1^{er} cycle et 2nd cycle respectivement), quelle que soit l'année considérée, le TBS est nettement plus bas chez les filles que chez les garçons. En 2015, alors que celui du 1^{er} cycle était de 75,3% chez les garçons, il n'était que de 63,6% chez les filles. Au cours de la même année, celui du 2nd cycle était de 48,6% contre seulement 25% respectivement. En 2020, ils avaient beaucoup baissé, s'élevant respectivement à 52,4% contre 46,6% au 1^{er} cycle, et à 30,6% contre 21,1% au 2nd cycle.

Graphique 32 : Taux Brut de Scolarisation au secondaire (en %), de 2015 à 2020

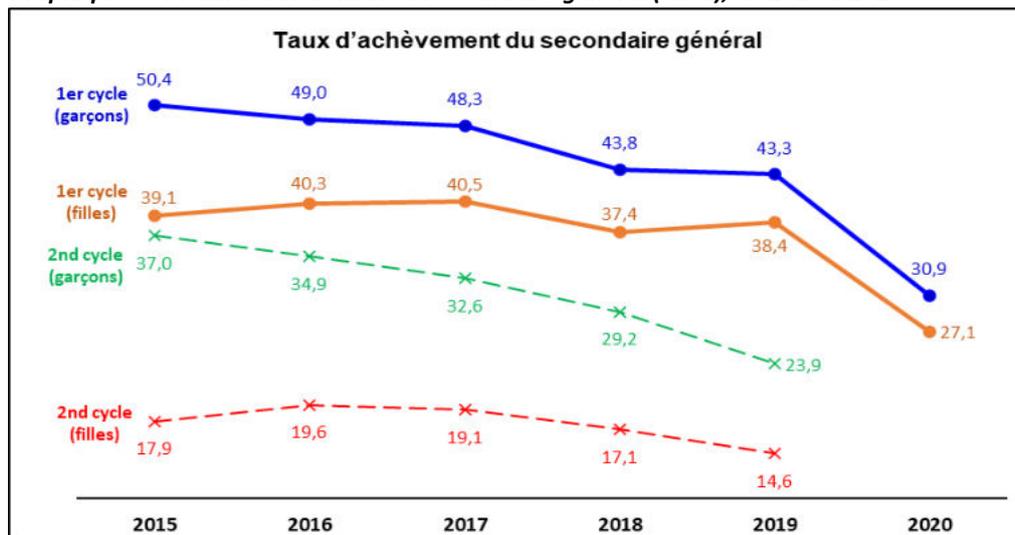


Source : MESFTP, *Annuaire statistique 2015 à 2020*

9.3.3. Achèvement du secondaire général

Que ce soit au 1^{er} ou au 2nd cycle, les taux d'achèvement parmi les filles sont partout inférieurs à ceux des garçons. Au 1^{er} cycle, ils se situaient en 2015 à 39,1% contre 50,4% chez les garçons, tandis qu'au 2nd cycle ils étaient respectivement de 17,9% contre 37,0%. Quel que soit le sexe considéré, ces taux ont connu des baisses au fil des années. Ainsi, au 1^{er} cycle, ils n'étaient plus en 2020 que de 27,1% chez les filles et 30,9% chez les garçons, tandis qu'au 2nd cycle, ils n'étaient en 2019 respectivement que de 14,6% et 23,9%.

Graphique 33 : Taux d'achèvement du secondaire général (en %), de 2015 à 2020



Aussi bien au cycle inférieur qu'au cycle supérieur du secondaire, les taux d'achèvement des filles sont moins bons que ceux des garçons

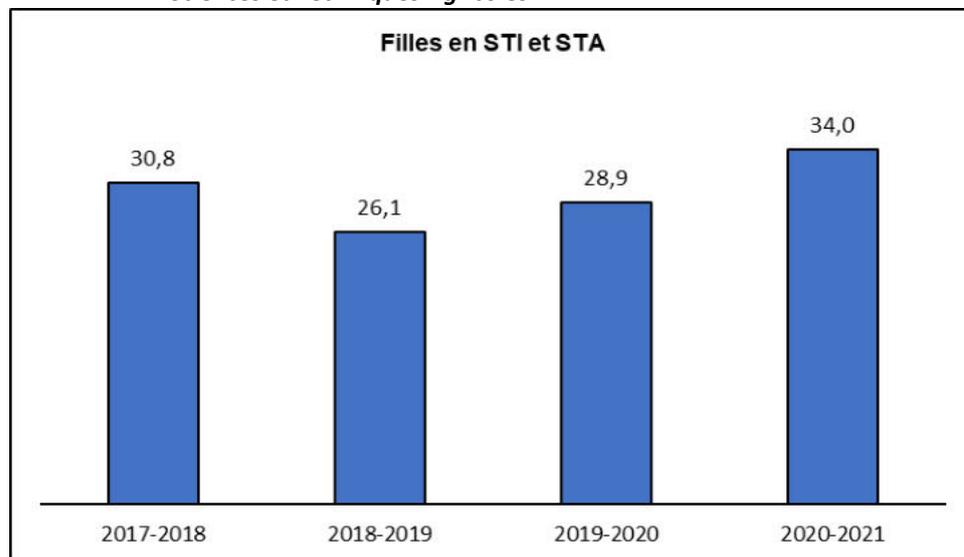
Source : MESFTP, Annuaires statistiques 2015 à 2020

9.4. Enseignement secondaire technique et professionnel

9.4.1. Sciences et Techniques Industrielles (STI) et Sciences et Techniques Agricoles (STA)

Le pourcentage des filles en STI et STA a connu une légère augmentation, passant de 30,8% en 2017-2018 à 34,0% en 2020-2021, après avoir cependant connu une baisse en 2018 et 2019.

Graphique 34 : Répartition (%) des filles en Sciences et Techniques Industrielles et en Sciences et Techniques Agricoles



La scolarisation des filles au secondaire reste très faible par rapport à celle des garçons

Source : MESFTP, Annuaires statistiques 2017-2020

9.5. Enseignement supérieur et recherche scientifique

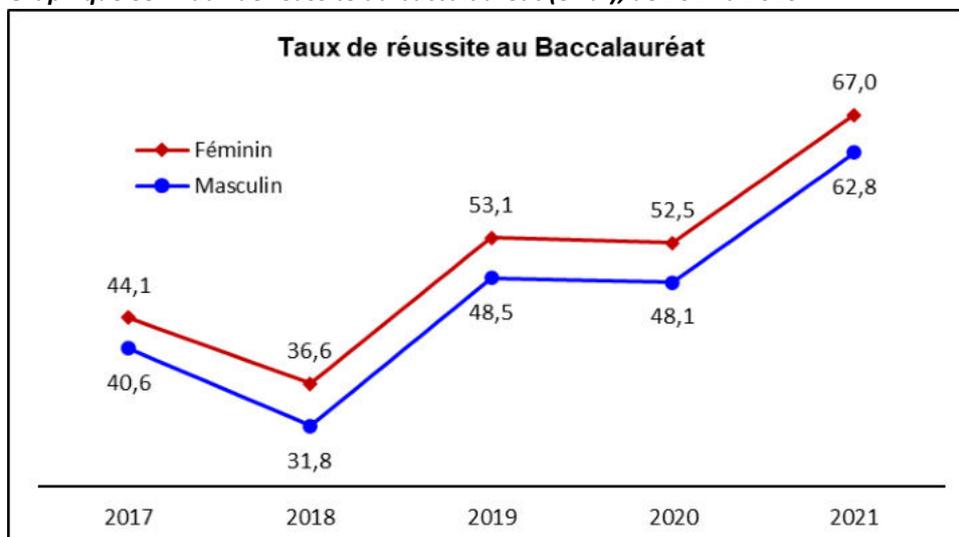
9.5.1. Réussite au Baccalauréat

Le taux de réussite au baccalauréat rapporte le nombre d'élèves reçus au baccalauréat dans le lycée au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen. Cet indicateur traduit la réussite des élèves présents à l'examen final du deuxième cycle du secondaire. Au Bénin de 2020 à 2021, le taux de réussite au baccalauréat a connu une forte croissance quel que soit le sexe du candidat.

Une analyse différenciée selon le sexe montre une supériorité significative des performances des candidates. Au vu de cette performance des filles au baccalauréat, les actions en faveur de la scolarisation des filles devraient être intensifiées pour améliorer l'efficacité du système éducatif. En 2021 par exemple, 67,01% des candidats féminins ont réussi leur examen contre 62,75% des candidats masculin.

Graphique 35 : Taux de réussite au baccalauréat (en %), de 2017 à 2020

Les candidates féminines ont de meilleurs taux de succès au baccalauréat que leurs homologues de sexe masculin

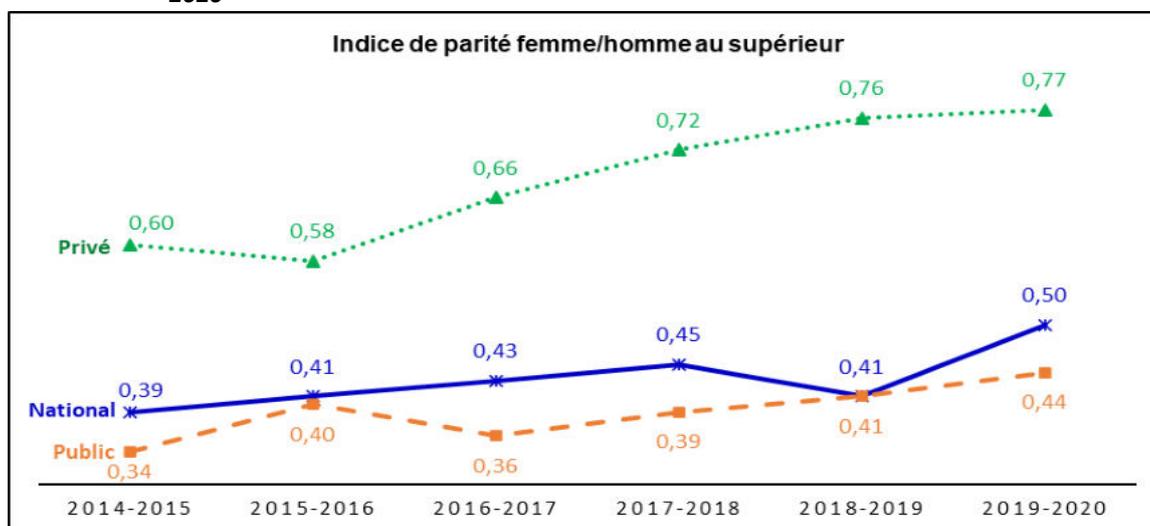


Source : MESRS, *Annuaire statistique 2017-2020*

9.5.2. Parité femme/homme des étudiants dans les universités

Au niveau national, la représentativité des étudiantes dans les universités demeure faible, même si elle a connu une légère augmentation, passant de 3 femmes pour 10 en 2015 à 5 pour 10 en 2020. Il existe cependant d'importants disparités selon le type d'université. En effet, les écarts sont davantage prononcés dans les universités publiques (0,34 à 0,44 entre 2015 et 2020) que dans celles privées (0,60 à 0,77 sur la même période).

Graphique 36 : Indice de parité (pour 1) femme/homme des étudiants dans les universités, de 2015 à 2020



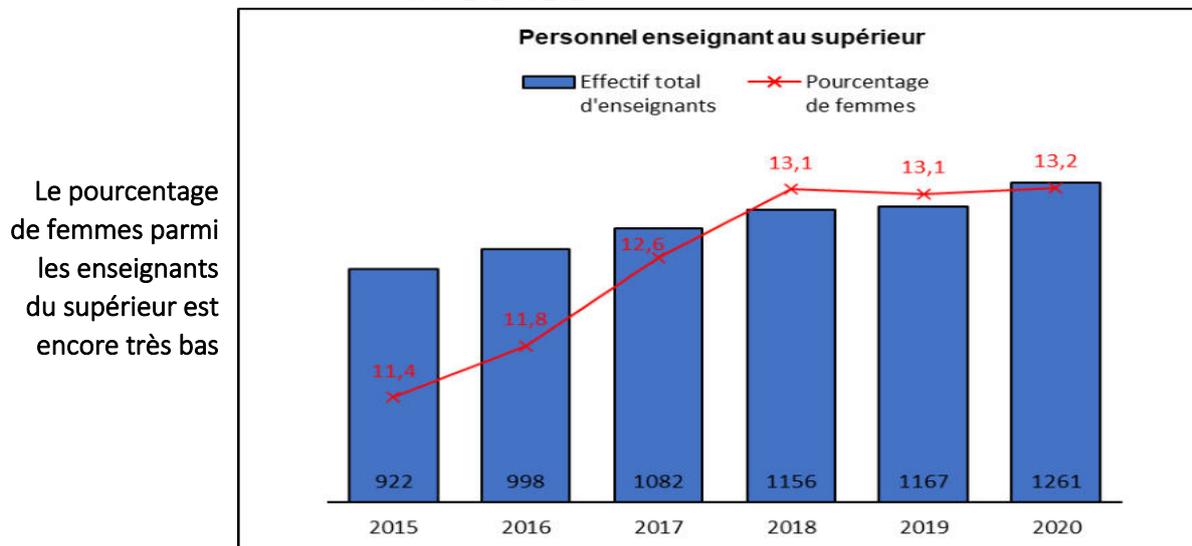
Les étudiantes sont relativement moins nombreuses dans les universités, surtout dans le publique

Source : MESRS, *Annuaire statistique 2015-2020*

9.5.3. Parité femme/homme parmi les enseignants d'universités

En l'espace de 5 ans (2015 à 2020), il s'observe de grandes disparités de genre entre le nombre d'enseignants de sexe féminin et celui de sexe masculin. La proportion d'enseignants de sexe féminin est demeurée faible, passant seulement de 11,4% à 13,2% entre 2015 et 2020.

Graphique 37 : Répartition (%) de femmes parmi le personnel enseignant au supérieur, entre 2015 à 2020



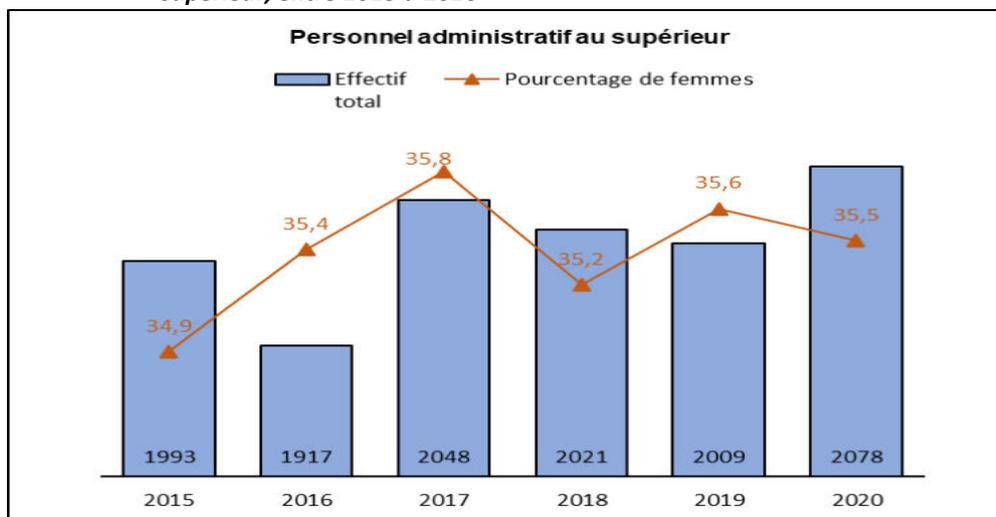
Le pourcentage de femmes parmi les enseignants du supérieur est encore très bas

Source : MESRS, Annuaires statistiques 2015-2020

9.5.4. Parité femme/homme parmi le personnel administratif de l'enseignement supérieur

Entre 2015 et 2017, la proportion de personnel féminin parmi le personnel administratif au niveau de l'enseignement supérieur a légèrement augmentée (34,9% à 35,8%). Le déclin constaté à nouveau dès 2018 (35,2%), s'est légèrement amélioré par la suite, avant de chuter à nouveau en 2020.

Graphique 38 : Pourcentage de femmes parmi le personnel administratif de l'enseignement supérieur, entre 2015 à 2020



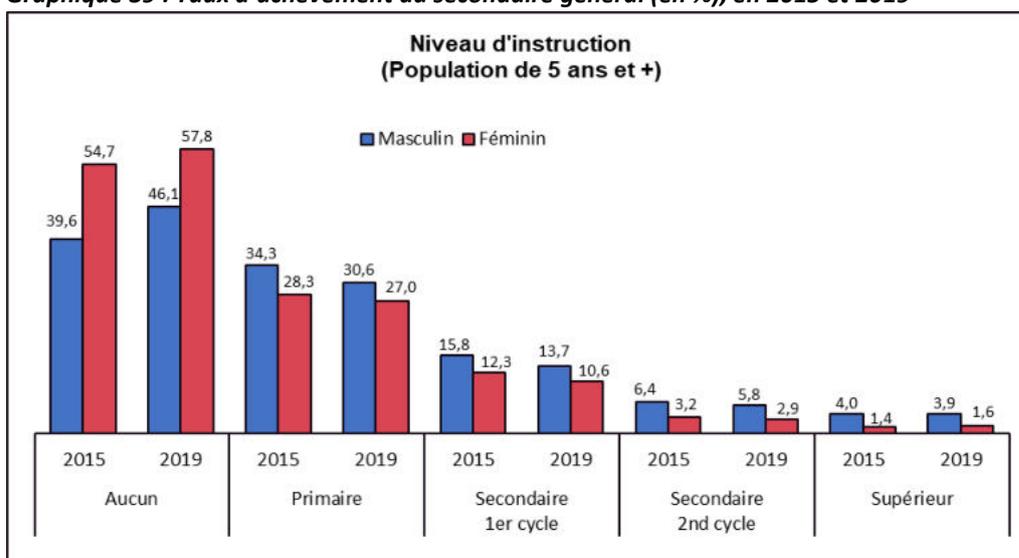
Le pourcentage du personnel féminin au sein de l'administration universitaire connaît une évolution en dent de scie.

Source : MESRS, Annuaires statistiques 2015-2020

9.5.5. Niveau d'instruction de la population

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (1979), le niveau d'instruction d'une personne est celui qui correspond à la dernière année d'études accomplies ou au plus haut degré atteint ou suivi à son terme par cette personne dans le système d'enseignement ordinaire, d'éducation spéciale ou d'éducation d'adultes de son État d'origine ou d'un autre État. Lors de nos collectes, le niveau d'instruction d'une personne est le degré d'études le plus élevé atteint par la personne. Autrement dit, nous considérons le niveau d'instruction comme la dernière classe atteinte par l'individu. Il ressort que 57,8% des femmes sont sans niveau d'instruction contre 46,1% des hommes. Environ une femme sur trois (27%) à un niveau primaire, contre 30,6% chez les hommes.

Graphique 39 : Taux d'achèvement du secondaire général (en %), en 2015 et 2019



Globalement, les femmes sont moins instruites que les hommes

Source : INStatD, EMICoV-2015 et EHCVM-2019

10. CADRE DE VIE, PAUVRETÉ ET ACCÈS AUX RESSOURCES

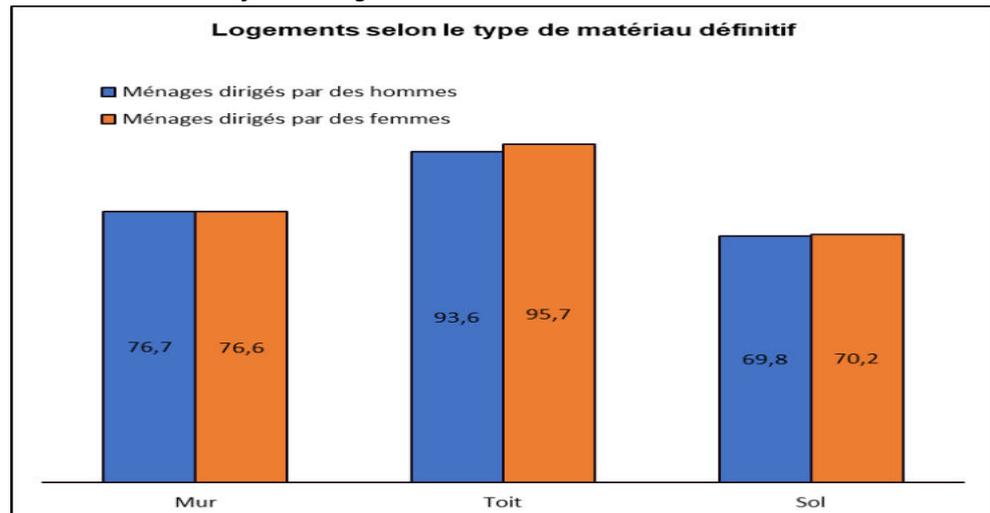
10.1. Qualité du logement

Les matériaux de construction des logements (toits, murs, sols) servent à estimer la durabilité des locaux à usage d'habitation et, par extension, la qualité de la vie des ménages qui s'y trouvent. Les caractéristiques visées couvrent entre autres les matériaux prédominants de construction utilisés pour le mur, le toit et le sol du bâtiment où se trouve l'unité d'habitation. Ces matériaux de construction ajoutent une valeur notable pour évaluer la qualité du parc immobilier du pays. Dans ce Livret, les renseignements présentés selon le genre font référence au sexe des chefs de ménages.

Par rapport à leurs pairs de sexe masculin, on constate qu'une plus grande proportion de logements béninois dirigés par des femmes ont des toits en matériaux définitifs (95,7% contre 93,6% respectivement) ainsi que des sols à revêtements définitifs (70,2% contre 69,8% respectivement). Par contre, quel que soit le sexe du chef de ménage, il y a autant de logements à murs définitifs parmi les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes.

Graphique 40 : Répartition (%) de logements par type de matériau définitif, selon le sexe du chef de ménage

Il y a davantage de logements à toits et sols en matériaux définitifs parmi les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes



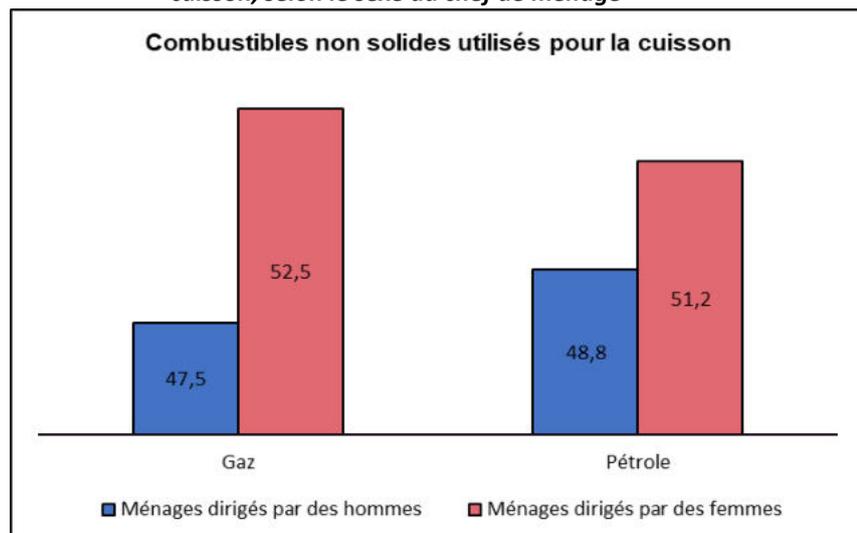
Source : INStad, EHCVM-2019

10.2. Utilisation de combustibles non solides pour la cuisson

Un combustible est une matière capable de brûler au contact du dioxygène ou d'un gaz contenant du dioxygène, en produisant une quantité de chaleur utilisable pour la cuisson des aliments ou autres. Le combustible non solide est sous forme liquide ou gazeuse. L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des ménages, a permis de collecter les informations sur quelques combustibles non solides tels que le pétrole et le gaz. Il ressort que parmi les ménages utilisant du gaz, 52,5% sont ceux dirigés par des femmes contre 47,5% dirigés par des hommes. Pour ce qui est de l'utilisation du pétrole, 51,2% des ménages qui en utilisent sont dirigés par des femmes contre 48,8% chez ceux dirigés par des hommes.

Graphique 41 : Répartition (%) de ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson, selon le sexe du chef de ménage

Pour cuisiner, les ménages dirigés par des femmes utilisent davantage le gaz et le pétrole que ceux dirigés par des hommes



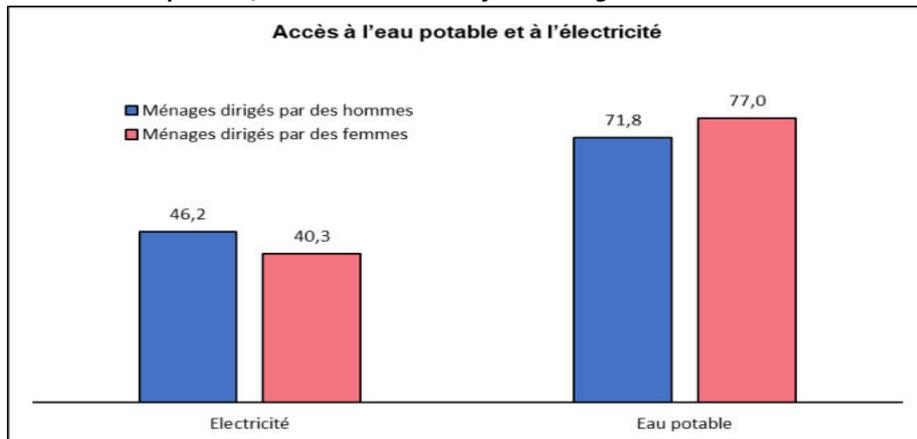
Source : INStad, EHCVM-2019

10.3. Accès à l'eau potable et à l'électricité

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat est vital pour une réduction significative des risques sanitaires et l'instauration d'un environnement sain. Pour cela, il est nécessaire de suivre

l'évolution de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des ménages béninois. Ces informations aideront les politiques et les acteurs du secteur au regard des évolutions observées, pour une prise de décision. Au Bénin, 77,0% des ménages dirigés par des femmes ont accès à l'eau potable contre seulement 71,8% des ménages de ceux dirigés par des hommes. Par contre, les ménages dont le chef de ménage est un homme ont plus accès à l'électricité que ceux ayant une femme comme chef de ménage (46,2% contre 40,3% respectivement).

Graphique 42 : Répartition (%) de ménages ayant accès à l'électricité et à l'eau potable, selon le sexe du chef de ménage



Les ménages dirigés par des femmes ont davantage accès à l'eau potable que ceux dirigés par des hommes. L'inverse s'observe par contre en matière d'accès à l'électricité

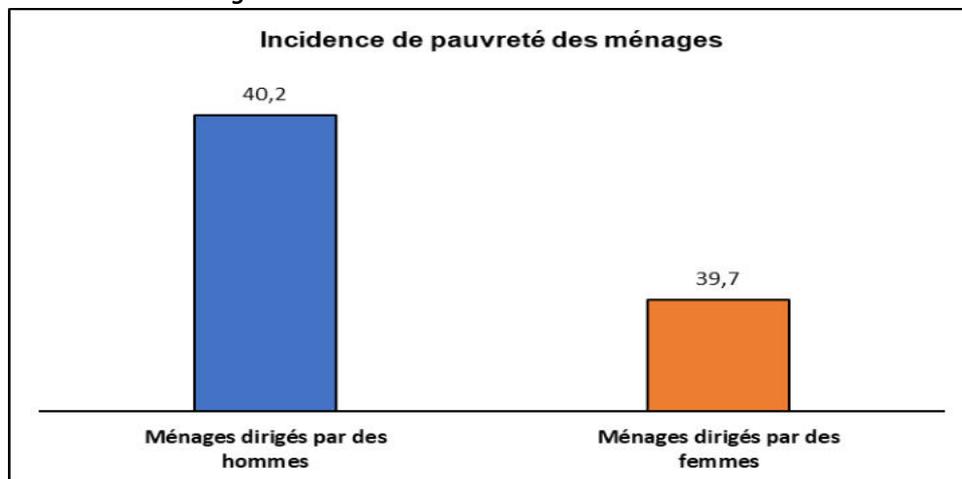
Source : INStaD, EHCVM-2019

10.4. Pauvreté des ménages

La pauvreté est définie comme le minimum de bien-être qu'un individu devrait atteindre pour être à un niveau de vie standard de la société de référence. Pour mesurer la pauvreté monétaire, il est évalué le niveau de vie des individus (consommation annuelle par tête) et est défini un seuil de pauvreté par lequel chaque individu est catégorisé selon sa position (en dessous ou au-dessus) au seuil. Cette approche est analysée selon les indicateurs habituels que sont l'incidence, la profondeur et la sévérité.

En 2019, la pauvreté touche 40,2% des ménages dirigés par des hommes contre 39,7% de ceux dirigés par des femmes.

Graphique 43 : Incidence de pauvreté (en %) des ménages, selon le sexe du chef de ménage



La pauvreté touche plus les ménages dirigés par les hommes

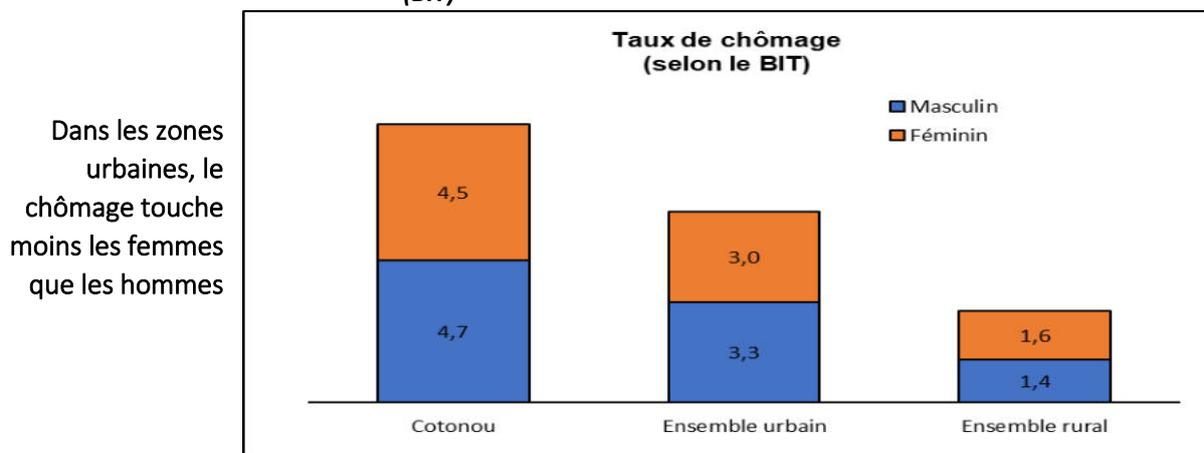
Source : INStaD, EHCVM-2019

11. EMPLOI

11.1. Chômage

Selon le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne sans emploi, disponible pour commencer à travailler et qui cherche activement un emploi. Le taux de chômage désigne le pourcentage de la population active qui est dépourvue d'un emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour travailler dans un délai de 15 jours. Il apparaît que le taux de chômage chez les femmes est légèrement moins élevé que celui des hommes en milieu urbain (3,0% contre 3,3% respectivement), et particulièrement à Cotonou (4,5% contre 4,7% respectivement). En milieu rural par contre, c'est l'inverse qui s'observe (1,6% contre 1,4% respectivement).

Graphique 44 : Taux de chômage (en %) au sens du Bureau International du Travail (BIT)



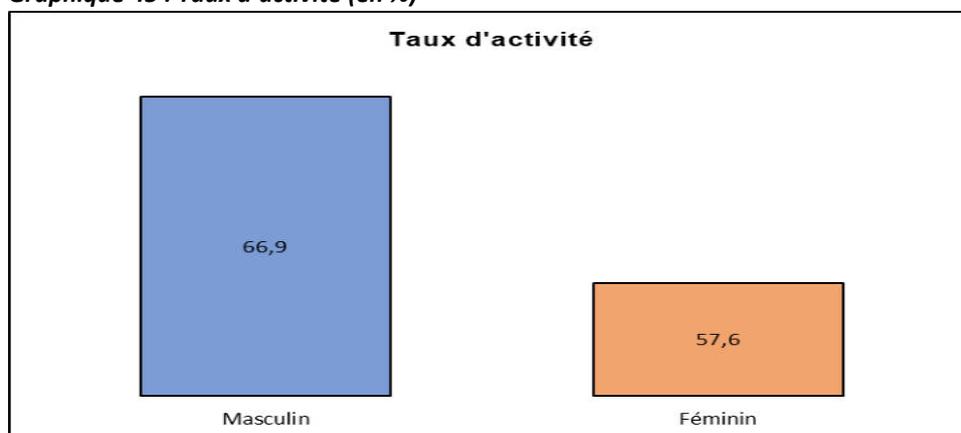
Source : INStAD, EHCVM-2019

11.2. Participation à la vie active

La participation à la vie active est mesurée par le taux d'activité, qui est la proportion d'actifs dans une population donnée, c'est à dire le nombre de personnes ayant un emploi ou qui cherchent activement un emploi, sur le nombre total de la population en âge de travailler.

Au Bénin en 2018, le taux de participation à la vie active est de 66,9% chez les hommes et de 57,3% chez les femmes.

Graphique 45 : Taux d'activité (en %)



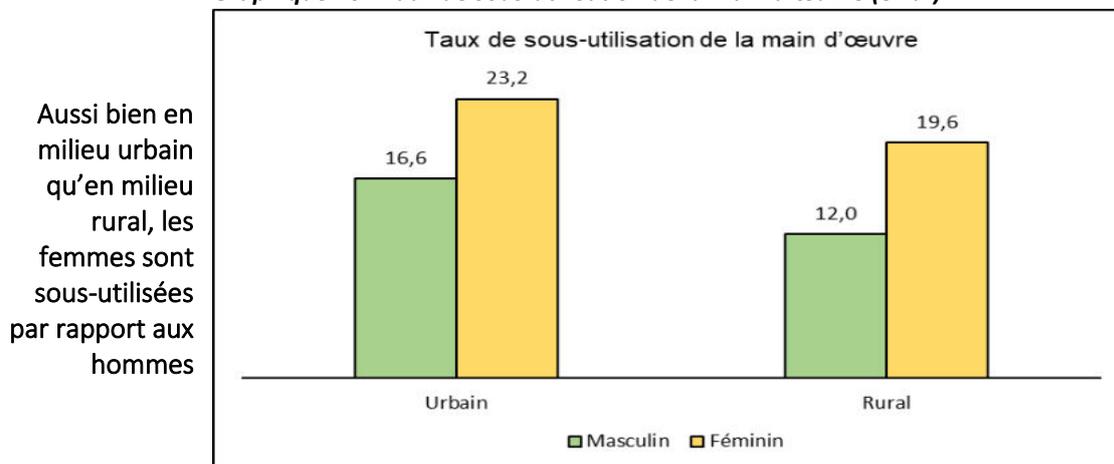
Les hommes participent davantage à l'activité économique que les femmes

Source : INStAD, ERI-ESI, 2018

11.3. Sous-utilisation de la main d'œuvre

La sous-utilisation de la main d'œuvre mesure la situation des personnes en sous-emploi lié à la durée de travail, au chômage, ou appartenant à la main d'œuvre potentielle⁷. En milieu urbain, la sous-utilisation de la main d'œuvre touche plus de femmes que d'hommes (respectivement 23,2% contre 16,6%). Le même constat se dégage en milieu rural (19,6% contre 12,0% respectivement).

Graphique 46 : Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre (en %)

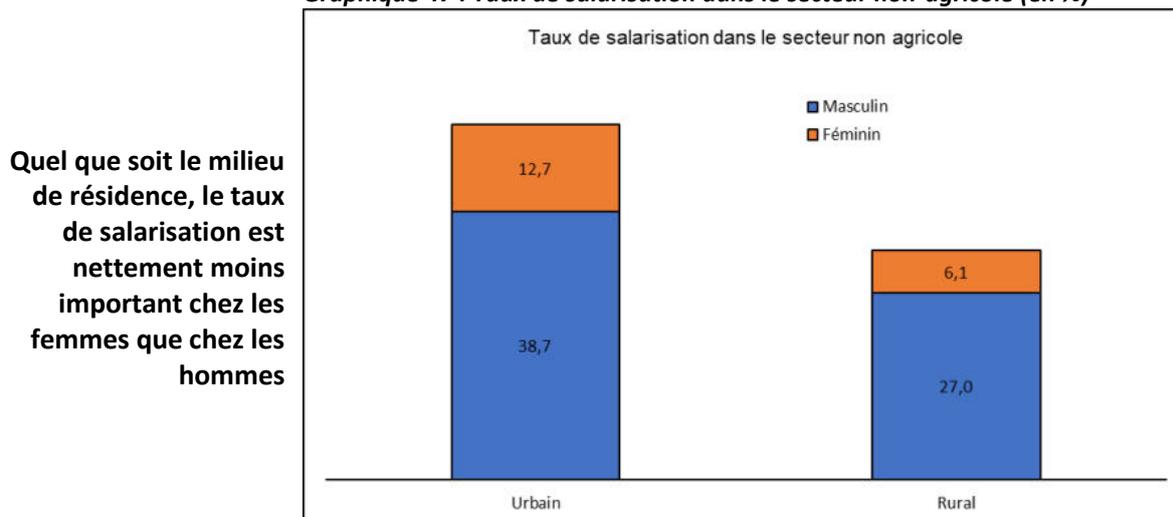


Source : INStad, ERI-ESI, 2018

11.4. Salarisation dans le secteur non agricole

Le taux de salarisation est la part de l'emploi salarié dans l'ensemble des emplois (ratio rapportant le nombre de salariés au nombre total d'actifs des Unités de production). En milieu urbain, le taux de salarisation dans le secteur non agricole est 3 fois moins chez les femmes que chez les hommes (12,7% contre 38,7% respectivement), tandis qu'en milieu rural il est 4,5 fois moins que chez les hommes (6,1% contre 27,0% respectivement).

Graphique 47 : Taux de salarisation dans le secteur non-agricole (en %)



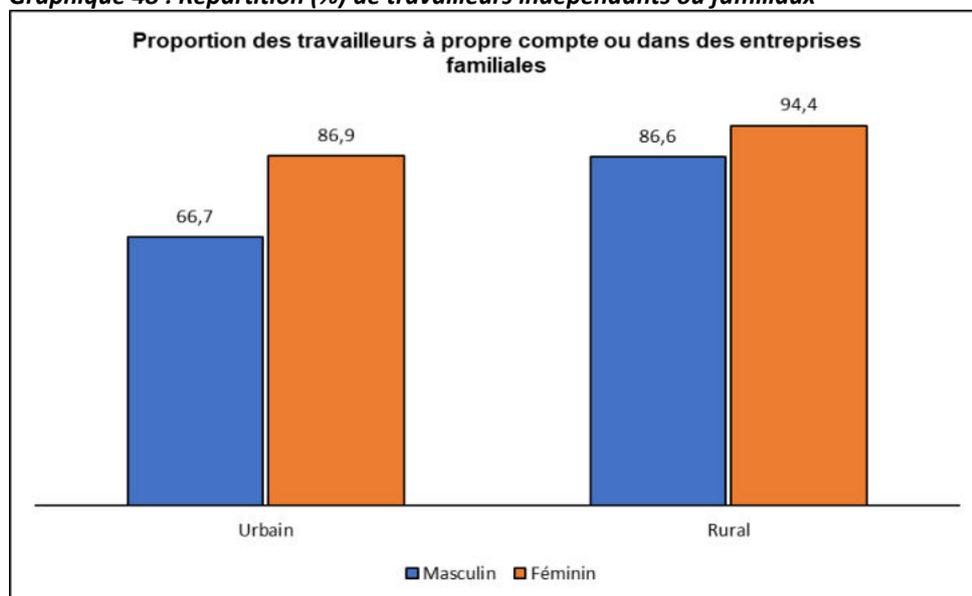
Source : INStad, ERI-ESI, 2018

⁷ Trois groupes de personnes en âge de travailler et sans emploi, font partie de la main d'œuvre potentielle : i) les personnes à la recherche d'emploi et non disponibles ; ii) les personnes non à la recherche d'emploi active, mais disponibles ; iii) les personnes ni à la recherche d'emploi, ni disponibles, mais souhaitant avoir un emploi. La main d'œuvre élargie est la somme de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle.

11.5. Travail indépendant ou familial

Par définition, les travailleurs indépendants sont les personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires, n'ont pas engagé, de manière continue, un ou plusieurs employés pour travailler pour eux. Les travailleurs familiaux sont des personnes qui travaillent dans un établissement géré par une personne apparentée vivant dans le même ménage qu'eux. Les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux ont moins de chances d'avoir des accords de travail formels et sont donc plus susceptibles de ne pas avoir les éléments associés à un emploi décent, tels qu'une sécurité sociale adéquate et une voix au travail. Par conséquent, les deux statuts sont additionnés pour créer une classification d'"emploi vulnérable", tandis que les travailleurs salariés et les travailleurs à leur compte, ainsi que les employeurs, constituent un "emploi non vulnérable". Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le taux d'emploi vulnérable, qui est la part de l'emploi vulnérable dans l'emploi total, était un indicateur des Objectifs du Millénaire pour le développement (aujourd'hui terminés), sous l'objectif de l'emploi, concernant le travail décent. En milieu urbain, 94,1% des femmes travaillent pour leur propre compte ou pour une entreprise familiale contre 86,6% des hommes. En milieu rural, cet indicateur s'élève à 86,9% parmi les femmes travaillent contre 66,7% parmi les hommes.

Graphique 48 : Répartition (%) de travailleurs indépendants ou familiaux



Quel que soit le milieu de résidence, les femmes travaillent davantage à leur propre compte ou dans des entreprises familiales

Source : INStaD, ERI-ESI, 2018

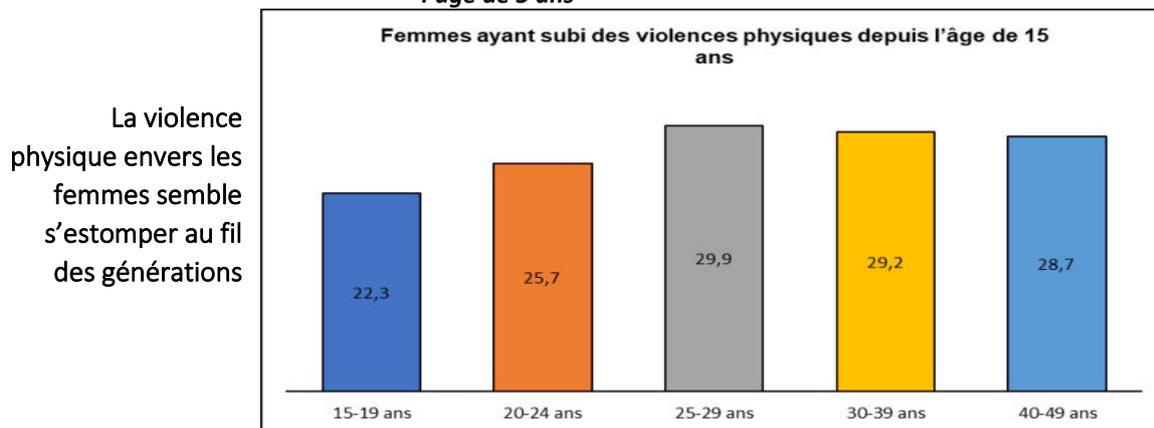
12. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

La violence basée sur le genre est définie comme une menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations. Les violences basées sur le genre (VBG) ont été reconnues comme un phénomène traduisant des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, aboutissant à la domination et à une discrimination exercée souvent, par les premiers sur les secondes. Ces violences freinent particulièrement la promotion des femmes et portent atteintes à leurs libertés fondamentales. Elles empêchent partiellement ou totalement, les femmes et filles, qui en sont victimes et qui ne sont pas suffisamment protégées, de jouir de leurs droits.

12.1. Violences physiques

La violence physique est l'utilisation de la force physique sur soi ou sur autrui qui peuvent entrainer un traumatisme ou dommage sur autrui. Les générations les plus jeunes subissent moins de violences physiques que celles des générations qui les ont précédées. En effet, si un peu plus de 29% des femmes âgées d'au moins 25 ans ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, seules 25,7% de celles âgées de 20-24 ans et 22,3% en ont pâti.

Graphique 49 : Répartition (%) de femmes victimes de violences physiques depuis l'âge de 5 ans

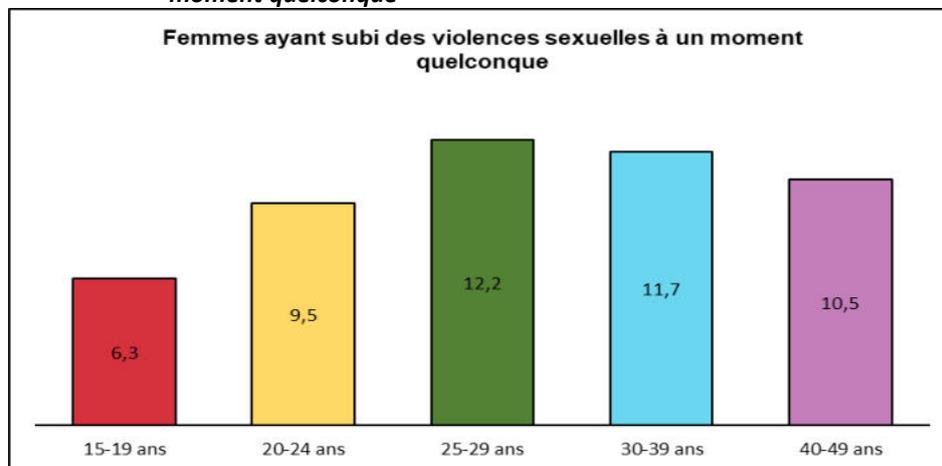


Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

12.2. Violences sexuelles

La violence sexuelle s'entend de tout acte sexuel mettant en cause la sexualité, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle d'une personne, y compris l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, l'attentat à la pudeur, le retrait furtif du préservatif et l'exploitation sexuelle. Elle est également une activité sexuelle sans consentement. Elle peut impliquer l'utilisation de la force physique, de l'intimidation, d'une forme de coercition ou de l'abus d'une situation d'autorité ou de confiance. Les niveaux de violence sexuelle à un moment quelconque sont plus élevés parmi les jeunes-adultes et les adultes (12,2% parmi les 25-29 ans et 11,7% parmi les 30-39 ans). Par contre, ils sont plus bas chez les anciennes générations (10,5%) et les plus jeunes (6,3%).

Graphique 50 : Répartition (%) de femmes victimes de violences sexuelles à un moment quelconque



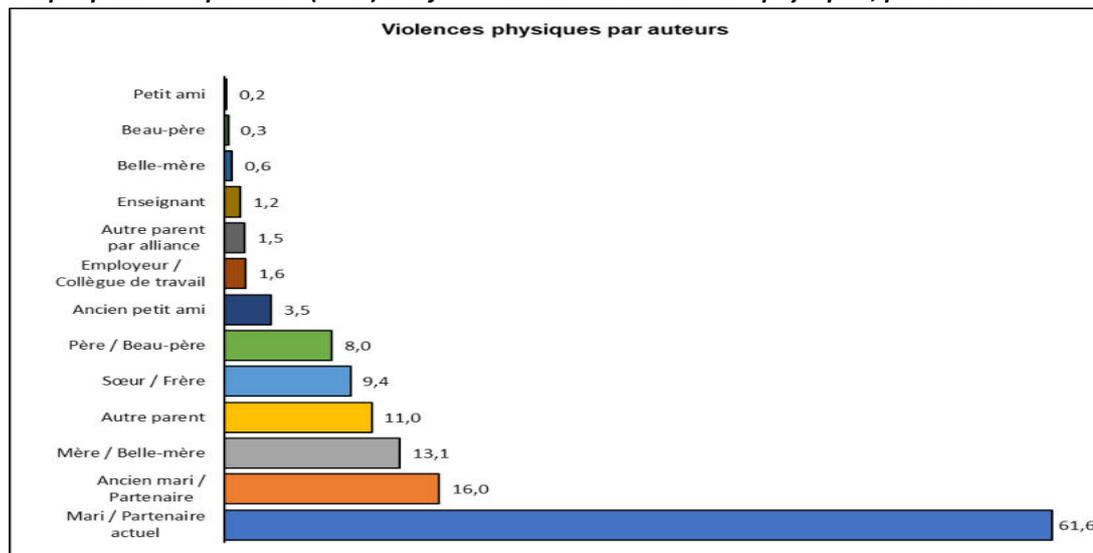
Les femmes de 25-29 ans sont celles ayant le plus subi de violences sexuelles à un moment quelconque

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

12.3. Auteurs des violences physiques

Les auteurs des violences physiques faites aux femmes depuis l'âge de 15 ans sont en général des personnes proches de la victime, qui utilisent de la force physique en entraînant un traumatisme ou dommage sur elles. Il apparaît que respectivement 61,6% et 16,0% des femmes ont déjà subi des violences physiques de la part de leur mari/partenaire actuel ou précédent. Par ailleurs, 13,1% d'entre elles estiment avoir été physiquement violentées par leurs belles-mères, 9,4% par un de leur frère ou une de leur sœur et 11,0% par un autre de leurs parents.

Graphique 51 : Répartition (en %) des femmes victimes de violences physiques, par auteur



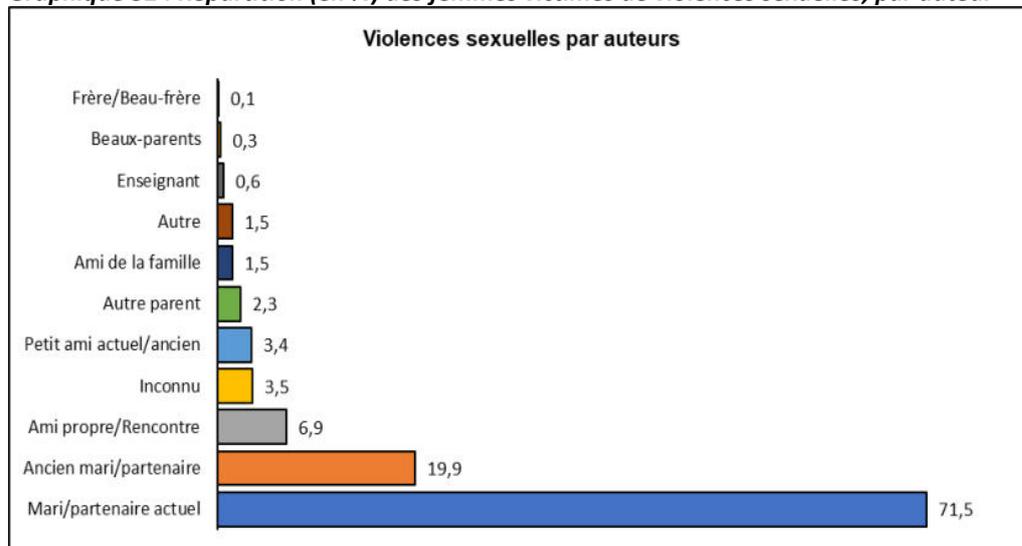
Les conjoints ou partenaires (actuels ou anciens) sont les auteurs majoritaires des violences physiques infligées aux femmes.

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

12.4. Auteurs des violences sexuelles

Les auteurs des violences sexuelles faites aux femmes depuis l'âge de 15 ans sont des personnes proches de leurs victimes. Selon l'EDSB de 2018, le mari/partenaire actuel ou ancien est auteur des violences sexuelles que subissent les femmes.

Graphique 52 : Répartition (en %) des femmes victimes de violences sexuelles, par auteur



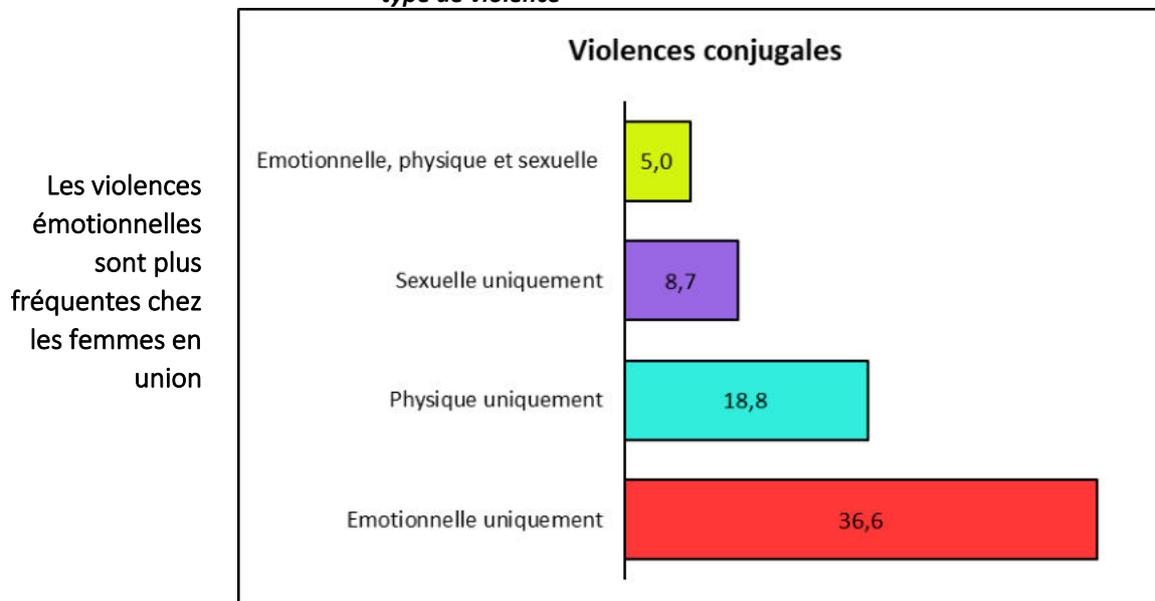
Les maris ou partenaires actuels sont les principaux auteurs des violences sexuelles subi par les femmes depuis l'âge de 15 ans

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

12.5. Violence conjugale

Les femmes en union sont exposées à plusieurs formes de violences. Parmi elles, 36,6% subissent des violences émotionnelles, 18,8% des violences physiques, 8,7% des violences sexuelles, et 5% subissent ces trois formes de violence à la fois.

Graphique 53 : Répartition (en %) des femmes victimes de violences conjugales, par type de violence



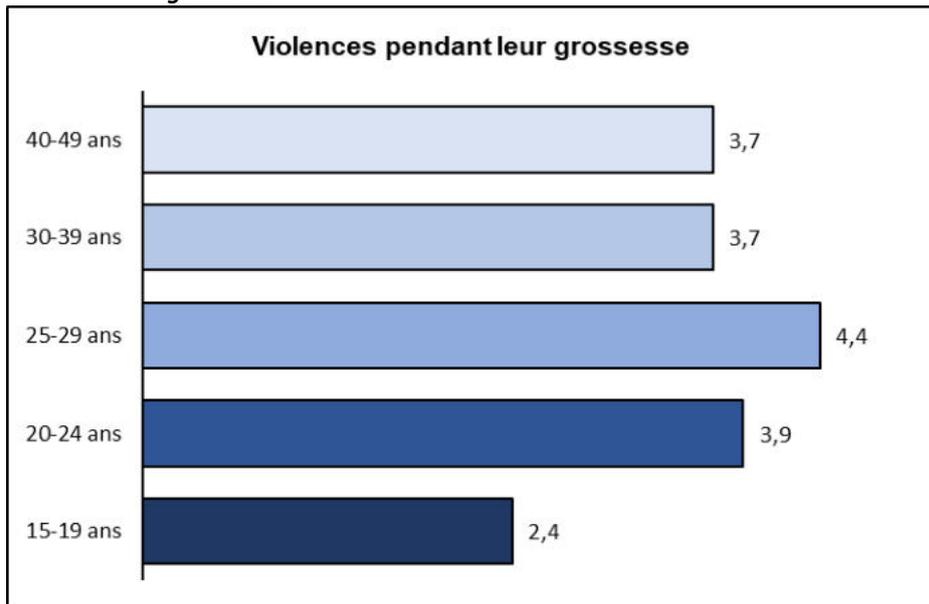
Source : INStaD, EDSB-V, 2017-2018

12.6. Violence pendant la grossesse

La violence pendant la grossesse peut se définir comme celle qui se manifeste pendant la période entourant la grossesse. Elle est cependant susceptible de se poursuivre après la naissance de l'enfant. La grossesse est une période où les femmes sont plus vulnérables à la violence. En effet, la violence pendant cette période peut avoir des conséquences importantes pour la future mère. Par exemple, la femme qui en est victime peut être blessée physiquement, vivre dans l'anxiété et le stress, avoir des symptômes dépressifs, se sentir seule et isolée, avoir de la difficulté à manger ou à dormir, ou encore adopter des habitudes de vie défavorables à la santé. La violence peut aussi nuire au bébé puisqu'elle augmente le risque de fausse couche, de naissance prématurée, de naissance d'un bébé de petit poids, de blessures chez l'enfant, de problèmes de santé ou de développement plus tard. Enfin, la violence conjugale peut compromettre la construction d'un lien mère-enfant solide.

Au Bénin, environ 4 femmes sur 100 mentionnent avoir été victimes d'actes violents dans la période entourant la grossesse. Cette situation touche davantage les jeunes générations (2,4% parmi celles de 15-19ans, 4,4% parmi les celles de 25-29 ans et de 3,9% parmi celles de 20-24 ans) que les plus anciennes (3,7% aussi bien chez celles de 40-49 ans que chez celles de 30-39 ans).

Graphique 54 : Répartition (%) de femmes victimes de violences pendant leur grossesse



Les femmes de 25 à 29 ans sont celles ayant davantage subi des violences durant la période de leur grossesse

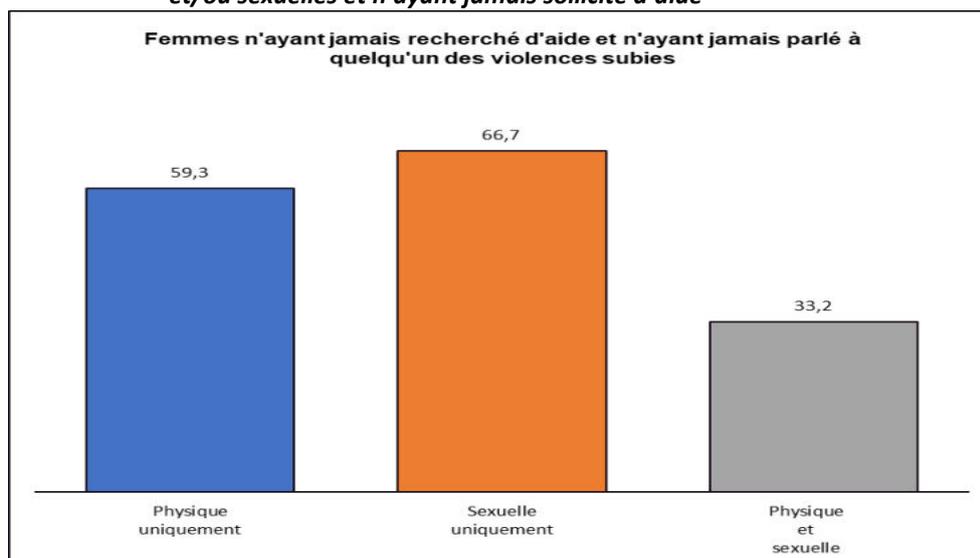
Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

12.7. Recherche d'aide par les femmes victimes de violences conjugales

La violence conjugale étant considérée comme un problème social, face auquel les besoins des victimes doivent trouver de meilleures réponses et des interventions efficaces doivent être faites auprès des agresseurs. La recherche de l'aide est l'une des options dont dispose une victime pour faire face à ses difficultés. Elle peut être formelle auprès des professionnels (services publics ou communautaires), ou informelle (amis, membres de la famille, ressources communautaires).

Au Bénin, plus de 6 femmes sur 10 qui subissent respectivement des violences physiques (59,3%) ou sexuelles (66,7%) ne recherchent aucune aide formelle ou informelle.

Graphique 55 : Répartition (%) de femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles et n'ayant jamais sollicité d'aide



Une femme sur 3 ayant subi à la fois des violences physiques et sexuelles ne demande de pas d'aide

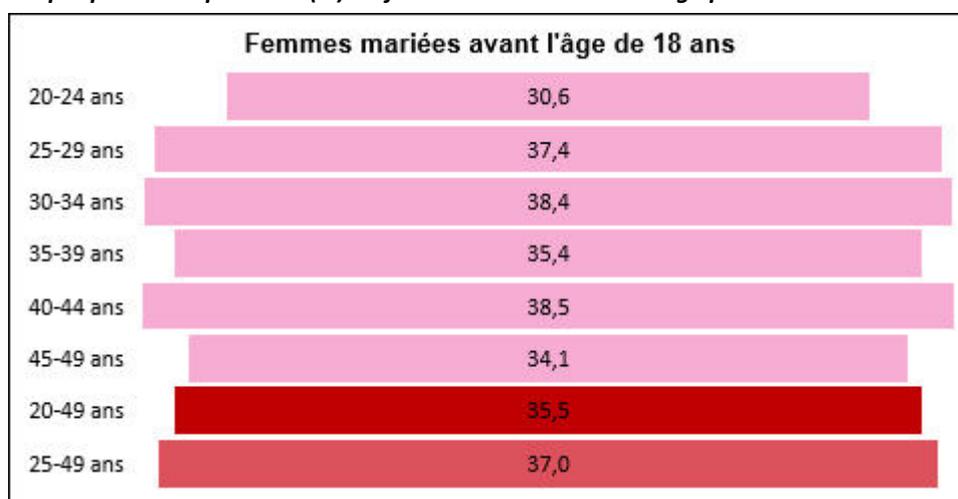
Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

12.8. Mariages précoces

Tout comme l'UNICEF, le Bénin désigne par mariage précoce (ou mariage d'enfants), toute union où au moins une des personnes n'a pas encore l'âge de 18 ans (âge de la majorité civile). Subir un mariage précoce, c'est être en général marié très jeune, contre son gré et avec une personne que l'on ne choisit pas, et qui est parfois beaucoup plus âgé. Pour la jeune fille, l'une des suites logiques de ces mariages est souvent une grossesse, qui induit des risques en raison de son jeune âge. De même, ces filles voient leur droit à l'enfance et à l'éducation volé, et leurs perspectives d'avenir et d'évolution limitées. Le mariage précoce des filles peut aussi les maintenir dans des conditions de pauvreté et d'impuissance, de génération en génération.

Au Bénin, les femmes ayant été précocement mariées sont celles d'âges compris entre 40 et 44 ans (38,5%) et entre 30-34 ans (38,4%). Les générations d'avant et celles d'après ont été moins touchées par ce phénomène.

Graphique 56 : Répartition (%) de femmes victimes de mariage précoce



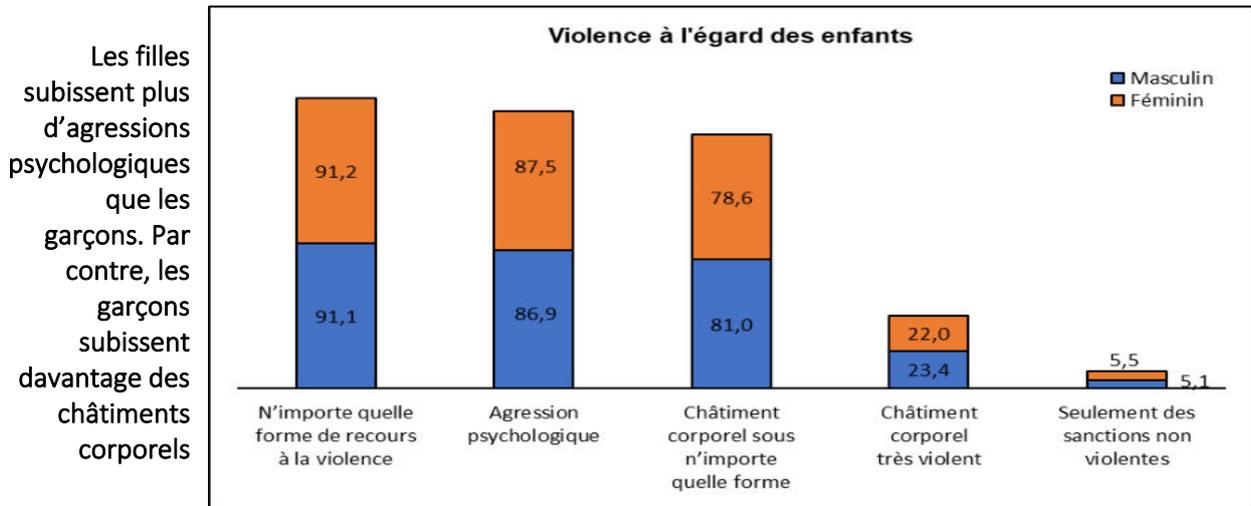
Les femmes de 40-44 ans sont celles ayant été le plus mariées avant l'âge de la majorité

Source : INStatD, EDSB-V, 2017-2018

12.9. Violence à l'égard des enfants

La violence entrave le développement de l'enfant, sa capacité d'apprentissage et sa performance scolaire. Elle inhibe les relations positives, provoque une faible estime de soi, la détresse et la dépression émotionnelles. Au cours de l'EDSB-V de 2017-2018, une série de questions a été posée aux ménages sur les méthodes utilisées par les adultes pour discipliner les enfants de 1-14 ans. Les résultats obtenus montrent qu'au Bénin neuf enfants de 1-14 ans sur dix ont subi n'importe quelle forme de discipline violente (91,1% chez les garçons et 91,2% chez les filles). Les agressions psychologiques touchent plus de filles (87,5%) que de garçons (86,9%), tandis que les châtiments corporels sous n'importe quelle forme et ceux très violents affectent davantage les garçons (respectivement 81,0% contre 78,6% et 24,3% contre 22,0%). Le recours à des méthodes de discipline non violente à l'égard des enfants de 1-14 ans est très faible (5,1% chez les garçons et 5,5% chez les filles).

Graphique 57 : Répartition (%) d'enfants victimes de violences



Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

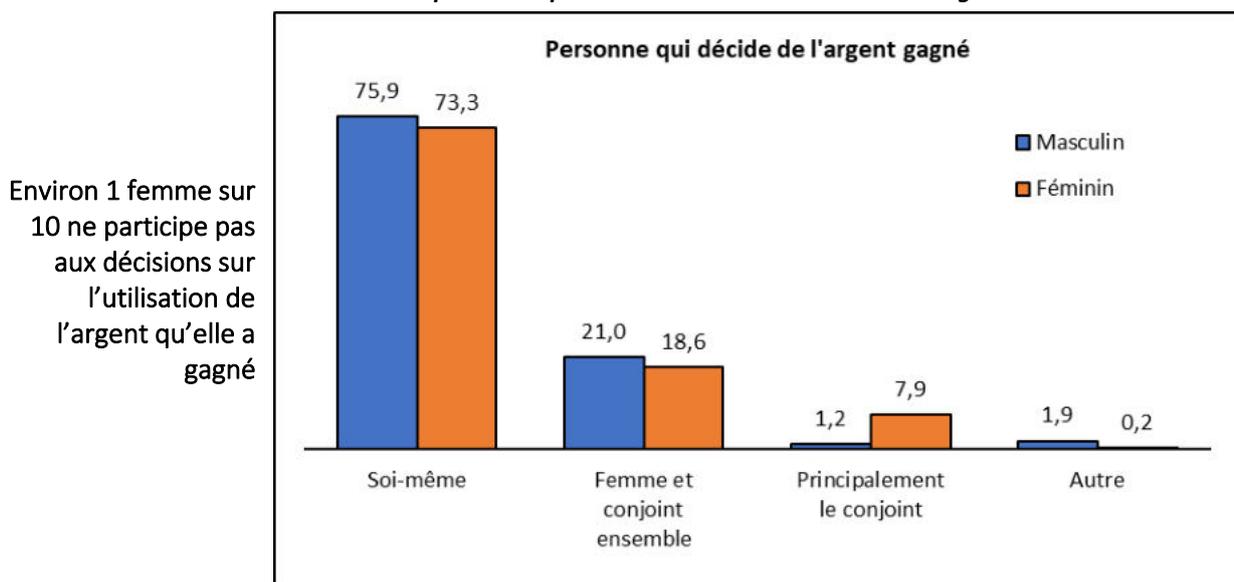
13. POUVOIR D'ACTION

13.1. Contrôle des gains

Dans le couple, les femmes peuvent être exposées à des pressions de la part de leur conjoint, visant à les priver de leur autonomie financière. Cela se traduit par le contrôle de leurs achats, le détournement ou la confiscation pure et simple de leur salaire et/ou de leurs biens, à la dépossession totale de leurs moyens d'autonomie, ainsi qu'à l'interdiction de travailler. Il peut en survenir le surendettement et l'augmentation de sa vulnérabilité ainsi que celle de ses enfants.

Au Bénin, 75,9% de hommes décident de comment est utilisé l'argent qu'ils ont gagné, contre 73,3% de femmes. Pour 7,9% de femmes, cette décision est prise uniquement par leur conjoint.

Graphique 58 : Répartition (en %) des hommes et des femmes en union, selon la personne qui décide comment est utilisé leur argent



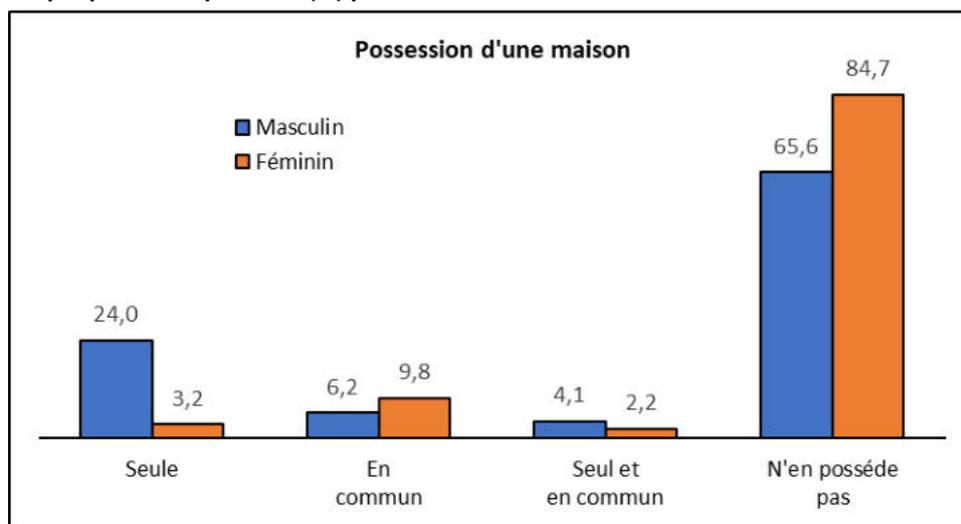
Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

13.2. Possession de maison

La possession de certains biens (maisons ou terres) peut conférer une certaine autonomie financière, sociale et peut avoir aussi un effet bénéfique pour les ménages. Pour les femmes, être propriétaires de biens peut renforcer leur autonomie, leur niveau de revenu, voire leur pouvoir d'achat, et aussi leur permettre d'accéder aux instances de décision et les protéger en cas de rupture d'union.

Au Bénin, tandis que 24,0% des hommes sont les uniques détenteurs de leur maison, seules 3,2% des femmes peuvent se prévaloir de l'être. Huit femmes sur 10 n'en possèdent d'ailleurs pas (84,7%), contre seulement 6 hommes sur 10 (65,6%).

Graphique 59 : Répartition (%) possédant de maison



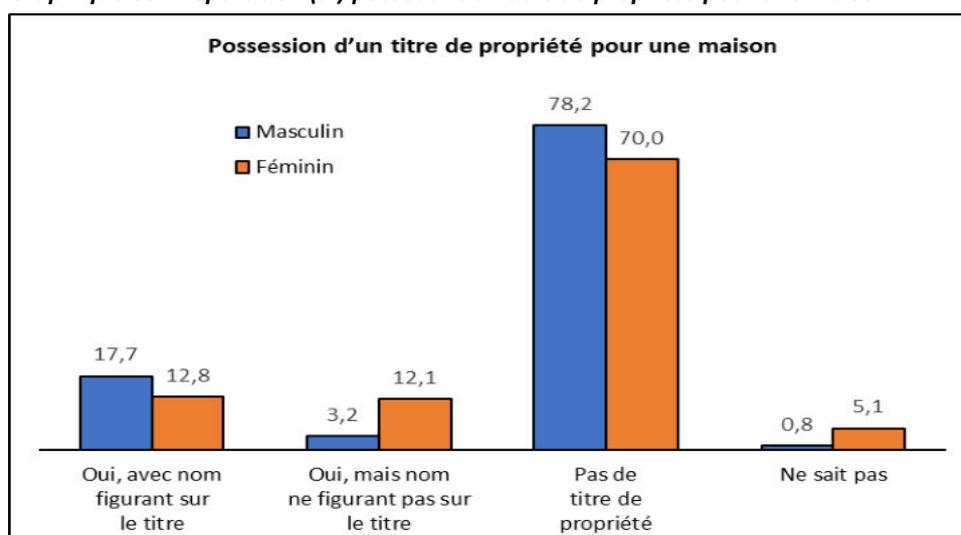
Le pourcentage de femmes ne possédant pas de maison est de loin supérieur à celui des hommes

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

13.3. Possession d'un titre de propriété pour une maison

Seules 12,8% des femmes possèdent de maison ayant de titre de propriété en leur nom, contre 17,7% parmi les hommes. Pour 70,0% des femmes, les maisons n'ont pas de titre de propriété.

Graphique 60 : Répartition (%) possédant un titre de propriété pour une maison



Le pourcentage de femmes ne possédant pas de titre de propriété pour une maison est inférieure à celle des hommes

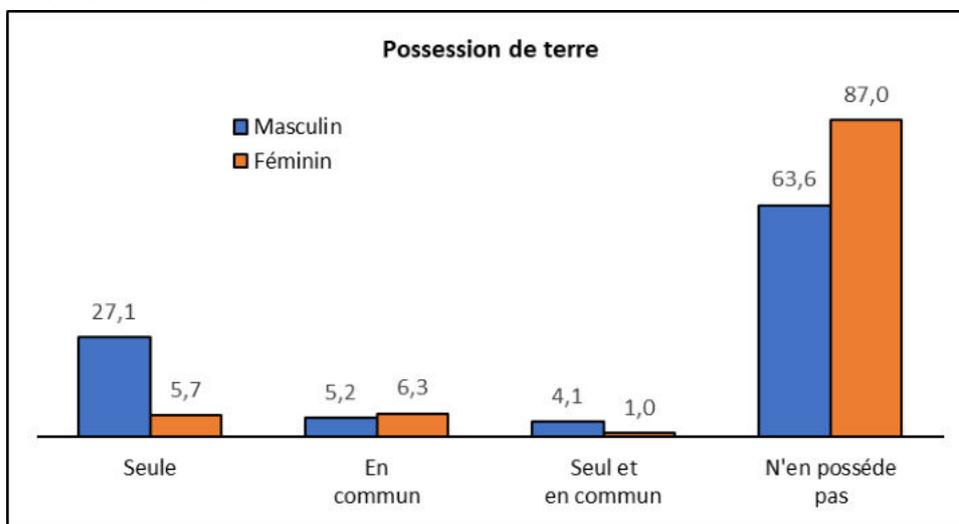
Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

13.4. Possession de terre

Environ un tiers des hommes possèdent de terre (27,1%), contre seulement 5,7% de femmes. À l'inverse, un pourcentage plus important de femmes ne possède pas de terre (87,0% contre 63,6% parmi les hommes).

Graphique 61 : Répartition (%) possédant de terre

La proportion de femmes possédant de terre à elles seules est environ 5 fois moins élevée que celle des hommes

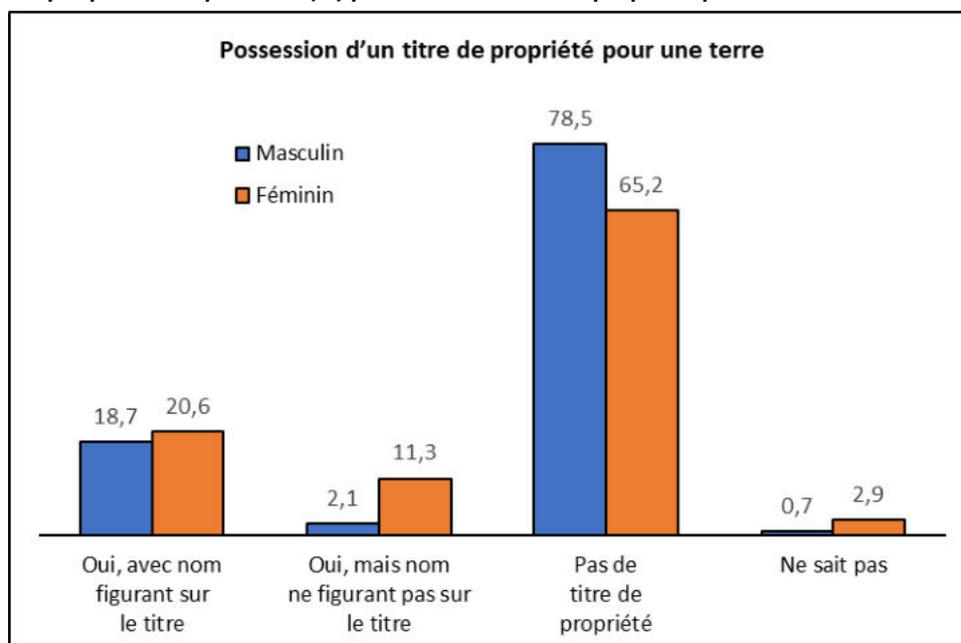


Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

13.5. Possession d'un titre de propriété pour une terre

Le pourcentage de femmes possédant un titre de propriété en leur nom pour leur terre est légèrement supérieur à celui des hommes (20,6% contre 18,7% parmi les hommes). Pour 65,2% des femmes, les terres n'ont pas de titre de propriété, contre 78,5% parmi les hommes.

Graphique 62 : Répartition (%) possédant un titre de propriété pour une terre



Le pourcentage de femmes dont la terre possède de titre de propriété est supérieur à celui des hommes

Source : INStad, EDSB-V, 2017-2018

14. SPHÈRES DÉCISIONNELLES

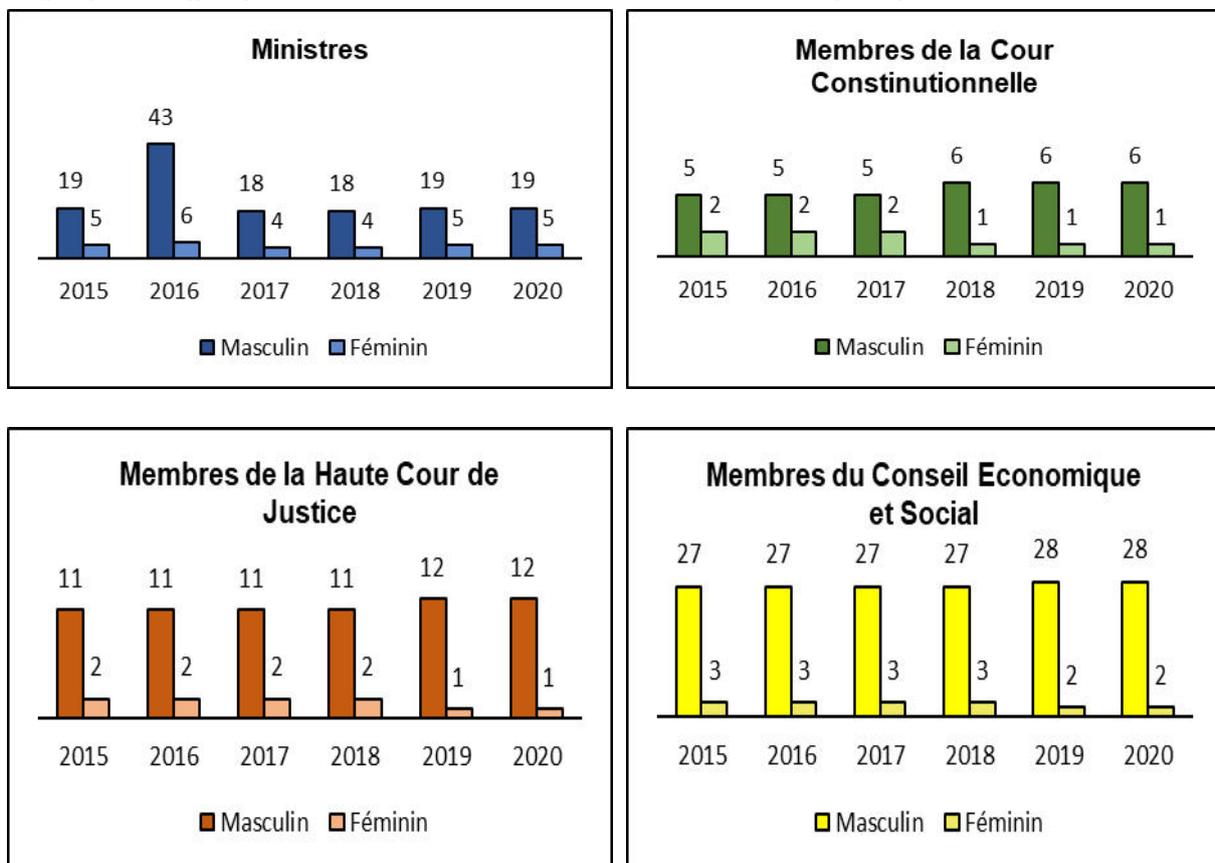
L'une des cibles des objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) consiste à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision et y accèdent sur un pied d'égalité.

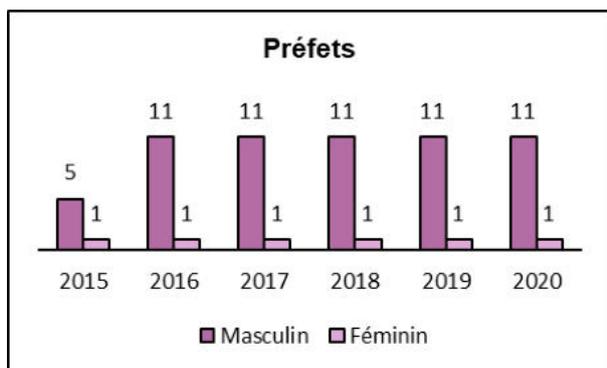
En plus de sa valeur intrinsèque, la participation des femmes est indispensable pour élaborer des politiques efficaces répondant aux besoins différentiels des femmes et des hommes. Si l'Afrique a fait des progrès importants en ce qui concerne la participation des femmes aux sphères décisionnelles, les résultats obtenus à l'échelon continental peuvent toutefois cacher des différences nationales.

14.1. Postes nominatifs

Il s'agit des nominations dans les Institutions de la République ou dans les différentes catégories de services publics. Le ratio entre le nombre d'hommes et celui des femmes occupant les postes de responsabilité nominatifs est le rapport entre le nombre d'hommes nommés par décret, arrêté ou décision et celui des femmes nommées par l'un ou l'autre de ces mêmes actes. Cet indicateur donne une idée des écarts entre hommes et femmes pour ces postes. De 2015 à 2020, les ratios homme pour femme au sein des différents gouvernements ont généralement oscillé entre 4 et 5 hommes pour 1 femme. En 2016, il était même de 7 hommes pour 1 femme. Les mêmes tendances s'observent parmi les membres des autres Institutions de la République, chez qui on constate nettement plus d'hommes que de femmes.

Graphique 63 : Effectifs des membres nommés dans les Institutions de la république, de 2015 à 2020





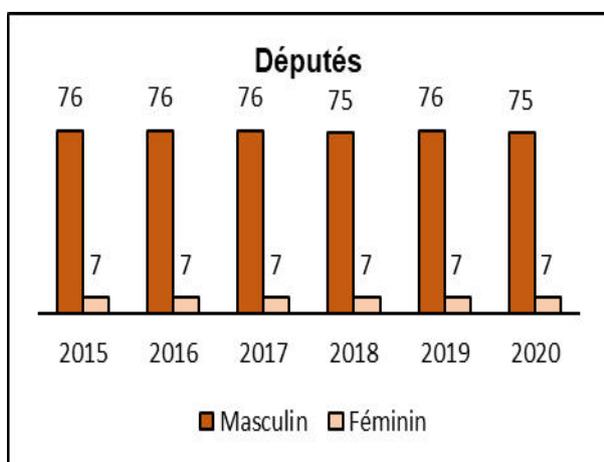
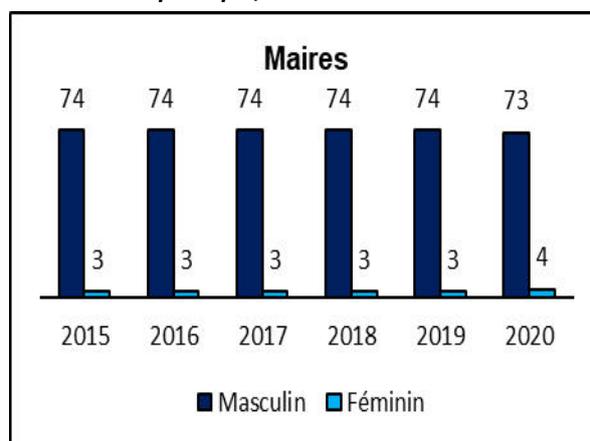
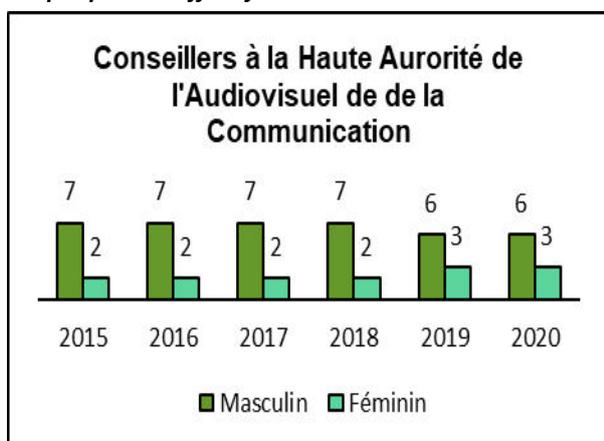
La promotion des femmes pour leur accès aux fonctions nominatives demeure extrêmement faible

Source : Documents statistiques de ces différentes Institutions et actes de nominations

14.2. Postes électifs

Bien que le droit fondamental des femmes et des hommes à participer à la vie politique soit reconnu de longue date aux niveaux international et national, dans la pratique il existe toujours un fossé entre l'égalité des femmes et des hommes dans l'exercice du pouvoir et la prise de décisions. Les intérêts et préoccupations des femmes ne sont, de ce fait, pas pris en considération lors de la prise de décisions, et celles-ci ne peuvent pas influencer sur les décisions clés qui sont prises dans les domaines social, économique et politique et touchent la société tout entière. De nombreuses ONG mènent aussi le combat de la parité homme-femme dans l'accès aux emplois publics et aux postes électifs.

Graphique 64 : Effectif des membres élus dans les Institutions de la république, de 2015 à 2020



L'objectif général d'équilibre entre les sexes est loin d'être réalisé en matière de fonctions électives

Source : Documents statistiques de ces différentes Institutions

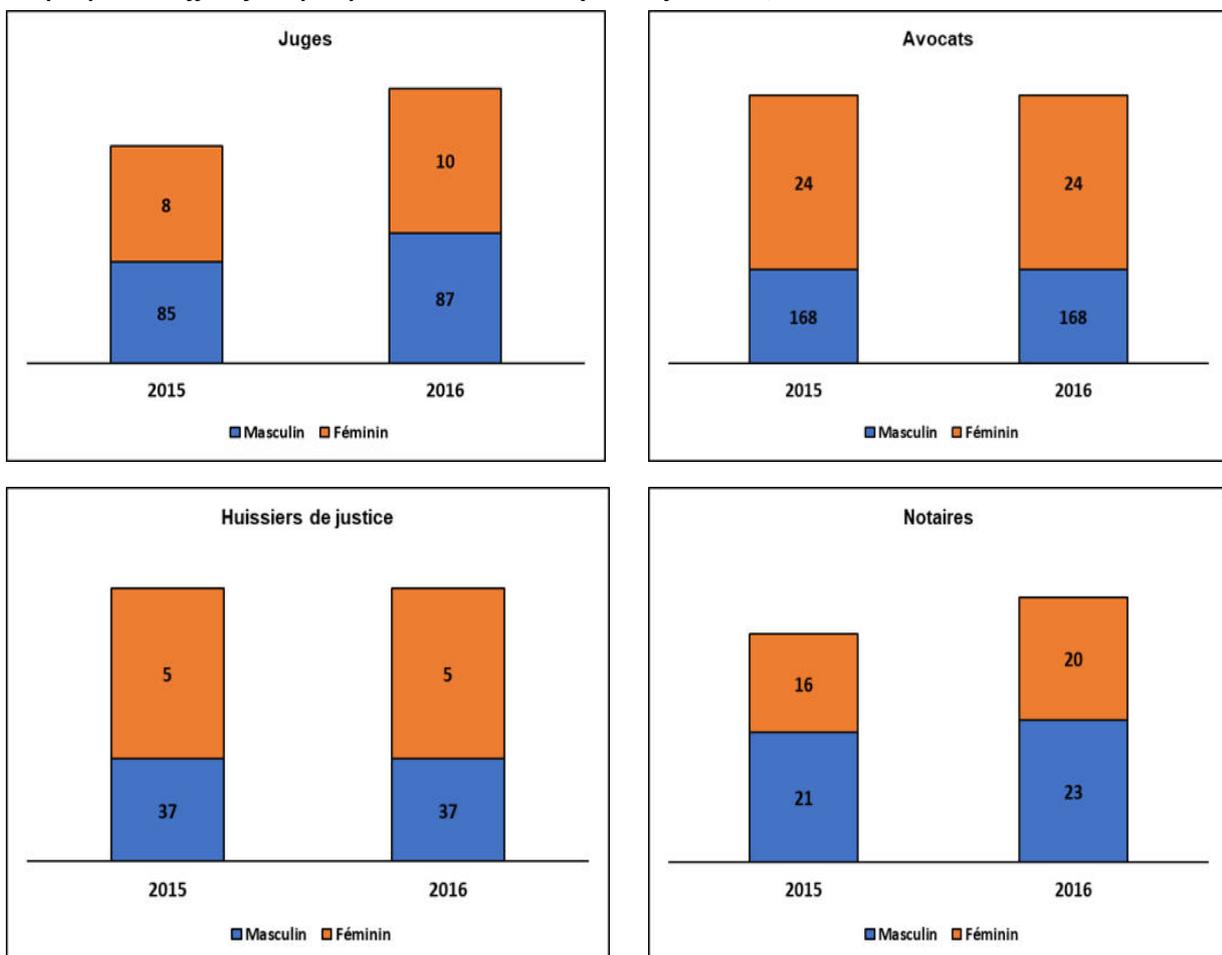
15. JUSTICE ET DÉTENTION

15.1. Principaux acteurs du système judiciaire

Le système judiciaire au Bénin est animé par des acteurs à divers niveaux, que sont principalement les juges, les avocats, les huissiers de justice, les notaires, etc. L'exercice de leur profession est encadré par la loi. Le juge est investi de dire officiellement le droit à l'issue d'un procès sur des litiges qui lui sont soumis. Les Avocats sont chargés de la défense des causes des personnes physiques ou morales qui les sollicitent ou pour lesquels ils sont commis d'office par l'État en matière criminelle. Aux côtés des juges et avocats, les huissiers de justice constituent le bras armé de la justice. Ils interviennent, pour sauvegarder les droits des parties (constats, interpellations pour l'établissement ou la conservation de preuves, signification d'assignations, mise à exécution des ordres de justice, recouvrement de créances, saisies, etc.).

Les données disponibles selon le genre sont celles de 2015 et 2016 uniquement. En effet, la source de donnée du Ministère de la Justice et de la Législation ne présente plus les données ventilées par sexe à partir de l'édition 2017. Les résultats disponibles révèlent de très grands écarts entre femmes et hommes dans ces divers interlocuteurs qui participent à la justice civile et pénale. Ainsi, parmi les juges béninois, l'effectif des femmes est passé seulement de 8 à 10 entre 2015 et 2016, alors que celui des hommes est passé de 85 à 87 sur la période. Les effectifs des avocats et des huissiers n'ont pas varié. Cependant, chez ces deux catégories d'acteurs, les hommes sont 7 fois plus nombreux que les femmes.

Graphique 65 : Effectif de quelques acteurs clés du système judiciaire, en 2015 et 2016



Source : Ministère de la Justice et de la Législation, *Annuaire des Statistiques*

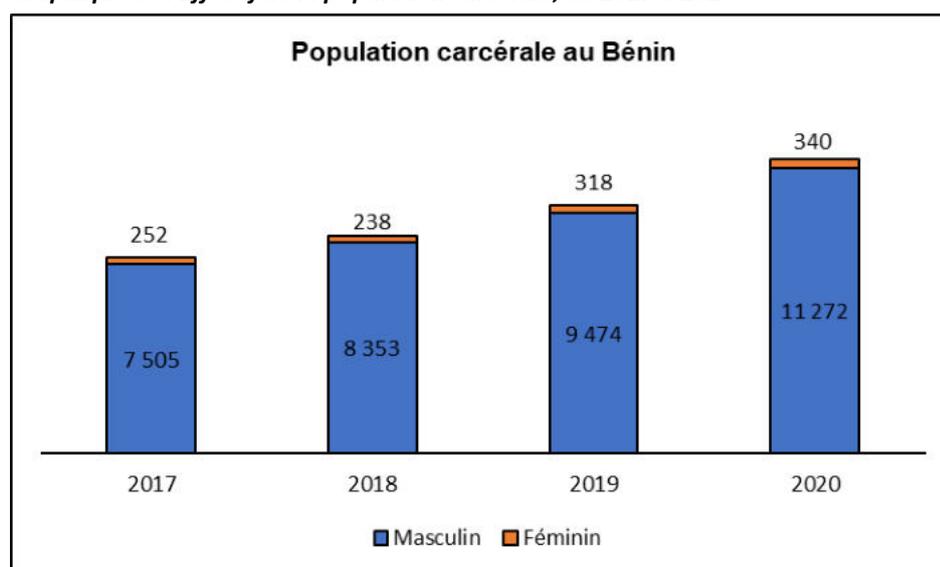
15.2. Population carcérale globale

Sous tutelle du Ministère de la Justice et de la Législation, l'Agence Pénitentiaire du Bénin assure la gestion des établissements pénitentiaires du pays. L'organisation pénitentiaire du Bénin repose sur la distinction entre les maisons d'arrêt et les prisons civiles. Une maison d'arrêt est un établissement pénitentiaire qui reçoit les personnes prévenues en détention provisoire (détenues en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive), les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans et les condamnés en attente d'affectation dans une prison civile. Ces établissements pénitentiaires ne prennent pas en charge les détenus de la même manière.

Le pays compte 11 établissements pénitentiaires, dont huit (8) maisons d'arrêt (73%) et de trois (3) prisons civiles (27%). Les femmes détenues sont systématiquement séparées des détenus de sexe masculin, mais dans de nombreux établissements, elles sont supervisées par des membres du personnel de sexe masculin pour pallier à l'insuffisance du personnel féminin.

L'effectif général de la population carcérale n'a cessé de croître, passant de 7 757 détenus en 2017 (dont 252 femmes) à 11 612 détenus en 2020 (dont 340 femmes).

Graphique 66 : Effectif de la population carcérale, de 2017 à 2020



De manière globale, l'effectif des femmes dans les établissements pénitentiaires a augmenté, malgré une baisse en effectif relatif

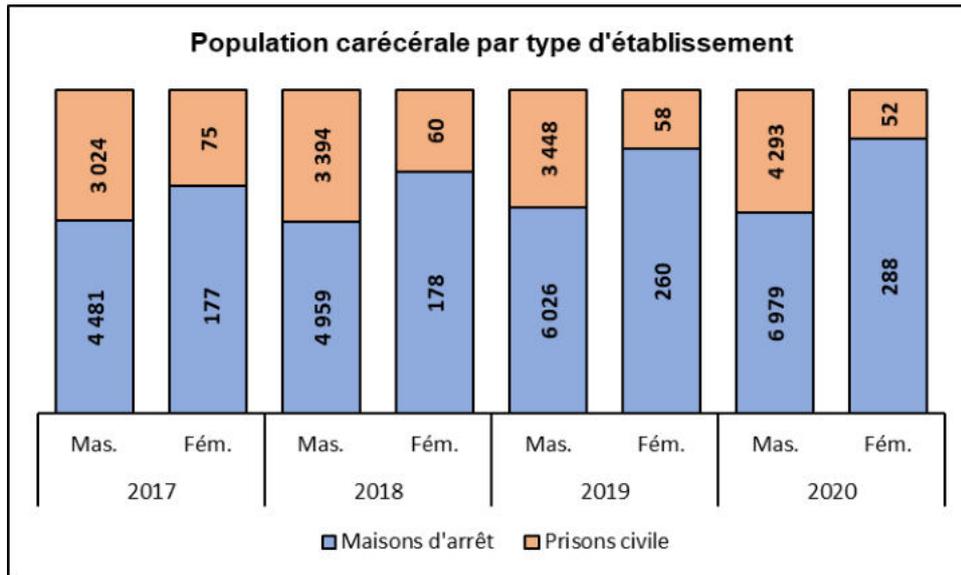
Source : Agence Pénitentiaire du Bénin

15.3. Population carcérale par type d'établissement pénitentiaire

Entre 2017 et 2020, l'effectif d'hommes dans les maisons d'arrêt est passé de 4 481 à 7 861 en 2020 tandis que celui des femmes est passé de 177 à 288. Quoiqu'en nombres plus faibles, l'évolution de femmes dans les maisons d'arrêt a connu une croissance plus rapide que celle des hommes (63% contre 56% respectivement).

Dans les prisons civiles par contre, bien que la croissance des hommes a augmenté à 42% entre 2017 et 2020 (3 024 à 4 293), elle a par contre connu une baisse de 31% chez les femmes sur la période (passant de 75 à 52).

Graphique 67 : Effectif de la population carcérale, par type d'établissement, de 2017 à 2020



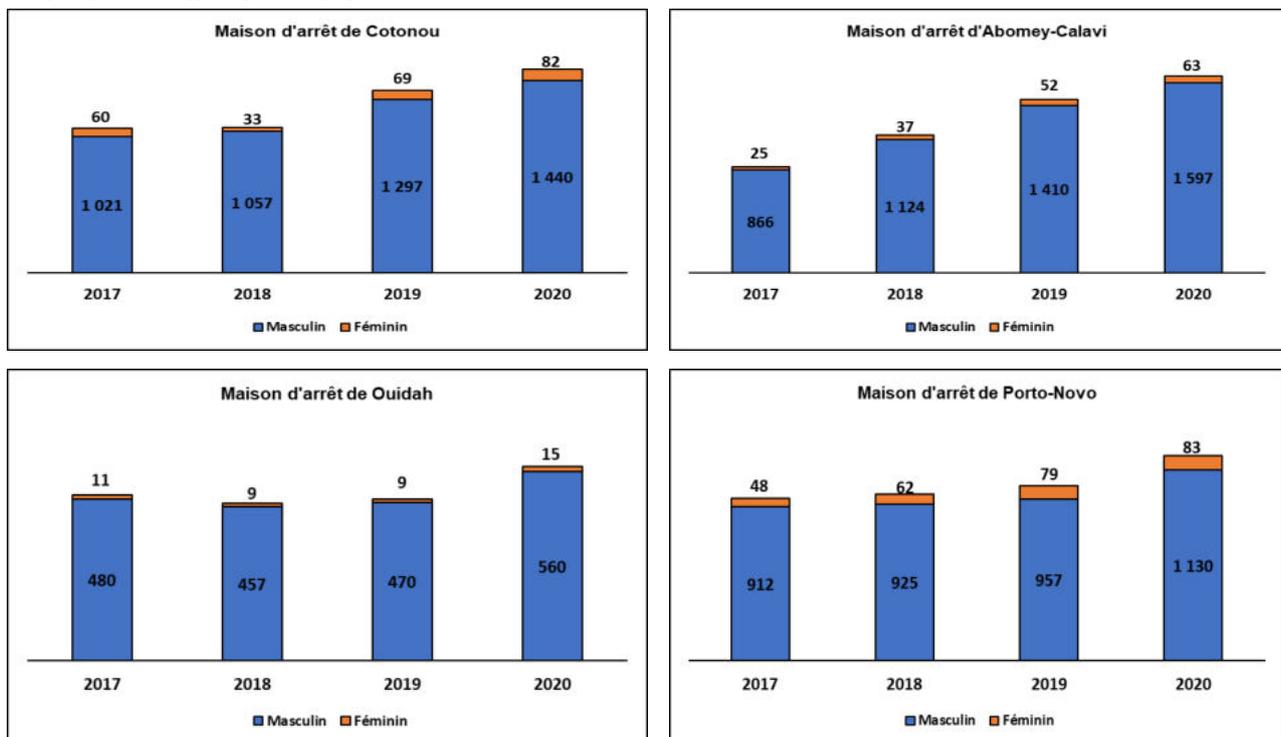
Quelle que soit l'année considérée, on compte moins de femmes que d'hommes aussi bien dans les maisons d'arrêt que dans les prisons civiles

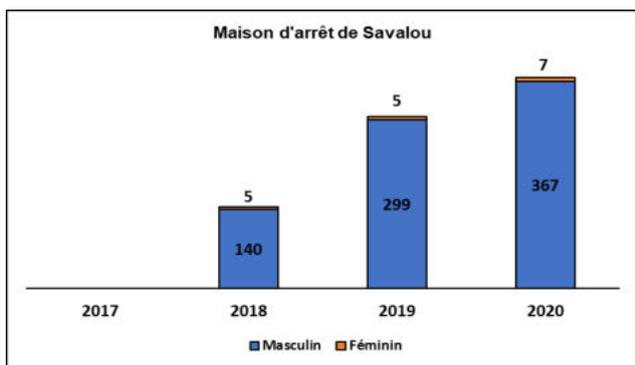
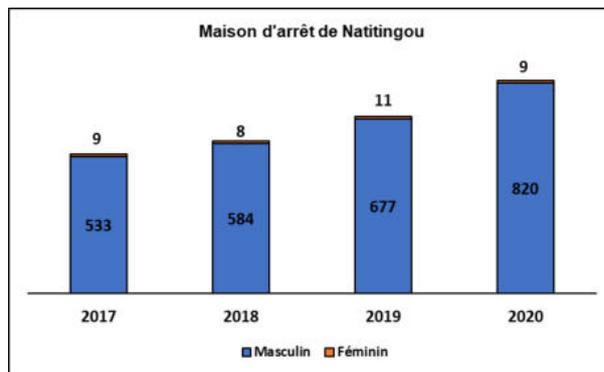
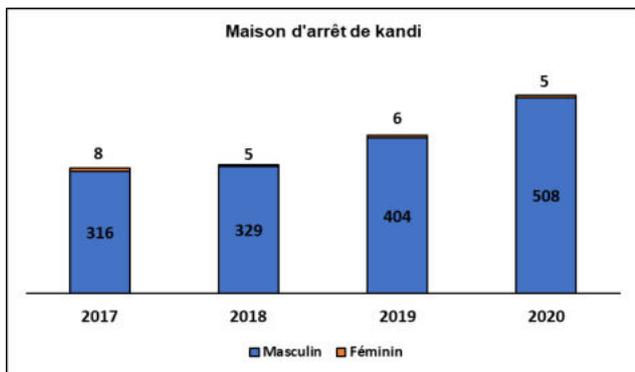
Source : Agence Pénitentiaire du Bénin

15.4. Population carcérale par maison d'arrêt

De manière globale la population carcérale a augmenté dans les maisons d'arrêt, aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes. Chez ces dernières par exemple, l'effectif des détenues entre 2017 et 2020 a progressé de 37% à Cotonou, 40% à Savalou, 50% à Lokossa, 73% à Porto-Novo et même 152% à Abomey-Calavi. Par contre, il est resté constant à Natitingou, tandis qu'il a baissé d'un tiers à Kandi (-38%).

Graphique 68 : Effectif de la population carcérale dans les maisons d'arrêt, de 2017 à 2020





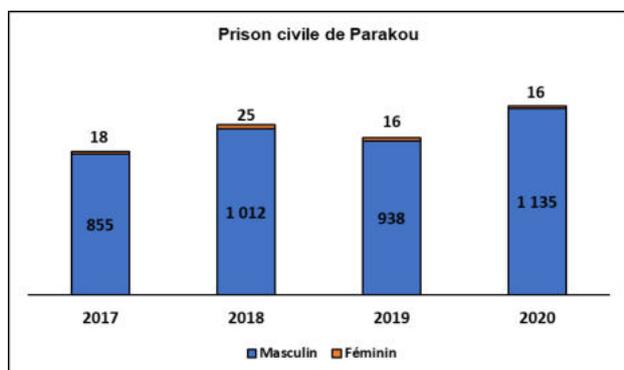
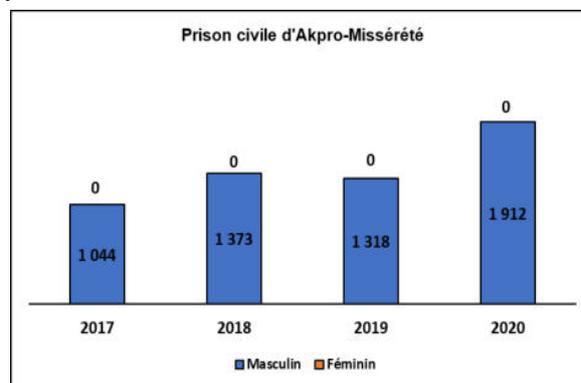
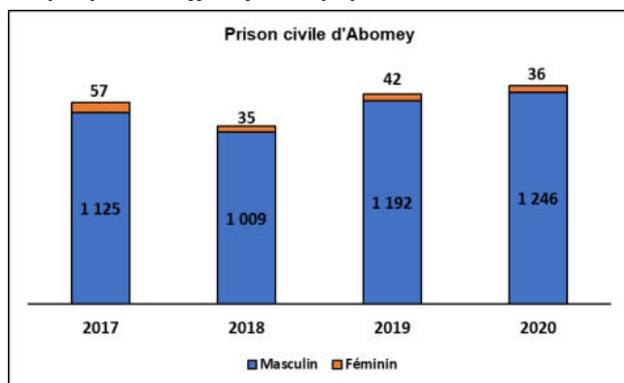
Dans la plupart des maisons d'arrêt, le taux de croissance des femmes détenues a connu une augmentation, sauf à Natitingou et à Kandi où il a respectivement stagné et baissé

Source : Agence Pénitentiaire du Bénin

15.5. Population carcérale par prison civile

La population carcérale dans les prisons civiles a essentiellement baissé, à -11% à Parakou et -26% à Abomey. Aucune femme n'a été détenue à la prison civile d'Akpro-Misséréte entre 2017 et 2020.

Graphique 69 : Effectif de la population carcérale dans les prisons civiles, de 2017 à 2020



Dans les prisons civiles, il s'observe une diminution du taux de croissance de l'effectif des femmes

Source : Agence Pénitentiaire du Bénin

16. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE

Selon Sen (2001), la démocratie fait partie intégrante du développement, envisagé comme « un processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. De cette façon l'expansion des libertés constitue à la fois la fin première et le moyen principal du développement ». La bonne gouvernance se définit comme un ensemble d'institutions sociétales qui représentent pleinement la population, qui sont reliées par un réseau solide de réglementation institutionnelle et de responsabilité (vis-à-vis du peuple, en dernier ressort) et qui ont pour objectif de réaliser le bien-être de tous les membres de la société (PNUD, 1997). Elle favorise le respect de la légalité. Ainsi elle intègre dans la perception des institutions internationales (B.M., PNUD...) et même pour les agences de coopération, des dimensions et des exigences particulières : démocratie locale, participation populaire à travers les associations et les ONG, transparence dans la gestion des budgets publics et lutte contre la corruption. En définitive, le concept de gouvernance renvoie selon ses promoteurs à trois systèmes (B. JESSOL, 1998) : le politico-administratif, l'économique et la société civile.

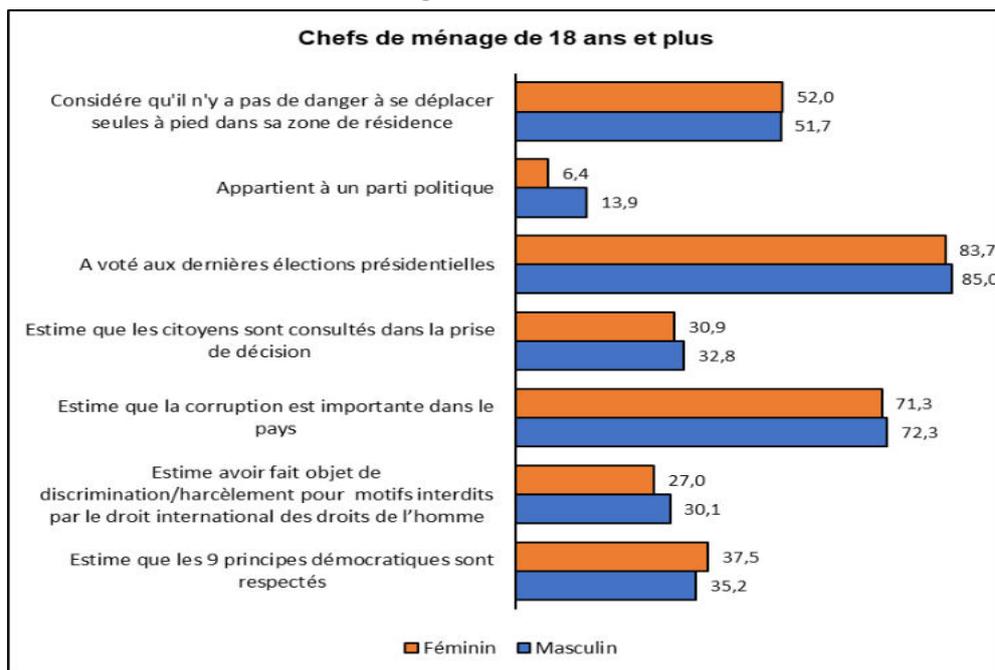
Au Bénin, les Programmes d'Action du Gouvernement 2016-2021 et 2021-2026 ont fait de la consolidation et du renforcement de la démocratie, de l'État de droit et la bonne gouvernance, les premiers des trois piliers respectifs de leurs actions, et ce, à travers notamment :

- i) le renforcement de la démocratie et de l'État de droit et
- ii) l'amélioration de la gouvernance et
- iii) la consolidation de la gouvernance.

Une conclusion majeure de la Déclaration du Millénaire, confirmée lors du Sommet mondial de 2005 soulignait que la gouvernance démocratique est indispensable au développement participatif et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En conséquence, les pays sont de plus en plus tenus d'évaluer et mesurer leur progrès vers la gouvernance démocratique, tant aux fins qu'aux moyens. Au Bénin, plusieurs indicateurs relatifs à la démocratie et de la bonne gouvernance sont calculés sur la base des réponses données par les chefs de ménage de 18 ans et plus. Les résultats révèlent que sur les déplacements à pied dans sa zone de résidence et sur respect des 9 principes démocratiques⁸ que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (respectivement 52,0% contre 51,7% et 37,5% contre 35,2%). Dans les autres domaines, les hommes sont proportionnellement plus nombreux.

⁸ 1. Liberté d'expression, 2. Liberté de la presse/média, 3. Égalité devant la loi, 4. Liberté politique/choix de son parti, 5. Élections libres et transparentes, 6. Liberté de voyager, 7. Liberté de religion, 8. Liberté d'association, 9. Absence de discrimination

Graphique 70 : Répartition (%) de chefs de ménages selon leur opinion sur différents domaines de la démocratie et de la gouvernance



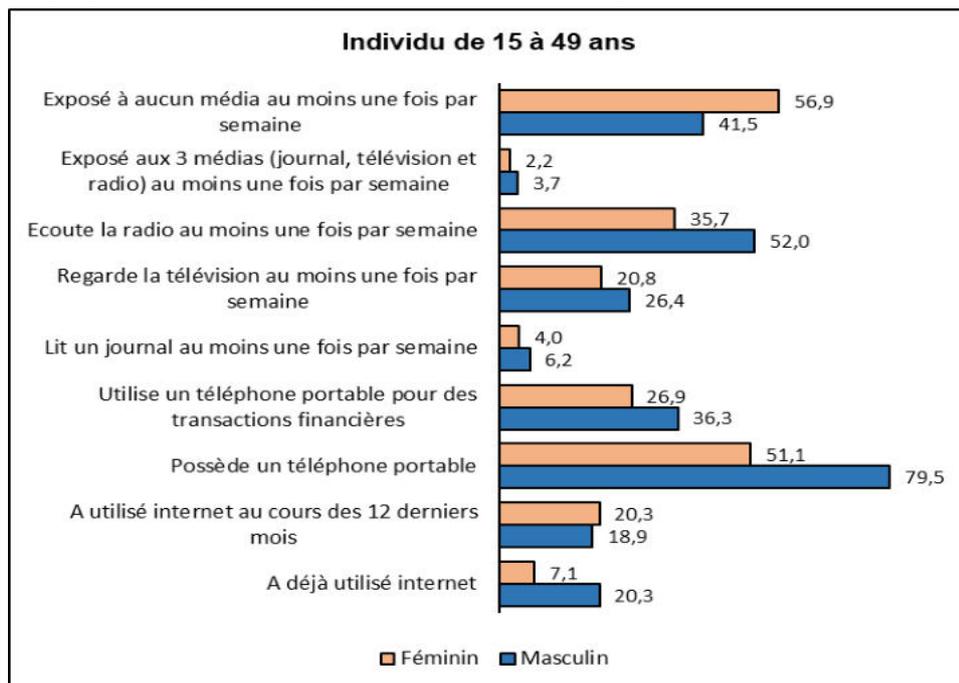
Source : INStatD, ERI-ESI, 2018

Dans bien de domaines de la démocratie et de la gouvernance, moins de chefs de ménage femmes ont des perceptions et sentiments favorables

17.COMMUNICATION

Les statistiques sur l'accès et l'utilisation des moyens de communication et de télécommunication par les ménages suscitent depuis des années un intérêt croissant en raison de leurs retombées sur la vie économique et sociale en général. Dans l'ensemble, les hommes accèdent plus à ces moyens que les femmes. Parmi elles, plus de la moitié (56,9%) n'ont d'ailleurs accès à aucun média au moins une fois par mois, contre seulement 41,5% parmi les hommes.

Graphique 71 : Répartition (%) d'individus selon leur exposition aux médias



Source : INStatD, EDSB-V, 2017-2018

Plus de femmes que d'hommes ne sont exposées à aucun média au moins une fois par mois. Il en est de même de l'utilisation d'internet au cours des 12 derniers mois

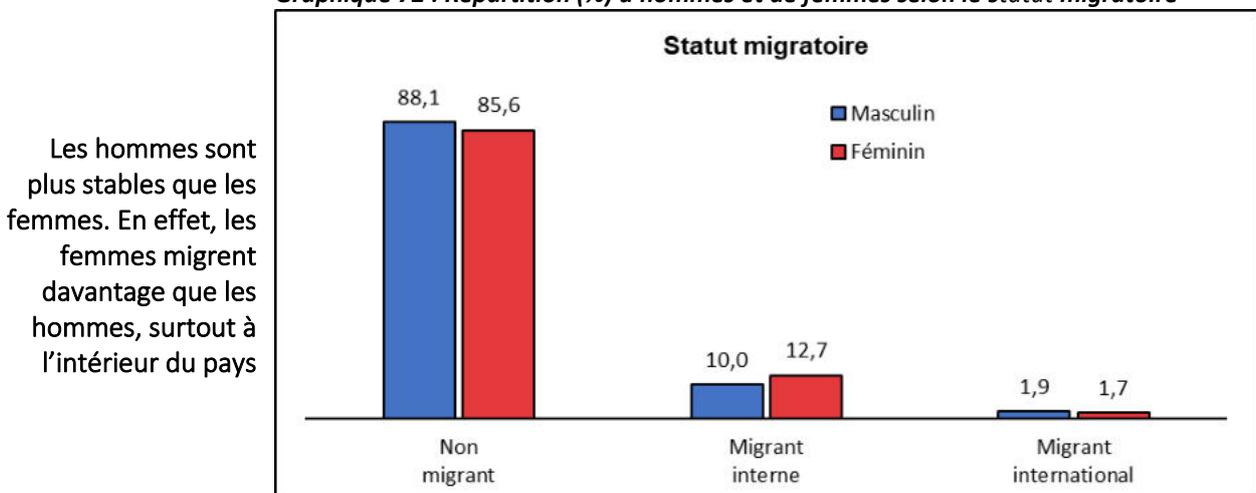
18. MIGRATION

L'intégration des questions de genre dans l'élaboration et la planification de politiques migratoires peut contribuer à l'autonomisation économique et sociale des personnes et promouvoir l'égalité entre les sexes, tandis que leur omission peut exposer ces personnes à des risques et des vulnérabilités supplémentaires, et perpétuer ou accroître les inégalités. Le Pacte mondial sur les migrations et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, appellent à ventiler davantage de données migratoires par sexe, pour identifier et analyser les vulnérabilités et les capacités propres aux femmes et aux hommes, et ainsi, mettre en évidence les lacunes et les inégalités. Ces données permettent également d'analyser comment les normes sexospécifiques⁹ peuvent influencer sur les expériences des femmes et des hommes dans les processus migratoires, et en retour, comment leurs expériences peuvent faire évoluer les normes sexospécifiques.

18.1. Dynamique migratoire

De manière globale, 88,1% d'hommes sont des non migrants, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais vécu hors de leur commune de naissance. Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à être dans cette situation (85,6%). Par ailleurs, on observe 11,9% de migrants parmi les hommes, dont 10% de n'ayant migré que d'une commune à l'autre à l'intérieur du pays (migrants internes) et 1,9% en provenance d'un pays étranger (migrants internationaux). Chez les femmes, 14,4% sont des migrantes, dont 12,7% internes et 1,7% internationales.

Graphique 72 : Répartition (%) d'hommes et de femmes selon le statut migratoire



Source : INStatD, ERI-ESI, 2018

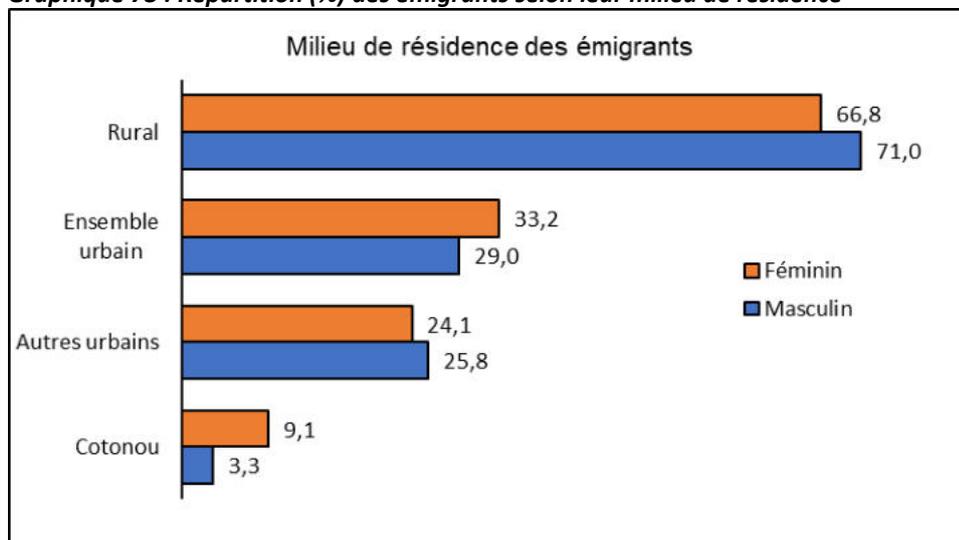
18.2. Milieu de résidence des émigrants

Le graphique 73 présente la répartition des personnes de 15 ans et plus, ayant quitté leurs ménages respectifs au Bénin au cours des 5 dernières années ayant précédé l'ERI-ESI (2018), pour s'installer à l'étranger pendant six mois ou plus. Parmi les émigrants ayant quitté le milieu rural du Bénin pour s'installer à l'étranger, les proportions sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes

⁹ D'après l'OIM (2015), les sexospécificités désignent les rôles et relations assignés, les traits de caractère, les attitudes, les comportements, les valeurs, le pouvoir relatif et l'influence que la société attribue aux personnes en fonction du sexe qui leur est assigné. Ce terme ne renvoie pas simplement aux femmes, aux hommes ou aux autres groupes de sexe, mais aussi à la relation entre eux.

(respectivement 71% contre 66,8%). Parmi ceux ayant quitté le milieu urbain du pays, la situation inverse s'observe, avec des niveaux plus élevés chez les femmes (33,2%, dont 9,1% au départ de Cotonou et 24,1% au départ d'autres milieux urbains) que chez les hommes (29%, dont 3,3% au départ de Cotonou et 25,8% au départ d'autres milieux urbains).

Graphique 73 : Répartition (%) des émigrants selon leur milieu de résidence



L'émigration au départ des milieux ruraux est plus pratiquée parmi les hommes. Par contre, celle au départ des milieux urbains l'est davantage parmi les femmes

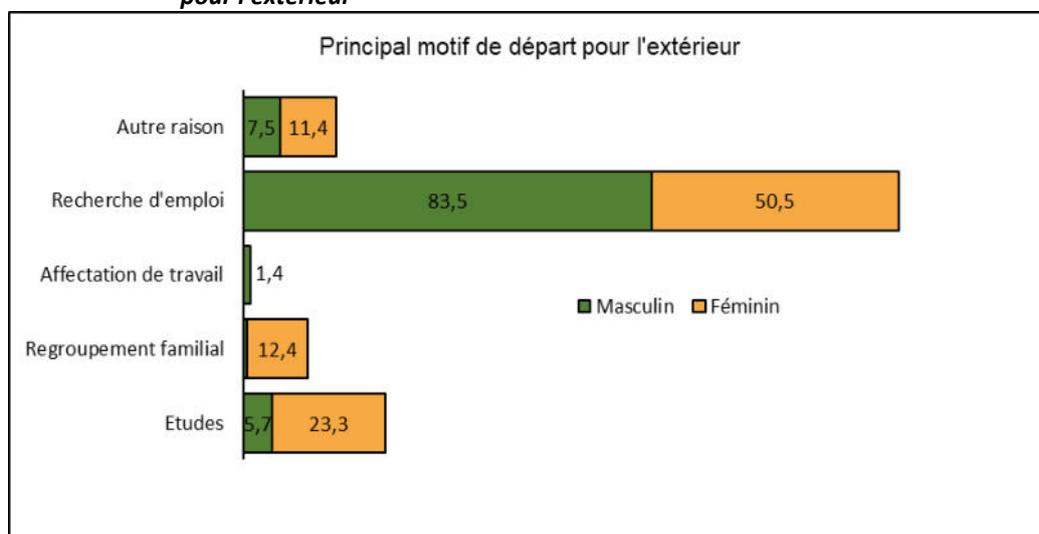
Source : INStad, ERI-ESI, 2018

18.3. Motivations des migrations internationales

Les raisons et les conséquences de la mobilité humaine sont façonnées par divers facteurs tels que les perceptions sociales fondées sur les attentes à l'égard des différents sexes. Ces sexospécificités entraînent bien souvent des incidences sur les expériences migratoires des hommes et femmes.

L'analyse des motifs selon le sexe confirme relève que tant au niveau des hommes que des femmes la recherche de l'emploi est le principal motif de départ pour l'extérieur (respectivement 83,5% chez les hommes contre 50,5% chez les femmes), suivie des études (5,7% chez les hommes contre 23,3% chez les femmes). Le regroupement familial est le troisième motif important pour les femmes (12,4%).

Graphique 74 : Répartition (%) d'hommes et de femmes selon le principal motif de départ pour l'extérieur



Pour les hommes que les femmes, la recherche d'un emploi, les études sont les principaux motifs de départ du Bénin vers l'extérieur. Le regroupement familial n'en est un que chez les femmes en particulier

Source : INStad, ERI-ESI, 2018

RÉFÉRENCES

- 1- **A. SEN, 2001.** *Development as Freedom* », Alfred A. Knopf, New York.
- 2- **Élise MARSICANO, 2012.** *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant(e)s d’Afrique subsaharienne vivant en France.* Thèse de doctorat en Sciences Économiques Humaines et Sociales.
- 3- **Institut National de la Statistique et de l’Analyse Économique (INSAE), 2019.** *Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM).*
- 4- **Institut National de la Statistique et de l’Analyse Économique (INSAE) et PNUD, 2019.** *Manuel de définition et de calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin.*
- 5- **Institut National de la Statistique et de l’Analyse Économique (INSAE) et AFRISTAT. 2019.** *Enquête Régionale Intégrée sur l’Emploi et le Secteur Informel, 2018. Cotonou, Bénin et Bamako, Mali : INSAE et AFRISTAT.*
- 6- **Institut National de la Statistique et de l’Analyse Économique (INSAE) et ICF, 2019.** *Enquête Démographique et de Santé au Bénin, 2017-2018.* Cotonou, Bénin et Rockville, Maryland, USA : INSAE et ICF.
- 7- **Institut National de la Statistique et de l’Analyse économique (INSAE), 2013, Bénin.** *Recensement Général de la Population et de l’Habitation (RGPH4). Tome 1 : État et structure de la population.*
- 8- **B. JESSOL, 1998** « *L’essor de la gouvernance et ses risques d’échec : le cas du développement économique* », RISS.
- 9- **Ndèye Amy Ndiaye, 2021.** *Violences basées sur le genre en Afrique de l’Ouest : cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Niger, p10.*
- 10- **Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP).** *Annuaire statistiques. Direction de la Programmation et de la Prospective.*
- 11- **Ministère des Enseignements Secondaires Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP).** *Annuaire statistiques. Direction de la Programmation et de la Prospective.*
- 12- **Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).** *Annuaire statistiques. Direction de la Programmation et de la Prospective.*
- 13- **Ministère de la Santé (MS).** *Annuaire statistiques. Direction de la Programmation et de la Prospective.*
- 14- **Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 2015.** *IOM Gender Equality Policy 2015–2019.*
- 15- **PNUD,** « *Reconceptualizing governance* », New York, 1997

16- <http://www.unwomen.org/fr>

17- <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2015-2-page-71.htm>